

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 12 février 2025

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2025**

Convocation du : 05 février 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2025_0001

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET par Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

Excusés :

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Paulette CLERC, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Alain LETESSIER

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2128-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ».

Cette disposition est étendue aux établissements publics de coopération intercommunale dont au moins l'une des communes membres dispose d'une population de plus de 3 500 habitants (article L. 5211-36 CGCT).

Le rapport d'orientation budgétaire, joint en annexe, a pour objectif de présenter la situation financière d'Annemasse Agglo et les orientations pour la construction des budgets primitifs 2025 des budgets ordures ménagères, de l'eau, de l'assainissement, du tramway, des transports urbains, de l'immobilier d'entreprises et du budget principal.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2025 présenté des budgets ordures ménagères, de l'eau, de l'assainissement, du tramway, des transports urbains, de l'immobilier d'entreprises et du budget principal.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Budget primitif 2025

*Les Finances de l'agglo passent au vert ...
... dans l'orange ???*

I. Propos introductifs

1. Contexte géopolitique national et international
2. Budget primitif 2025 sous l'œil du budget climat
3. Ratios financiers : Indicateurs de la « santé » financière d'Annemasse agglo
4. Gestion de la pluriannualité : Sincérité et efficacité budgétaire
5. Opérations d'ordre : les amortissements impactent la section de fonctionnement

II. Projet de budget 2025

1. Présentation macro par budget : principaux équilibres
2. Présentation par politiques publiques du plan de mandat : Éléments clés et impacts environnementaux

Propos introductifs

Partie n°1

Contexte géopolitique

National et international

Niveau mondial :

- **Croissance mondiale** : Prévisions FMI 2024 à **3,2 %** (vs. 3,0 % en 2023). Les pays émergents (Asie, Inde) tirent l'expansion, les économies avancées ralentissent (tensions géopolitiques, resserrement monétaire).
- **Inflation et politiques monétaires** : Inflation en baisse (**5,5 % mondiale, < 4,5 % économies avancées**) grâce aux taux élevés de la FED/BCE (4,5 – 5,0 %). Impact sur le crédit et les investissements.

Niveau européen :

- **Croissance en zone euro** : 2024 : **0,8 %** (Allemagne stagnante à + 0,1 %, Espagne/Italie à + 1,3 %). Prévisions 2025 : **1,4 %**.
- **Politique monétaire BCE** : Taux de refinancement élevés (**4,75 %**), freinent l'investissement et augmentent la dette publique.

Indicateurs financiers macroéconomiques

Tableau n° 1 : Évolution de l'indice des prix à la consommation

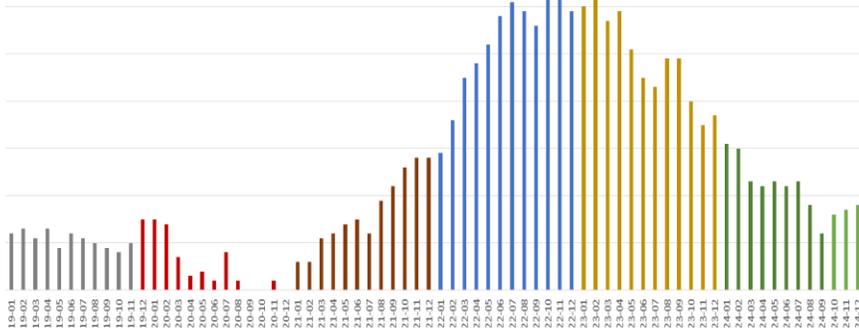
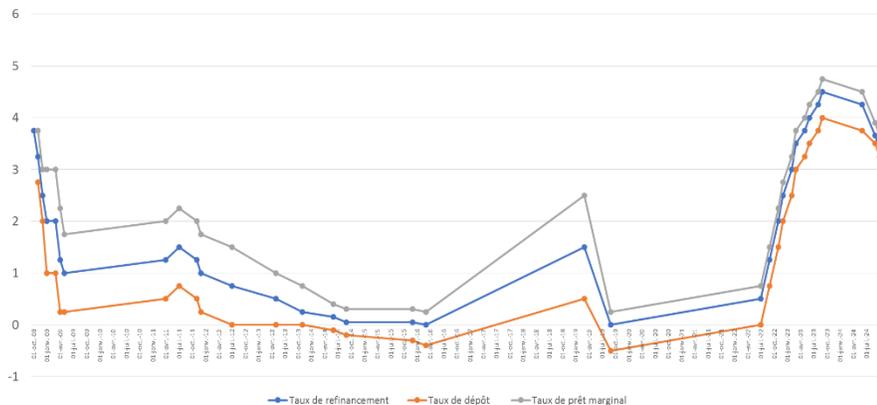


Tableau n°2 : Évolution des trois principaux taux directeurs de la BCE



Analyse de la situation nationale :

- En France, l'année 2023 avait été marquée par une décrue de l'inflation. Celle-ci avait été néanmoins moins forte que prévu initialement. Elle est estimée à 2,0 % en 2024.
- La Banque de France estime que l'inflation devrait continuer à s'atténuer et atteindre 1,6 % en 2025, 1,7 % en 2026 et 1,9 % en 2027.
- La BCE a procédé à un relèvement des taux directeurs depuis juillet 2022. On constate que les taux directeurs appliqués sur la période de janvier 2023 à juillet 2024 étaient supérieurs à ceux de la politique monétaire prise par la BCE pendant la crise financière de 2008.
- La lutte contre l'inflation demeure la priorité, avec pour conséquence des taux qui diminuent lentement et restent élevés par rapport aux années antérieures.
- Le taux d'intérêt annuel du livret A était fixé à 3 % depuis le 1er février 2023, et celui du livret d'épargne populaire (LEP) à 4 % depuis le 1er août 2024. Le ministère de l'Économie et des Finances a annoncé le 15 janvier 2025 une diminution de ces 2 taux à partir du 1er février 2025, en suivant les préconisations du gouverneur de la Banque de France (livret A : 2,4 % / LEP : 3,5 %).

Situation de la dette et du déficit public

Tableau n° 1 : Comparaison et évolution de la dette publique (en % du PIB)

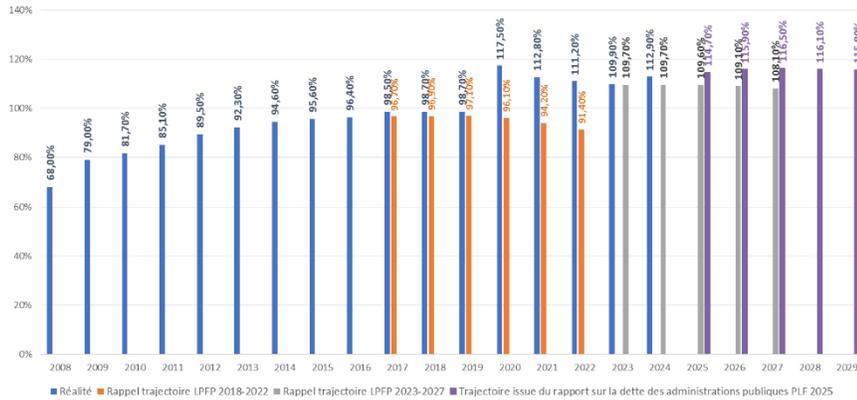
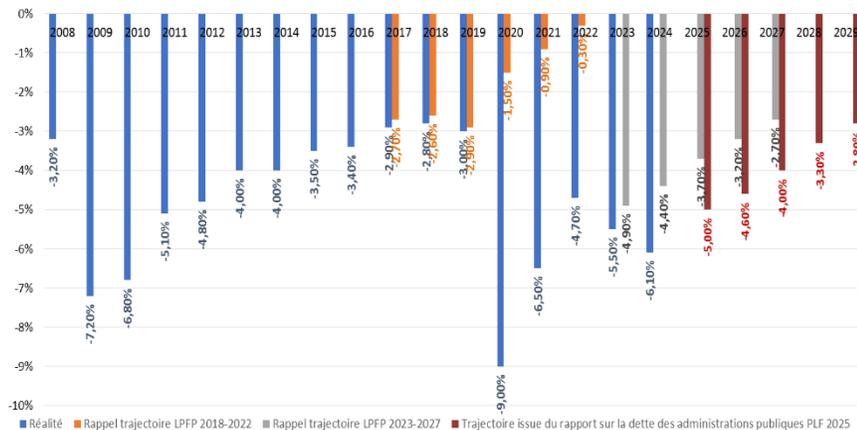


Tableau n°2 : Comparaison et évolution de la trajectoire du déficit public (en % du PIB)



Analyse de la situation nationale :

- Le retour à une croissance limitée pourrait avoir un effet négatif sur les comptes publics, notamment sur la dette et le déficit de l'État. L'augmentation des dépenses publiques et les estimations des recettes 2024 ont été moins importantes qu'estimées lors de la présentation du PLF 2024.
- Structurellement en déficit, le solde public était estimé à 4,9 % pour 2023 en Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027. Finalement, le déficit a atteint 5,50 % en 2023, et devrait encore se dégrader en 2024 pour atteindre 6,10 %. La trajectoire du déficit est déconnectée des dispositions prises dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027. Une nouvelle trajectoire a été définie ramenant le déficit à 2,80 % en 2029.
- Les mesures figurant dans le texte initial du PLF 2025 visent à ramener le déficit à 5,2 % du PIB.
- La consommation des ménages reste freinée par la hausse des prix et des taux d'intérêt. L'investissement des entreprises connaît une légère reprise, orientée principalement vers l'amélioration de leur compétitivité et la transition énergétique. Les programmes tels que France 2030 et le Fonds vert continuent de stimuler la décarbonation de l'industrie, le développement des énergies renouvelables, et les projets d'innovation technologique.

Hold'up de l'état : « l'ex » projet de loi de Finances (PLF 2025)

Principaux impacts pour les finances des collectivités ?

- Le projet de loi de finances prévoyait notamment une réduction des recettes à destination de l'échelon local via :
 - Le gel des recettes liées à la TVA.
 - La baisse du taux du FCTVA (récupération de la TVA sur certaines dépenses d'investissement).
 - La création d'un fonds de précaution :
 - Il concerne les collectivités ayant des dépenses réelles de fonctionnement > 40M d'€;
 - Il représente un montant maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement ;
 - Le prélèvement s'effectue si le solde des collectivités territoriales dépasse un seuil défini dans la LFI.
 - Le Sénat a abaissé le montant de ce fonds en le divisant par deux et propose un élargissement de la répartition sur 2 000 collectivités territoriales contre 400 comme initialement prévu.
 - La hausse des cotisations salariales (part employeur de la CNRACL).

Tableau n° 1 : Évaluation des pertes de recettes prévues par l'ex PLF 2025 pour Annemasse agglo

2025	2026
1 661 380 €	1 815 343 €

Contexte national : à quoi s'attendre ?

- Croissance atone et incertitude politique :
 - La croissance française devrait rester faible en 2025, oscillant entre 0,9 % et 1,2 % du PIB selon les prévisions. L'incertitude politique pourrait amputer la croissance de 0,2 point de PIB.
- Tensions budgétaires et réduction des investissements :
 - Les collectivités locales font face à un contexte de contrainte budgétaire sans précédent, avec une potentielle ponction sur les recettes fiscales.
- Réforme de la péréquation financière :
 - Un nouveau mécanisme de péréquation pourrait être envisagé pour 2025, visant à redistribuer les ressources entre collectivités riches et pauvres, avec un impact significatif sur les stratégies financières territoriales.
- Transition écologique et investissements contraints :
 - Malgré les objectifs ambitieux de transition écologique, les collectivités devront composer avec des ressources limitées, nécessitant des arbitrages complexes entre investissements verts et services essentiels.
- Impact du contexte géopolitique sur les finances locales :
 - Les tensions internationales et leurs répercussions économiques pourraient contraindre les collectivités à réviser leurs stratégies budgétaires et leurs projets de développement.

Loi spéciale : L'« intérim » du PLF 2025

- Suite au rejet du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 et à la censure du gouvernement de Michel Barnier, Emmanuel Macron a annoncé en décembre 2025 une loi de finances spéciale.
- La France passe en PLS (projet de loi spéciale) : la loi spéciale de finances permet d'assurer le fonctionnement « minimum » des services publics et de financer les services votés jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025.
- Elle vise à autoriser la perception de l'impôt par l'Etat en 2025 et de reconduire les crédits 2024, jusqu'au vote de la loi de finances « théoriquement » début 2025.
- Le texte contient trois articles et le prélèvement sur les recettes au profit des collectivités territoriales est implicitement intégré au texte.



L'équilibre des budgets d'Annemasse aggro sera établi sur la base des recettes prévues au PLF24, donc sans aucune certitude sur les recettes qui pourront être perçues en 2025. Il sera potentiellement nécessaire de réajuster, rééquilibrer et arbitrer à nouveau les budgets dès que le PLF25 sera adopté.

Budget primitif 2025

sous l'œil du budget climat

La taxonomie verte de l'UE

Objectifs basés sur les six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 :

1 Atténuation
du changement climatique



2 Adaptation
au changement climatique



3 Utilisation durable et protection
des ressources aquatiques et marines



4 Transition
vers une économie circulaire



5 Prévention et contrôle
de la pollution



6 Protection et restauration
de la biodiversité et des écosystèmes



Compte administratif 2024 :

- **Axe 1** Atténuation du changement climatique

Compte administratif 2025 :

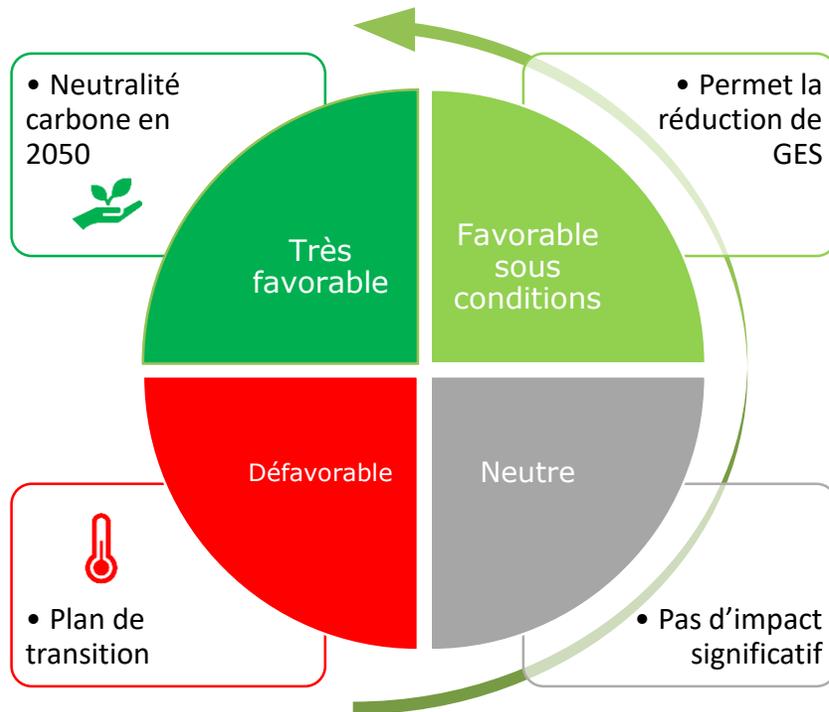
- **Axe 6** Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Compte administratif 2027 :

- **Axe 2** Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- **Axe 3** Gestion des ressources en eau
- **Axe 4** Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
- **Axe 5** Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

Axe n°1 : Atténuation du changement climatique : quèsaco ?

Graphique n° 1 : Clé de lecture du classement



Non coté

Manque d'informations pour être classées

Hors périmètre

Dépenses d'ordres et remboursement des emprunts

Objectifs :

- Qualification des impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget.
- Ces résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.
- Facilite la planification écologique à l'échelle nationale.

Intérêt de l'évaluation climat du budget :

- Identifier et comprendre : Quelles sont les dépenses bénéfiques pour le climat et celles avec un impact négatif : **effectuer un état des lieux.**
- Évaluer la cohérence : des dépenses avec les objectifs nationaux : **s'inscrire dans la stratégie nationale bas-carbone.**
- Analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon un prisme climat : **mise en place d'un plan d'action.**
- Suivre l'évolution d'exercice en exercice : **amélioration continue.**

Cadre réglementaire et périmètre retenu par l'agglo

Tableau n° 1 : Périmètre retenu par Annemasse agglo pour la préparation budgétaire 2025

Préparation budgétaire 2025	
Périmètre	Tous les budgets
Section	Investissement
Montant minimum	1 € (hors reports 2024)
Axes du budget vert	Axe 1 : Atténuation du changement climatique
Modalité de complétude	Lors de la saisie de la préparation budgétaire

Tableau n° 2 : Périmètre retenu par Annemasse agglo pour l'exécution budgétaire 2025

Exécution budgétaire 2025	
Périmètre	Tous les budgets
Section	Investissement obligatoire + Fonctionnement pour les volontaires
Montant minimum	1 €
Axes du budget vert	Axe 1 : Atténuation du changement climatique
Modalité de complétude	Lors de la liquidation

Cadre réglementaire :

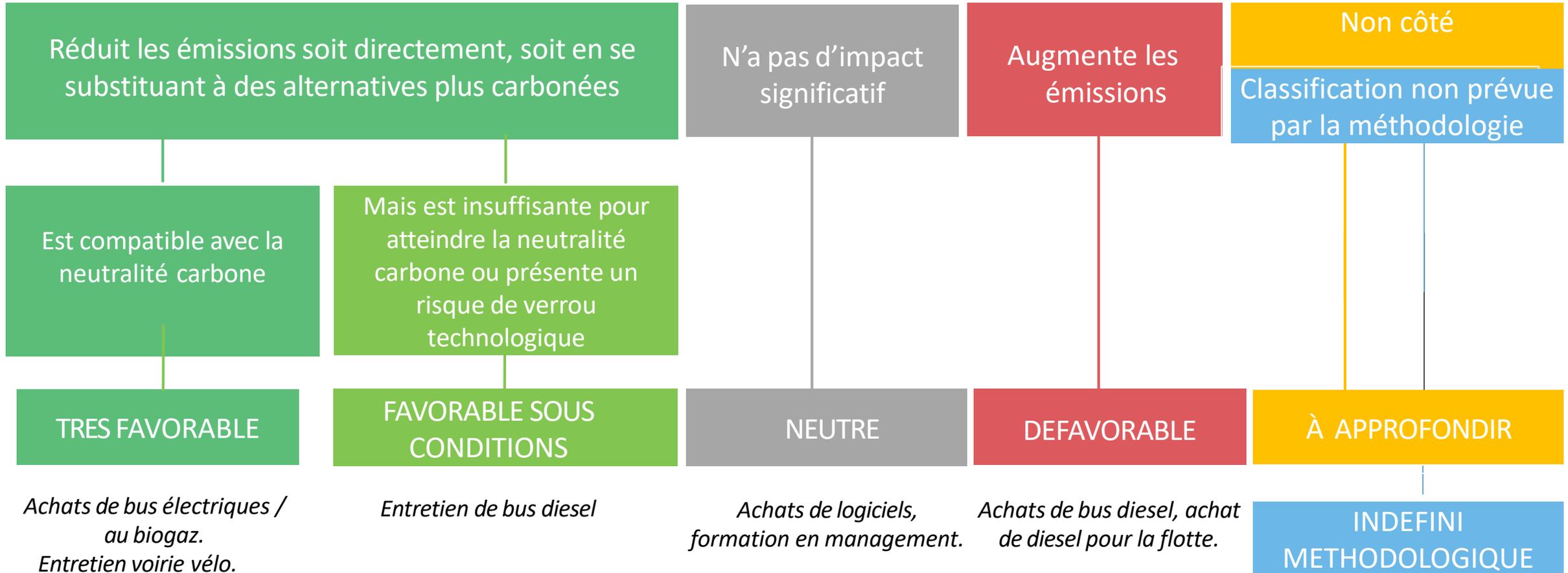
- S'applique aux collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants.
- À partir de l'élaboration du compte administratif 2024 ou du compte financier unique (CFU).
- Périmètre restreint : uniquement pour les budgets en nomenclature comptable M57, section d'investissement, certains comptes budgétaires.
- Élargissement du périmètre à partir du compte administratif (ou CFU) 2025.

Limites :

- Première étape, certaines actions/compétences vont s'affiner avec le temps.
- Ne permet pas de valoriser complètement les efforts de sobriété, alors que c'est un axe prioritaire pour Annemasse Agglo.
- N'est pas un outil de comparaison avec d'autres collectivités.

Atténuation du changement climatique : exemples

Graphique n° 1 : Présentation de la classification de l'axe atténuation du budget vert



Ratios financiers

Indicateurs de la « santé financière » d'Annemasse agglo

Ratios financiers : fil rouge des orientations financières

Graphique n° 1 : Schéma présentant le mécanisme de calcul de l'épargne

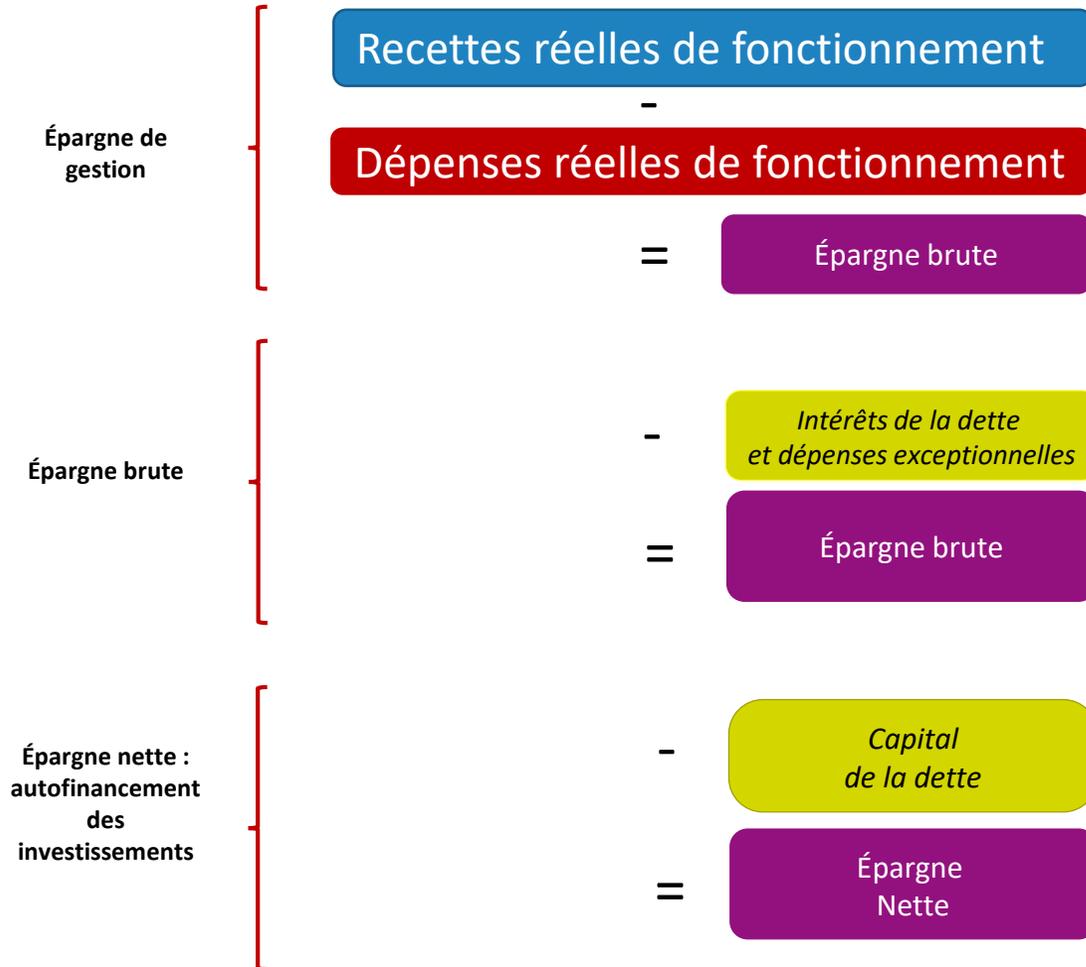


Tableau n° 1 : Définition des principaux ratios financiers

Ratio	Définition
Épargne brute	Correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et charges d'intérêts
Épargne net	Correspond à l'épargne brute après déduction de l'annuité de dette. L'épargne nette permet le financement des dépenses d'équipement. Cible : 3 000 000 € d'épargne nette sur le BP (hors recette exceptionnelle)
Capacité de désendettement	Représente le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette si on mobilise pour cela l'intégralité de l'épargne brute
Fond de roulement	Correspond à l'excédent des ressources en fin d'exercice budgétaire. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses en N+1

Gestion de la pluriannualité

Sincérité et efficacité budgétaire

Cadre réglementaire et périmètre retenu par l'agglo

Illustration :

Exemple d'un marché de fonctionnement d'un montant de 8 880 000 € à engager en 2025 afin de lancer la consultation pour une notification début 2026 (2026-2029) :

Tableau n° 1 : Périmètre retenu par Annemasse aggro pour la préparation budgétaire 2025

Exercice	Engagement de CP
2025	8 880 000 €
2026	8 880 000 €
2027	6 540 000 €
2028	4 440 000 €
2029	2 100 000 €

Tableau n° 2 : Périmètre retenu par Annemasse aggro pour l'exécution budgétaire 2025

Exercice	Engagement de CP	Engagement pluriannuel d'AE
2025	0 €	8 880 000 €
2026	2 340 000 €	
2027	2 100 000 €	
2028	2 340 000 €	
2029	2 100 000 €	

Situation à date :

- Étant donné que 100 % des crédits doivent être disponibles avant le lancement de chaque marché, cela conduit à bloquer des crédits importants pour des projets qui ne seront pas entièrement réalisés dans l'année.
- Par conséquent, cela réduit le taux de réalisation budgétaire en créant une « immobilisation » des fonds non utilisés.

Périmètre actuel :

- Règles de l'agglo en matière de création d'**APCP** (**A**utorisation de **P**rogramme **C**rédits de **P**aie^ment) :
 - À destination des projets ayant un montant significatif à des fins analytiques.
 - Permettre l'engagement pluriannuel.

Périmètre proposé :

- Proposition d'étendre la gestion des **APCP** et la mise en place d'**AECP** (**A**utorisation d' **E**ngagement **C**rédits de **P**aie^ment à des fins de « stratégies financières ») :
 - Respect de l'obligation de l'engagement comptable préalable des marchés.
 - Impact sur l'exercice budgétaire uniquement à hauteur des CP nécessaires à l'exercice

Opérations d'ordre

Opérations d'ordre : les amortissements impactent la section de fonctionnement

Opérations d'ordre : fort impact pour les budgets « techniques »

Tableau n°1 : Mécanisme des dotations aux amortissements et des reprises de subventions amortissables

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réelle 100,00 €	Réelle 150,00 €
	Ordres	Ordre
	Amortissement 50,00 € Vir. section inv. 15,00 €	reprise de sub. 15,00 €
	TOTAL 165,00 €	TOTAL 165,00 €
Investissement	Réelle	Réelle
	Projets d'inv. 160,00 € (remb. du 30,00 €)	140,00 €
	Ordre 15,00 €	Ordre 65,00 €
	TOTAL 205,00 €	TOTAL 205,00 €

Tableau n°2 : Exemples d'évolutions des dépenses d'amortissements pour Annemasse agglo

	Amortissement 2024	Amortissement 2025	Évolution
Budget EAU	2 254 754 €	2 372 000 €	5,20%
Budget TRAM	1 091 970 €	1 095 000 €	0,28%
Budget TU	1 810 892 €	1 640 000 €	-9,44%

Analyses :

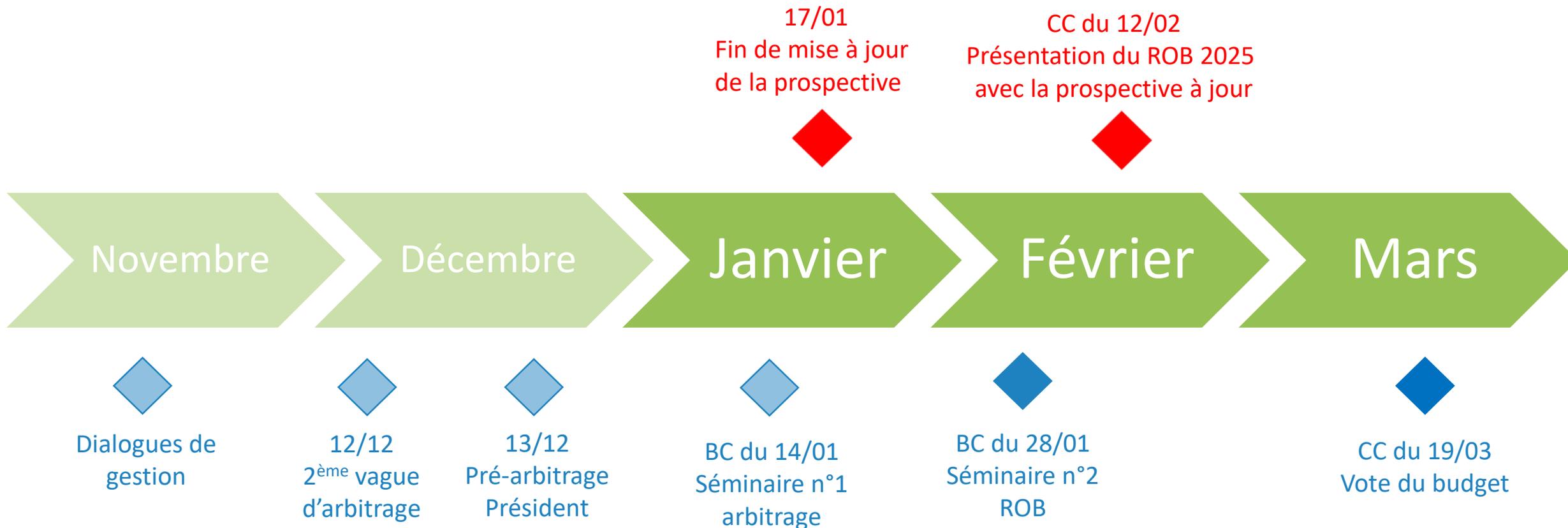
- Les dépenses d'ordre de fonctionnement sont des opérations internes sans mouvement de trésorerie telles que les dotations aux amortissements.
- Ces dotations permettent d'anticiper les dépréciations de la valeur des biens pour assurer leurs renouvellements :
 - Exemple : Annemasse agglo investit dans l'acquisition de bus électriques pour 10 M€. Les dotations aux amortissements, initialement de 500 K€ par an, doublent à 1 M€ en raison de l'amortissement de cet investissement.
- En nomenclature comptable M4x (SPIC), toute subvention est amortissable si le bien financé est amortissable lui-même.
- En nomenclature comptable M57, les biens d'investissement ne sont pas systématiquement amortissables, et de fait les subventions ne le sont pas également :
 - Exemple : Pour le gymnase de Vétraz-Monthoux => les subventions ne seront pas à amortir, car l'équipement n'est pas amortissable.
- L'évolution du montant des dotations aux amortissements est en lien avec le niveau d'investissement de l'agglo des années précédentes. Ces dotations peuvent ainsi alourdir les charges de fonctionnement et réduire les marges de manœuvre pour financer d'autres dépenses de cette section.

Projet de budget 2025

Partie n°2

Calendrier budgétaire 2025

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le
ID : 074-200011773-20250213-CC_2025_0001-DE



Présentation macro par budget

Principaux équilibres

Budget principal

Principaux indicateurs

Budget PRINCIPAL : ce qu'il faut retenir

Tableau n° 1 : Évolution et équilibre du budget (écritures réelles + RAR)

	Voté 2024	CA 2024	BP 2025	Évolution V24-BP25
Dép. de fonct.	57 882 891 €	55 269 809 €	58 961 062 €	1,45 %
Rec. de fonct.	63 887 838 €	64 634 752 €	65 048 409 €	1,82 %
Dép. d'inv.	21 433 881 €	14 055 551 €	30 359 267 €	41,64 %
Rec. d'inv.	15 960 456 €	9 317 799 €	20 365 268 €	27,60 %

Tableau n°2 : Subvention du budget principal

	2023	2024	2025
Sub. budgets annexes	6 749 215 €	8 939 231 €	9 923 545 €

Tableau n°3 : Ratios financiers clés (sans recette exceptionnelle)

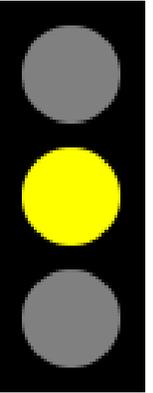
	en €	en %	en année
Épargne brute	6 087 347 €	9,36 %	-
Épargne nette	4 905 033 €	7,54 %	-
Annuité de la dette	1 693 193 €	-	-
Cap. désendettement	-	-	2,11
Emprunt 2025	2 804 961 €	-	-

Analyse de la situation :

- La situation financière est tendue; cette fragilité est principalement due à l'augmentation des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.
- À la suite d'une « erreur » de calcul par la DDFIP sur l'évaluation des bases de la THRS pour 2024 et à un dynamisme moindre de la TVA en 2024 (fraction de TVA qui compense la suppression de la THRP et la CVAE), on note une perte de 1,8 M€ de recettes en 2024.
- À noter une recette exceptionnelle de 1 840 500 € à la suite de l'optimisation d'un montage financier sur la ZAC Etoile (optimisation de subventions).

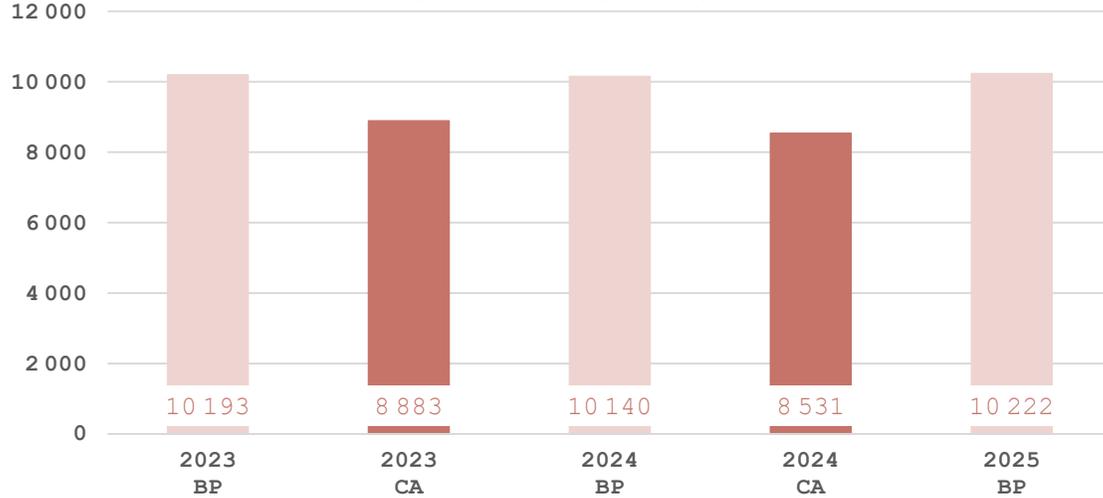
Recommandation :

- En attendant 2026, il est impératif de maintenir une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement (en cohérence avec nos réelles capacités à faire) et de définir des priorités d'investissement.

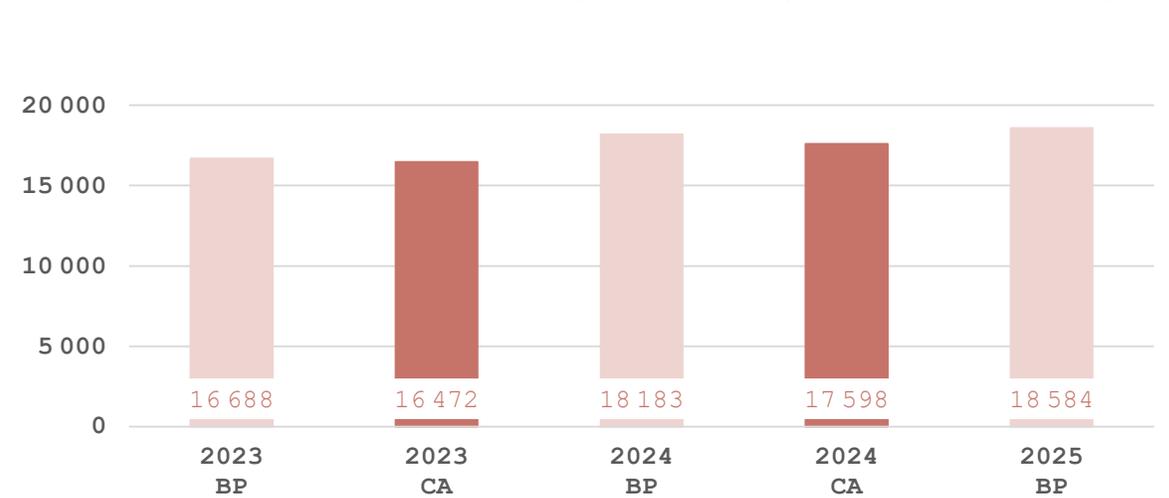


Budget Principal: évolution de la section de fonctionnement

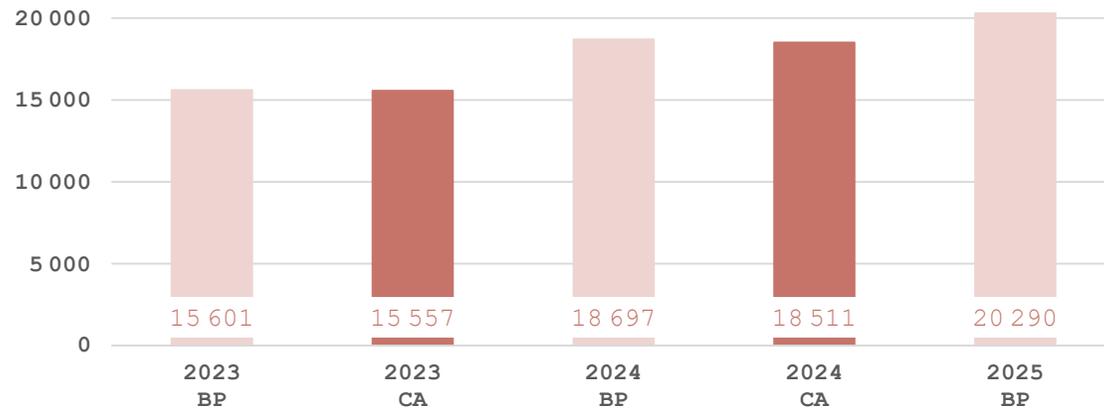
Graphique n°1 : Évolution des charges à caractère général (Chap. 011, en milliers d'€)



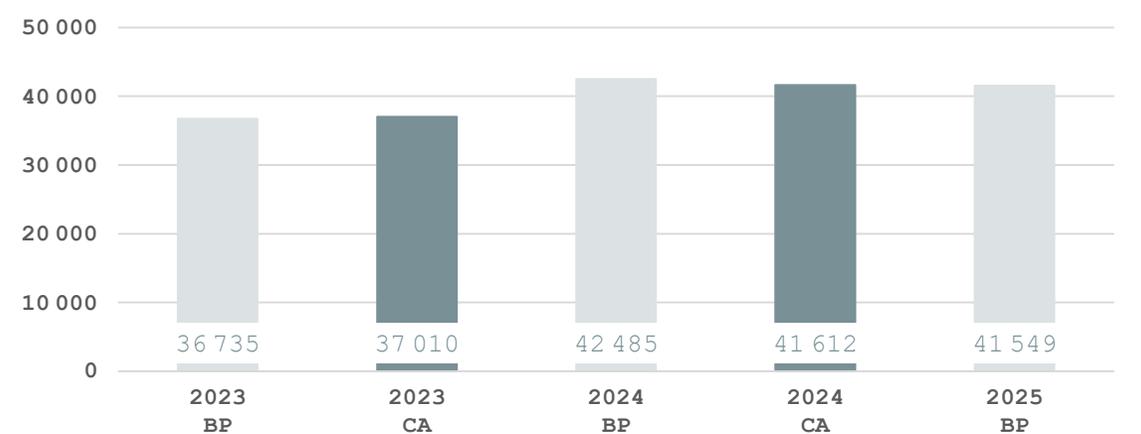
Graphique n°3 : Évolution des charges de personnel (Chap. 012, en milliers d'€)



Graphique n°2 : Évolution des autres charges de gestion courante (Chap. 65, en milliers d'€)



Graphique n°4 : Évolution des impôts et taxes de la fiscalité locale (Chap. 73/731 en milliers d'€)



Budget BP : Structure et perspectives de l'encours de dette

Tableau n° 1 : Situation de la dette

Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	Taux d'intérêt moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée
12 883 496 €	3,50 %	18 ans 9 mois

Tableau n°2 : Montant de l'annuité pour 2025

	en €
Annuité	1 693 193 €
Intérêts	463 510 €
Capital	1 229 683 €

Tableau n°3 : Répartition de l'encours par produit

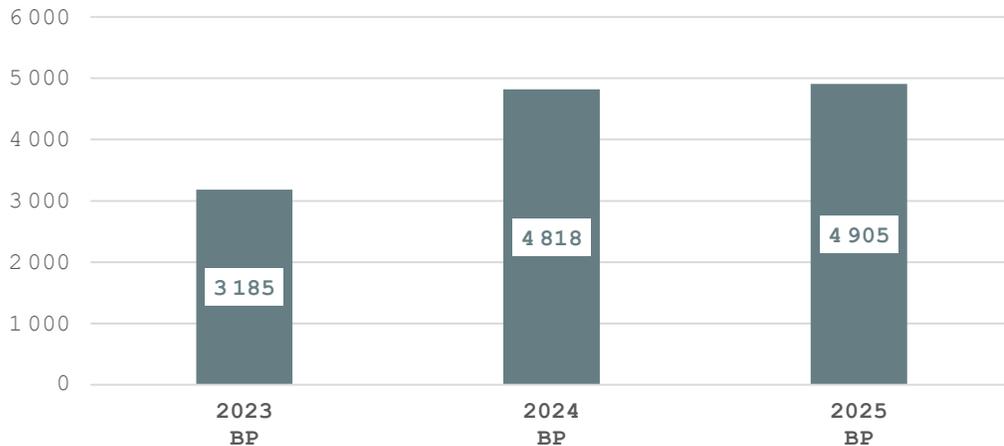
Répartition des emprunts par type de taux		Détail des emprunts à taux variable	
Variables	36 %	EURIBOR	0 %
		Livret A	100 %
Fixes	64 %		
Structurés	0 %		

Analyse de la situation :

- Le budget présente un taux moyen plutôt élevé tout comme la durée résiduelle moyenne.
- Cela résulte du fait qu'aucun emprunt n'a été contracté pendant la période de taux fixes bas (2014-2020) : la dette comprend donc principalement des emprunts à taux fixes élevés, et une part importante (environ 38 %) d'emprunts récents (2020-2024).
- L'équilibre entre taux fixes et variables est prudent suite à la mobilisation d'un emprunt à taux fixe en 2023 et 2024, et compte tenu du fait que les taux variables sont tous indexés sur le livret A ce qui protège de la volatilité actuelle des index.
- Il est à noter qu'une partie de la dette contractée pour le financement de la construction du siège social est remboursée par les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des transports urbains.
- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 12 883 496 € (Encours limité), la capacité de désendettement est de 2,11 années.

Projet de budget 2025 : niveau des ratios cibles pour

Graphique n° 1 : Évolution de l'épargne nette



Analyse de la situation :

- À la lumière des éléments présentés ci-avant, il apparaît indispensable de cibler une épargne nette de 3 000 000 € (hors recette exceptionnelle) en réajustant nos dépenses de fonctionnement au regard des véritables capacités humaines à faire et des capacités financières.
- L'amélioration de l'épargne nette repose sur une maîtrise rigoureuse des dépenses, mais également sur une gestion prudente des investissements, afin de limiter le recours à l'emprunt et de préserver ainsi la soutenabilité financière à long terme.
- En parallèle, une maîtrise des dépenses d'investissement est indispensable. À noter l'écart très significatif entre les inscriptions budgétaires et les taux de réalisations.

Budget BP : évolution des principaux indicateurs

Graphique n° 1 : Évolution de l'épargne brute et effet ciseaux

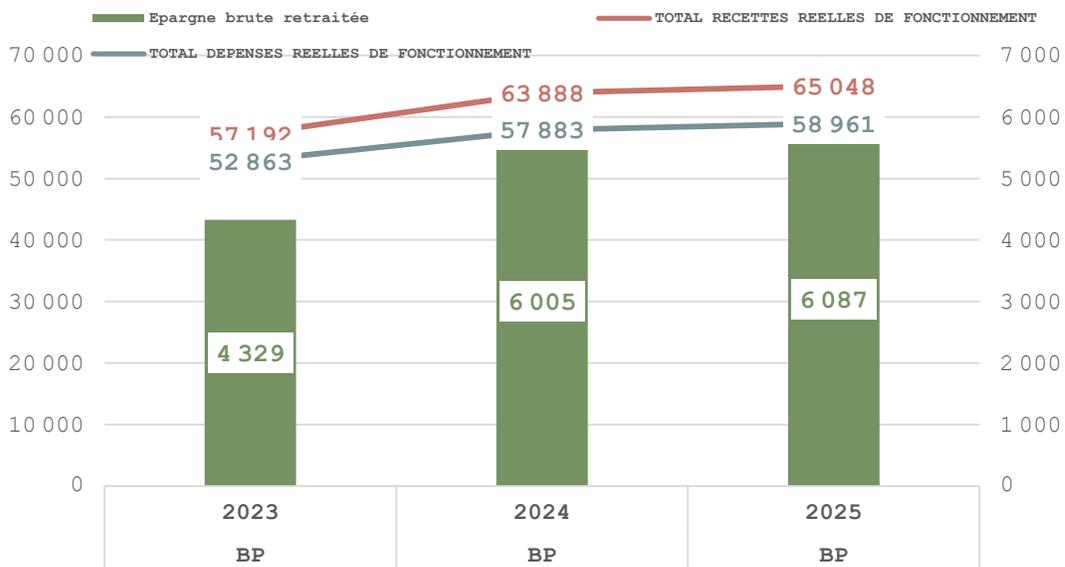


Tableau n° 1 : Évolution des dépenses plus rapide que l'évolution des recettes

	BP 2024	CA 2024	BP 2025 (projet)	Evolution CA24/BP25
Impôts et taxes	20 462 290	19 808 345	20 354 600	2,76%
Fiscalité locale	22 022 675	21 803 385	21 194 660	-2,79%
Autres charges	18 697 331	18 511 492	20 290 435	9,61%
Dont Subv. BA	6 749 215 €	8 939 231 €	9 923 545€	11,01%

Analyse de la situation :

- **Augmentation des dépenses (+ 1 400 000 €) plus rapide que l'augmentation des recettes (+ 850 000 €) implique un resserrement de l'effet ciseaux :**
 - **Amoindrissement des gains fiscaux** notamment en lien avec **l'erreur de la DDFIP et au moindre dynamisme de la TVA** (compensation THRP et CVAE)
 - **Augmentation des subventions à destination des budgets annexes.**
- Dans ce contexte, il est impératif de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de préserver l'équilibre budgétaire et de limiter les tensions financières à venir.
- Maîtriser les dépenses de la section de fonctionnement, bien que nécessaire, ne suffit pas à garantir un équilibre financier durable.
- En effet, des investissements conséquents entraînent le recours à l'emprunt, ce qui alourdit les charges financières à travers l'augmentation de l'annuité de la dette.
- Il est donc essentiel d'ajuster les investissements de manière stratégique, afin de limiter le recours à l'emprunt au strict nécessaire et de préserver ainsi la soutenabilité budgétaire.

Budget BP : synthèse des évolutions des principaux

Tableau n°1 : Évolution des principaux chapitres en dépenses de fonctionnement

	2023	2024	2025
Chapitre 011	10 193 353 €	10 139 845 €	10 288 875 €
Évolution en %	-	-0,52 %	1,47 %
Évolution en €		- 53 508 €	149 030 €
Chapitre 012	16 687 606 €	18 182 588 €	18 583 942 €
Évolution en %	-	8,96 %	2,21 %
Évolution en €		1 494 982 €	401 354 €
Chapitre 65	15 601 447 €	18 697 331 €	20 240 435 €
Évolution en %	-	19,84 %	8,25 %
Évolution en €		3 095 884 €	1 543 104 €
Dont sub. budget annexes	6 749 215 €	8 939 231 €	9 923 545 €

Tableau n°2 : Évolution des principaux chapitres en recettes de fonctionnement

	2023	2024	2025
Chapitre 73	19 719 897 €	19 808 345 €	20 354 600 €
Évolution en %	-	0,45 %	2,76 %
Évolution en €		88 448 €	546 255 €
Chapitre 731	17 290 036 €	21 803 385 €	21 194 660 €
Évolution en %	-	26,10 %	- 2,79 %
Évolution en €		4 513 349 €	- 608 725 €
Chapitre 74	16 627 023 €	18 766 047 €	17 534 260 €
Évolution en %	-	12,86 %	- 6,56 %
Évolution en €		2 139 024 €	- 1 231 787 €

Budget BP : TOP 3 des augmentations & évolutions

Schéma n°1 : Postes ayant la plus forte augmentation en 2025 versus le montant voté en 2024



Budget PRINCIPAL : subventions aux budgets annexes

Tableau n°1 : Rétrospective de l'évolution des subventions du budget principales aux budgets annexes

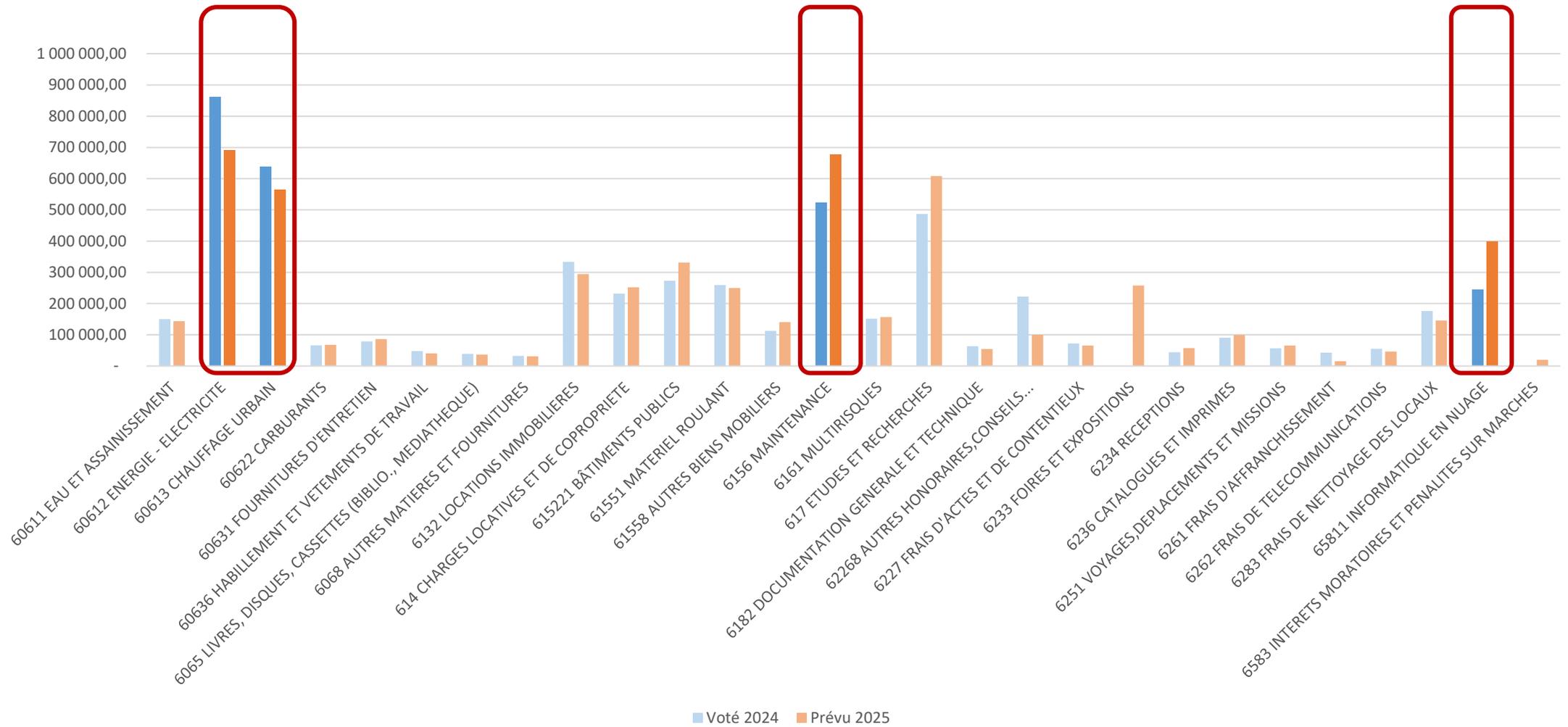
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Subventions du BP au TRAM	1 215 255 €	1 699 800 €	1 654 630 €	1 079 815 €	2 615 200 €	2 760 895 €
Subventions du BP au TU	1 753 890 €	3 588 700 €	2 764 900 €	4 250 200 €	3 498 800 €	3 929 967 €
Subventions du BP à l'IME	77 787 €	234 000 €	0 €	152 500 €	489 800 €	470 177 €
Subventions du BP au RU (ASST)*	290 541 €	289 101 €	301 212 €	302 700 €	284 386 €	274 500 €
Subventions du BP au RP (ASST)	1 090 264 €	1 233 385 €	1 399 959 €	964 000 €	2 051 045 €	2 488 006 €
TOTAL	4 427 737 €	7 045 986 €	6 420 701 €	6 749 215 €	8 939 231 €	9 923 545 €

Tableau n°2 : Simulations des ratios financiers du budget principal en fonction du niveau de subventions aux budgets annexes (hors la recette exceptionnelle)

	Hypothèse n°1 : Pas de subventions aux BA	Hypothèse n°2 : Subventions à hauteur des subventions versées en 2024	Hypothèse n°3 : Subventions à hauteur des besoins 2025 (avec une épargne nette à 0 pour les BA)
Montant des subventions	0 €	8 939 231 €	9 923 544 €
Epargne brute	16 010 892 €	5 471 899 €	4 246 847 €
Epargne nette	14 768 045 €	4 242 109 €	3 004 000 €
Taux d'épargne brute	24,61 %	8,41 %	6,72 %
Taux d'épargne nette	22,70 %	6,52 %	4,75 %

Budget PRINCIPAL : évolutions fonct. hors frais personnel et sub

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le
ID : 074-200011773-20250213-CC_2025_0001-DE



Recette exceptionnelle « ZAC étoile » 1 840 500 € :

Schéma n°1 : Situation initiale : versement des participations d'équilibre au déficit de la concession

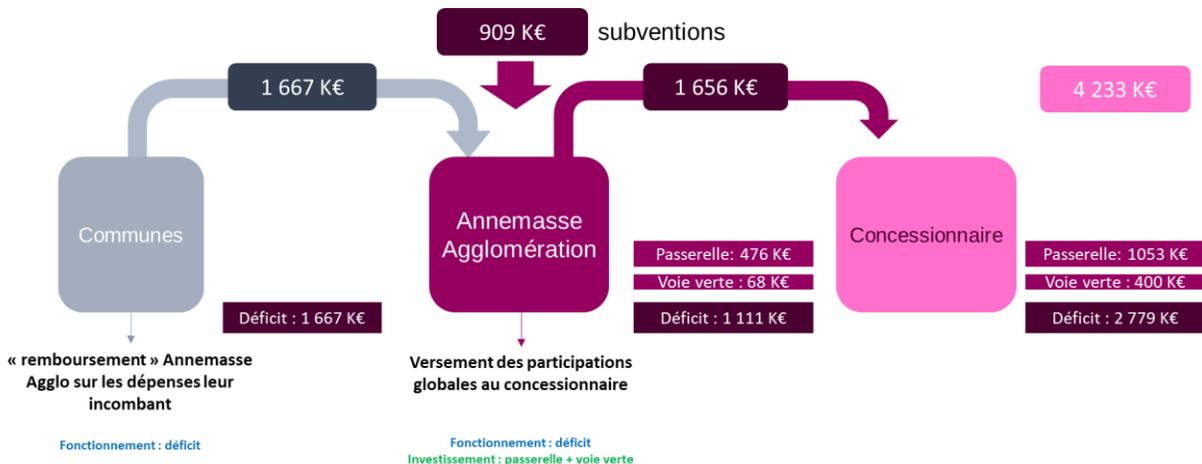
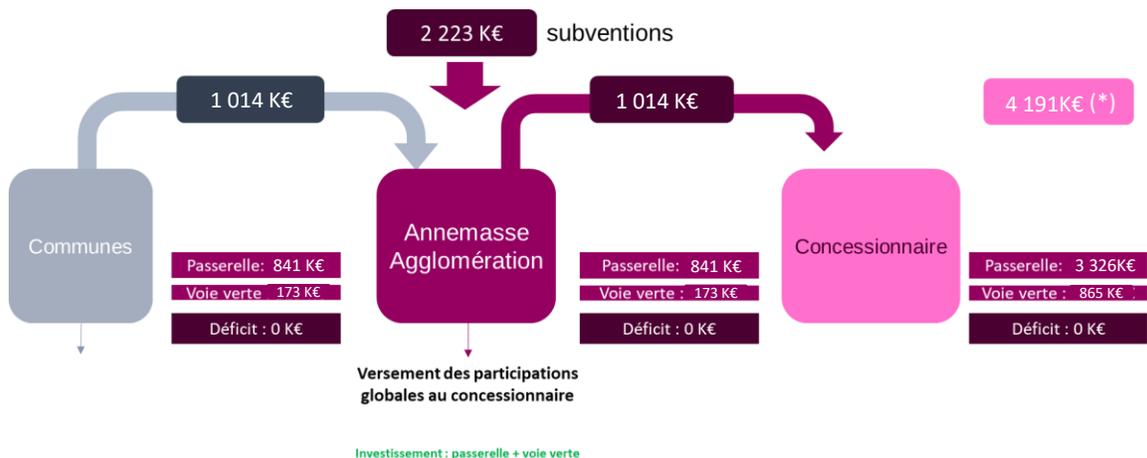


Schéma n°2 : Situation optimisée : perception des subventions et versement via fonds de concours



Objectifs et intérêts du montage proposé :

- Optimisation de la perception des subventions sur la passerelle et la voie verte :
 - Les subventions sont calculées sur la base d'un taux s'appliquant sur une assiette éligible et il est considéré que cette assiette est constituée des participations d'Annemasse agglo sur les équipements cofinancés.
 - Un faible niveau de participation sur les équipements Passerelle et Voie Verte conduisait à diminuer le niveau de subvention recevable.
 - Il a été proposé de flécher les participations au « déficit » vers ces deux équipements pour maximiser le niveau des subventions.
- Modification de la répartition de la prise en charge du « déficit » :
 - Afin de se rapprocher de la répartition des participations 60-40 dans le cadre du pacte politique, il est proposé que les communes participent au financement de ces équipements via des fonds de concours imputés dans leur section d'investissement.

Tableau n°1 : Montant des participations pour AA et les communes

Contribution totale	Situation initiale « participation d'équilibre » + équipement	Optimisation Proposée (*)	écart
Annemasse Agglo	1 655 950	1 014 170	- 641 780
Communes	1 667 864	1 014 170	-653 694
Total	3 323 814	2 028 339	- 1 295 474

(*) Si perception de l'intégralité des subventions – estimée à 75% du maximum pour la passerelle

Budget BP : Présentation des principaux investissements

Tableau n°1 : Présentation des inscriptions budgétaires d'investissement supérieures ou égal à 100 000 € après présentation de l'impact budget vert (Axe n°1 – atténuation du changement climatique)

		Très favorable	Favorable	Défavorable	Neutre	Non coté
Construction du gymnase de VETRAZ MONTHOUX	6 830 000 €	70%		30%		
ZAC Étoile - passerelle et voie verte	2 095 625 €	100%				
CPE Gymnase	1 525 350 €	70%		30%		
Acquisition locaux PMI-Voirie Cranves-Sales	1 191 000 €				100%	
Jardin ferroviaire	1 160 400 €	100%				
AP/CP Aides à la Pierre PLH Logement social	1 000 000 €					100%
Via Rhona - Du Juvénat à Crêt - Ville-la-Grand	765 169 €	100%				
Acquisition Hall Taponier	748 500 €				100%	
Versements subvention d'Etat production logements sociaux	700 000 €					100%
Aide à la pierre	582 317 €					100%
Via RHONA - Rue de la Rotonde - Ville-la-Grand	574 041 €	100%				
Provision centre de santé	500 000 €				100%	
Travaux supplémentaire ZAC ETOILE (refacturations aux commune	457 448 €	100%				
Réhabilitation et extension du conservatoire D'Annemasse - étud	400 000 €					100%
Zone du mont blanc - Co maitrise ANNEMASSE RESISTANCE	390 000 €					100%
Via Rhona - divers travaux	312 886 €	100%				
MOE Chemin des Fontaines	309 060 €	100%				
Acquisition voie verte Chemin des Fontaines	271 200 €				100%	
Voie Verte - Acquisition Chemin des Fontaines	230 000 €				100%	
Cyber sécurité	202 000 €					
Via Rhona - rue du jura	193 253 €	100%				
Tracteur déneigement	180 000 €			100%		
Aménagement rue de la Résistance	150 000 €					100%
marché Millet Paysages	141 769 €	100%				
Accessibilité passerelle gymnase vitra	130 000 €	100%				
Contournement Ville-La-Grand Pont neuf	130 000 €	100%				
Coop Etoile	110 000 €					100%
ZAC Alte	100 000 €				100%	
Etudes SERM	100 000 €				100%	
TOTAL		57%		13%	15%	16%

- Pour rappel, le montant total des investissements pour 2025 s'élève à 26 621 569 € (dépenses réelles) dont 1 229 683 € de remboursement de capital (montant des investissements inscrits au BP 2024 : 21 433 881 €).
- Le tableau n°1 présente les principaux investissements qui représentent 21 480 018 € inscrits au BP 2025.
- À noter, 66 K€ de dépenses d'investissement pour la maintenance préventive de Château bleu ont été ajoutés depuis le séminaire n°1.

Budget BP : Présentation des principales subventions

Tableau n°1 : Présentation des principales subventions reçues inscrites (budget principal)

Projet	Etat	Région	Département	Confédération helvétique	Union Européenne	Autres financeurs
VIARHONA	287 013,00 €	660 129,94 €	256 400,00 €			
VOIE VERTE		49 200,00 €	116 850,00 €	328 675,07 €		
PASSERELLE ZAC ETOILE		130 000,00 €		663 157,89 €		
PLAINE DES SPORTS DU PERRIER	130 051,00 €	247 630,00 €				
REQUALIFICATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS DES ZAE			288 442,00 €			
RELOGEMENT MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT			71 000,00 €			
SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU PRALERE			61 320,00 €			
RENOVATION TOIT MAISON DE L'EAU			95 525,00 €			
CPE DES GYMNASES	25 704,00 €					
VESTIAIRES PARC SERVICES TECHNIQUES			30 000,00 €			
GYMNASE SALEVE			30 000,00 €			
GYMNASE BALMAT			130 000,00 €			
GYMNASE VETRAZ			560 000,00 €			
ETI DES TATTES			55 952,00 €			
PLAN DE MOBILITES						60 000,00 €
TOTAL	442 768,00 €	1 086 959,94 €	1 695 489,00 €	991 832,96 €	0,00 €	60 000,00 €
TOTA GENERAL						4 277 049,90 €

Budget BP : prospective financière

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le
 ID : 074-200011773-20250213-CC_2025_0001-DE



Tableau n°1 : Section de fonctionnement

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	56 872 153 €	64 634 752 €	65 048 409 €	63 924 345 €	64 652 961 €	65 393 963 €
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	317 910 €	17 041 €				
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	51 182 981 €	55 269 809 €	58 961 062	56 049 324 €	56 482 165 €	58 313 632 €
Epargne brute retraitée	5 371 262 €	9 347 902 €	6 087 347 €	7 875 022 €	8 170 796 €	7 080 331 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	9,44 %	14,46 %	9,36 %	12,32 %	12,64 %	10,83 %
<i>Seuil limite d'amortissement du capital de la dette</i>	2,01 %	1,83 %	1,92 %	2,16 %	2,78 %	1,84 %
<i>Charges financières</i>	416 229 €	517 803 €	550 838 €	566 130 €	766 637 €	913 007 €
<i>Epargne de gestion</i>	5 787 491 €	9 865 706 €	6 638 185 €	8 441 152 €	8 937 432 €	7 993 338 €
<i>Amortissement de la dette</i>	1 141 479 €	1 184 305 €	1 246 847 €	1 378 147 €	1 795 620 €	1 201 453 €
Epargne nette retraitée	4 229 783 €	8 163 597 €	4 840 500 €	6 496 875 €	6 375 176 €	5 878 878 €

Tableau n°2 : Section d'investissement

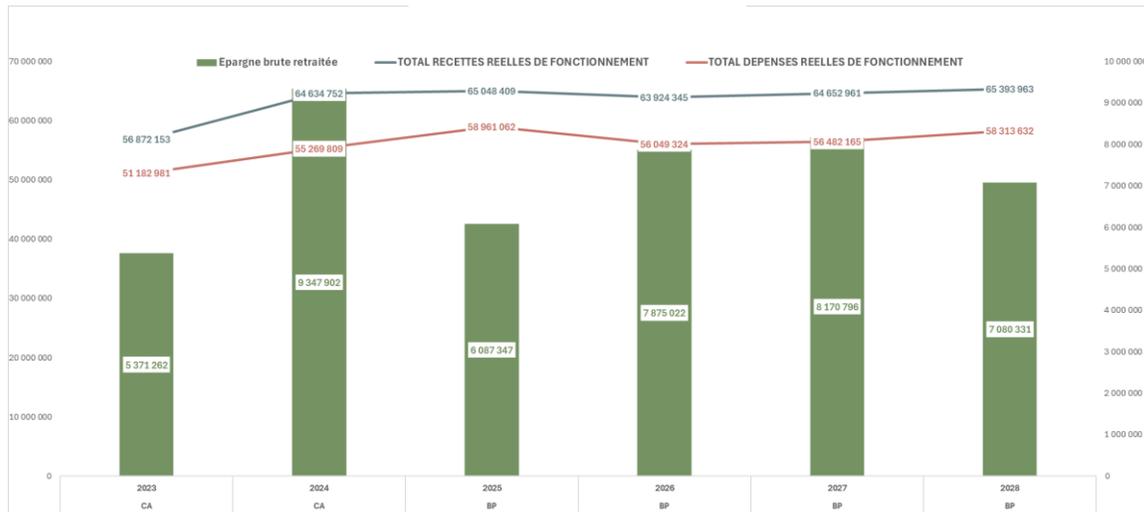
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	31 405 393 €	8 317 013 €	18 881 649 €	12 124 978 €	11 829 204 €	10 576 135 €
<i>Emprunts Contractés</i>	1 508 684 €	1 000 786 €	2 810 321 €	4 440 440 €	5 430 527 €	0 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	33 105 166 €	12 871 245 €	25 374 722 €	18 621 853 €	18 204 380 €	18 798 547 €

Tableau n°3 : Fonds de roulement, dette et solvabilité

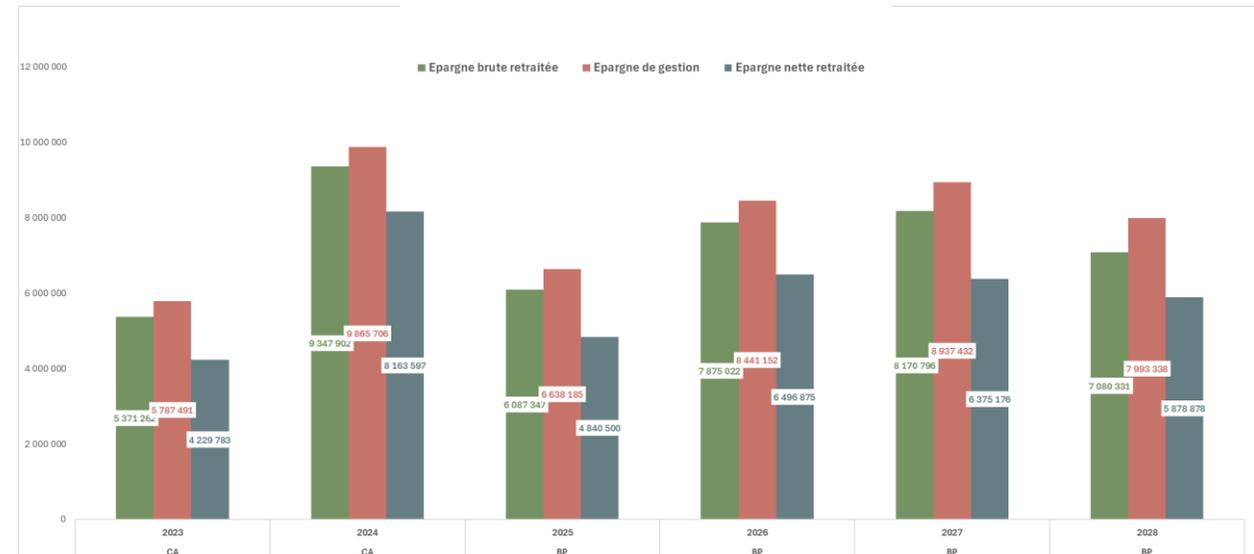
Fonds de roulement (trésorerie fin d'exercice)	913 519 €	3 391 353 €	0 €	0 €	0 €	- 2 343 533 €
<i>Variation du fonds de roulement</i>	4 038 694 €	4 610 150 €	- 1 652 572 €	-	-	- 2 343 534 €
Encours de dette au 31/12	13 216 838 €	12 883 496 €	14 458 667 €	17 520 960 €	21 155 867 €	19 954 414 €
Capacité de désendettement	2,46	1,38	2,38	2,22	2,59	2,82
<i>Excédent ou déficit de fonctionnement</i>	0	236 599 €	3 945 512 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)</i>	9 628 075 €	2 149 358 €	2 289 662 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent ou déficit d'investissement</i>	- 3 443 086 €	- 1 472 438 €	- 2 843 822 €	0 €	0 €	0 €

Budget BP : prospective financière

Graphique n°1 : Épargne Brute et effet ciseaux (en milliers d'€)



Graphique n°2 : Épargne brute, épargne de gestion et charges financières (en milliers d'€)



Budget BP : demandes de postes

Tableau n° 1 : Présentation des demandes de créations de postes pour 2025

Intitulé poste / Direction	Catégorie poste	Type de poste	Coût 2025	Coût 2026	Besoin
Chargée de mission Contrat Local de Santé (DCS)	A - Attaché territorial	Emploi permanent	0 € (ce poste était mutualisé avec la CCG et refacturé à Annemasse aggro)	20 408 € (4 mois)	Animation, coordination et impulsion d'une dynamique autour du dispositif de Contrat Local de Santé et mise en œuvre des actions prévues dans le CLS.
Chargée de développment des publics (DCJS / DC)	A - Attaché territorial	CDD d'un an (ATA)	30 612 € (6 mois)	30 612 € (6 mois)	Développement des publics et Communication pour l'Archipel Butor (40%), Château Bleu (40%) et Intermède (20%)

Budget des ordures ménagères

Principaux indicateurs

Budget OM : ce qu'il faut retenir

Tableau n° 1 : Évolution et équilibre du budget (écritures réelles + RAR)

	Voté 2024	CA 2024 (estimatif)	BP 2025 (projet)	Évolution V24-BP25
Dép. de fonct.	14 268 710 €	13 894 808 €	14 383 754 €	3,52 %
Rec. de fonct.	15 156 730 €	15 070 039 €	15 100 200 €	0,20 %
Dép. d'inv.	5 499 626 €	3 252 976 €	6 955 446 €	26,47 %
Rec. d'inv.	2 599 375 €	2 194 197 €	3 889 884 €	49,65 %

Tableau n°2 : Ratios financiers clés pour 2025

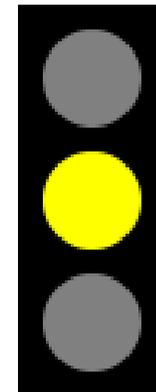
	en €	en %	en année
Epargne brute	716 446 €	4,74 %	-
Annuité de la dette	591 446 €	3,92 %	-
Epargne nette	136 877 €	-	-
Capacité de désendettement	-	-	1,09
Emprunt 2025	1 740 229 €	-	-

Analyse de la situation :

- Les taux d'épargne sont faibles, mais l'épargne nette reste positive.
- L'encours de la dette est peu élevé ce qui a pour conséquence de soulager l'épargne nette. Il conviendra d'être vigilant en cas de nouveaux emprunts.

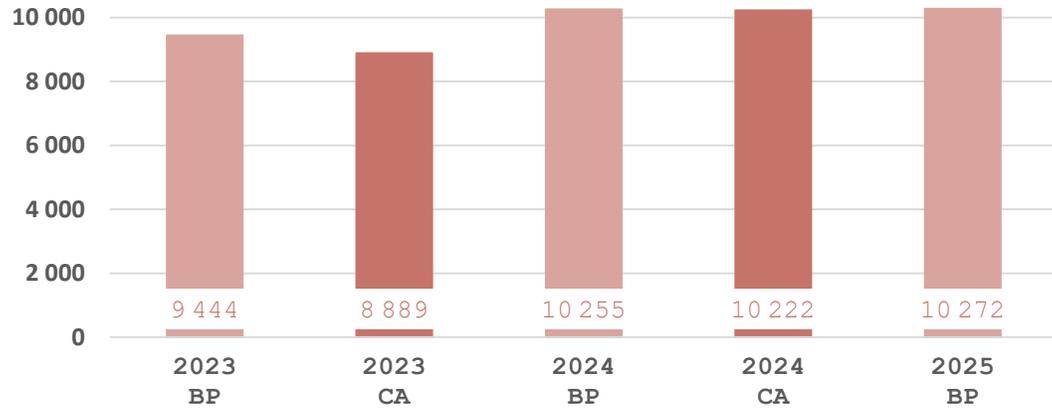
Recommandation :

- Rester vigilant quant aux évolutions futures, tout en surveillant les marges de manœuvre financières. Il faut maîtriser les investissements pour ne pas détériorer l'épargne nette sous le poids des charges de l'emprunt (Intérêt + capital).

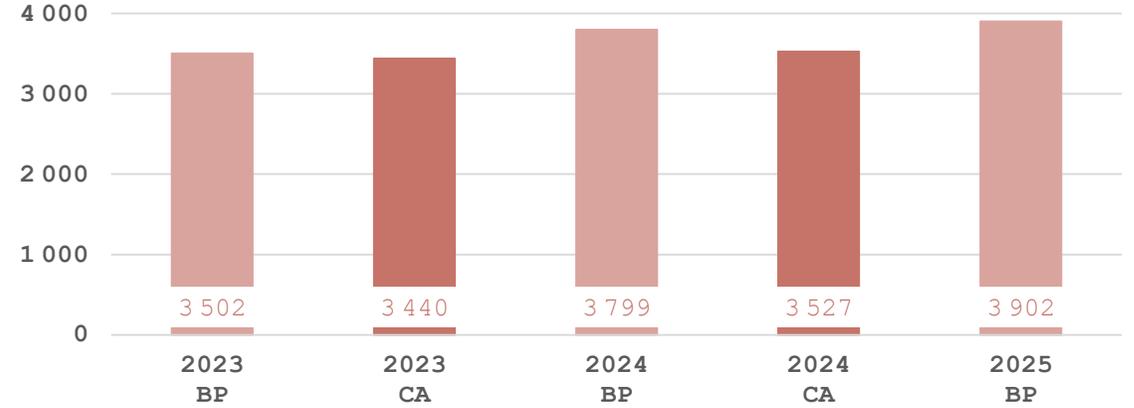


Budget OM : évolution de la section de fonctionnement

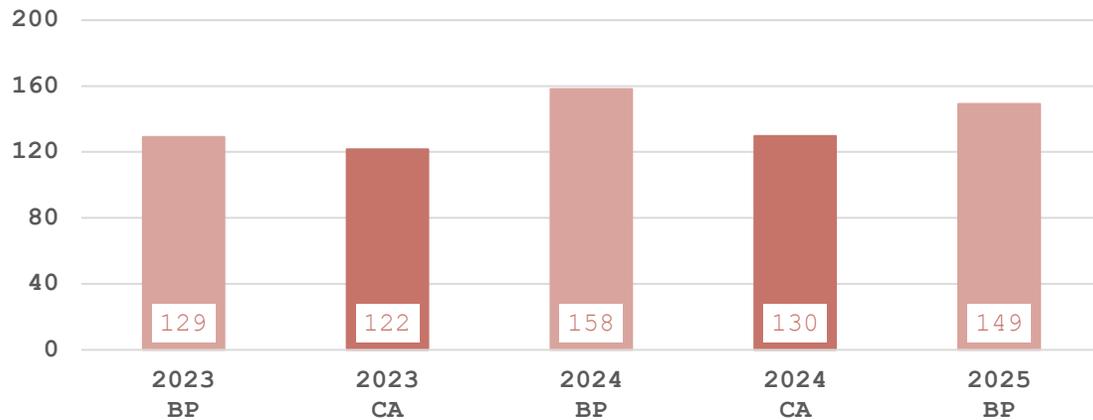
Graphique n°1 : Évolution des charges à caractères générales (Chap. 011, en milliers d'€)



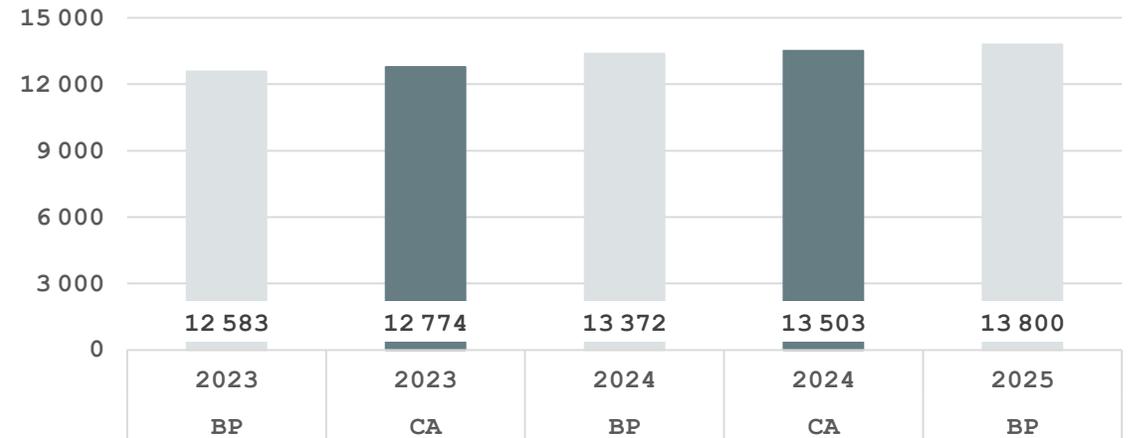
Graphique n°3 : Évolution des charges de personnel (Chap. 012, en milliers d'€)



Graphique n°2 : Évolution des autres charges de gestion courante (Chap. 65, en milliers d'€)



Graphique n°4 : Évolution du produit de la taxe des OM (Compte 73133, en milliers d'€)



Budget OM : Structure et perspectives de l'encours de dette

Tableau n° 1 : Situation de la dette

Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	Taux d'intérêt moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée
783 253 €	2,15 %	19 ans 1 mois

Tableau n°2 : Montant de l'annuité pour 2025

	en €
Annuité	136 877 €
Intérêts	15 935 €
Capital	120 942 €

Tableau n°3 : Répartition de l'encours par produit

Répartition des emprunts par type de taux		Détail des emprunts à taux variable	
Variables	0 %	EURIBOR	-
		Livret A	-
Fixes	100 %		
Structurés	0 %		

Analyse de la situation :

- Le budget présente une dette faible avec un taux moyen bas.
- La durée résiduelle est relativement longue, compte tenu du fait que 2 emprunts sur 3 ont été contractés sur une durée de 20 ans et le 3ème sur 8 ans.
- La totalité de la dette est en taux fixe.
- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 783 253 €, la capacité de désendettement est de 1,09 année.

Budget OM : prospective financière

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le 
 ID : 074-200011773-20250213-CC_2025_0001-DE

Tableau n°1 : Section de fonctionnement

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 586 073 €	15 070 039 €	15 100 200 €	15 581 006 €	15 845 843 €	16 115 182 €
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	28 177 €	5 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 537 512 €	13 894 808 €	14 383 754 €	14 555 052 €	14 949 878 €	15 313 960 €
Epargne brute retraitée	2 020 383 €	1 169 731 €	716 446 €	1 025 954 €	895 964 €	801 222 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	13,85 %	7,76 %	4,74 %	6,58 %	5,65 %	4,97 %
<i>Seuil limite d'amortissement du capital de la dette</i>	3,09 %	0,67 %	0,80 %	1,06 %	1,68 %	2,13 %
<i>Charges financières</i>	16 782 €	3 594 €	17 450 €	94 021 €	188 708 €	241 872 €
<i>Epargne de gestion</i>	2 037 165 €	1 173 325 €	733 896 €	1 119 975 €	1 084 672 €	1 043 094 €
<i>Amortissement de la dette</i>	450 733 €	100 580 €	121 000 €	165 665 €	266 898 €	343 054 €
Epargne nette retraitée	1 569 651 €	1 069 151 €	595 446 €	860 289 €	629 066 €	458 168 €

Tableau n°2 : Section d'investissement

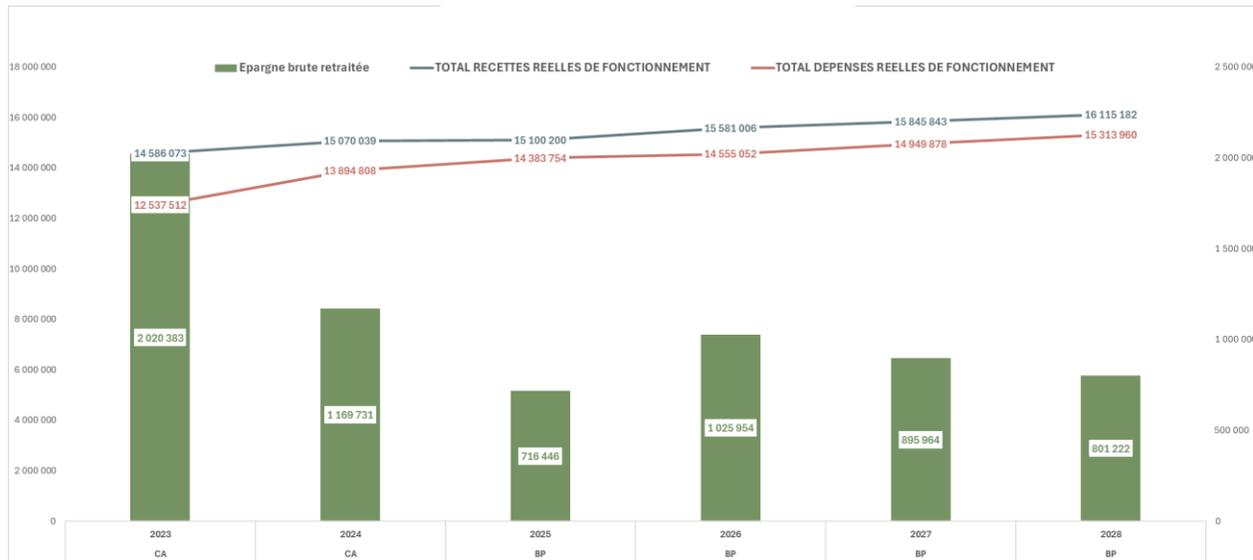
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	218 824 €	1 794 197 €	5 260 865 €	3 456 337 €	2 240 718 €	751 475 €
<i>Emprunts Contractés</i>	0 €	400 000 €	2 440 229 €	3 095 929 €	1 898 627 €	731 690 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	757 263 €	3 152 396 €	4 947 440 €	4 330 700 €	2 884 000 €	1 224 000 €

Tableau n°3 : Fonds de roulement, dette et solvabilité

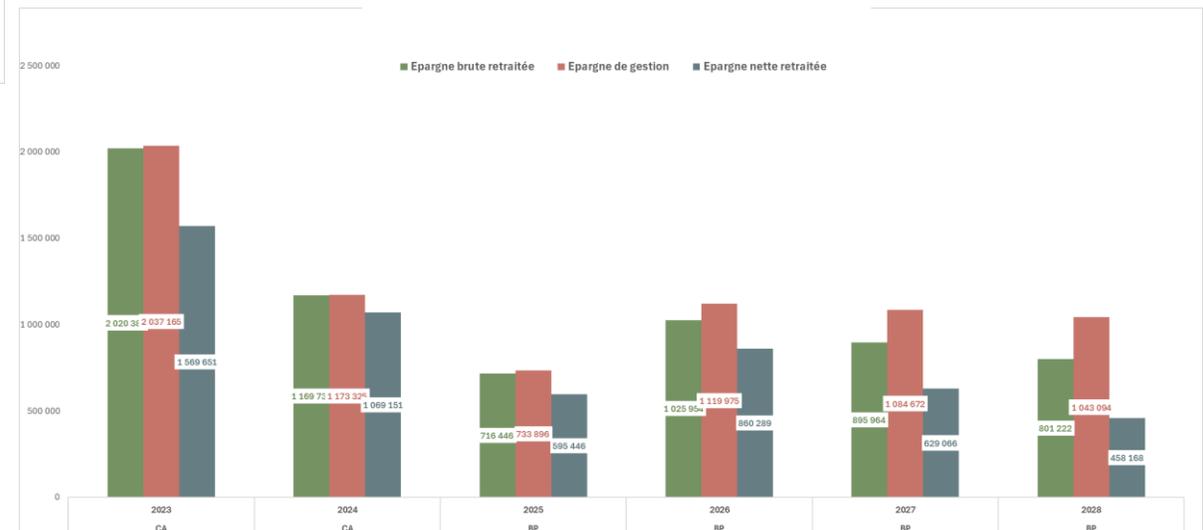
Fonds de roulement (trésorerie fin d'exercice)	3 497 597 €	2 128 685 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Variation du fonds de roulement</i>	1 031 212 €	110 953 €	908 872 €	- 14 074 €	- 14 216 €	- 14 357 €
Encours de dette au 31/12	478 441 €	783 253 €	2 912 889 €	5 843 153 €	7 474 882 €	7 863 518 €
Capacité de désendettement	0,24	0,67	4,07	5,70	8,34	9,81
<i>Excédent ou déficit de fonctionnement</i>	1 922 413 €	1 794 409 €	611 026 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)</i>	0 €	1 485 365 €	1 519 799 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent ou déficit d'investissement</i>	515 796 €	217 823 €	- 2 140 €	0 €	0 €	0 €

Budget OM : prospective financière

Graphique n°1 : Épargne Brute et effet ciseaux (en milliers d'€)



Graphique n°2 : Épargne brute, épargne de gestion et charges financières (en milliers d'€)



Budget immobilier d'entreprises

Principaux indicateurs

Budget IME : ce qu'il faut retenir

Tableau n° 1 : Évolution et équilibre du budget (écritures réelles + RAR)

	Voté 2024	CA 2024 (estimatif)	BP 2025 (projet)	Évolution V24-BP25
Dép. de fonct.	2 070 990 €	1 499 522 €	2 016 492 €	-2,63 %
Rec. de fonct.	2 490 762 €	2 168 786 €	2 305 692 €	-7,43 %
Dép. d'inv.	6 054 518 €	3 825 281 €	5 820 117 €	-3,87 %
Rec. d'inv.	5 066 537 €	2 538 529 €	3 223 317 €	-36,38 %

Tableau n°2 : Subvention du budget principal

	2024 en €	2025 en €	en % des recettes
Subvention du BP	489 801 €	470 177 €	20,39 %

Tableau n°3 : Ratios financiers clés 2025

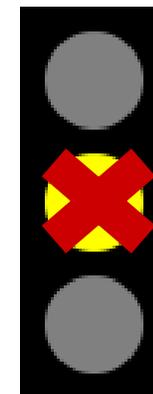
	en €	en %	en année
Epargne brute	289 200 €	12,54 %	-
Epargne nette	-	-	-
Annuité de la dette	419 601 €	-	-
Cap. désendettement	-	-	15,19
Emprunt 2025	2 409 728 €	-	-

Analyse de la situation :

- Le budget est équilibré grâce à la subvention du budget principal à hauteur de 470 177 € soit 20,39 % des recettes du budget. On note une diminution de cette subvention de 19 624 €, soit - 4 % par rapport à 2024.
- Sans cette subvention, la section de fonctionnement serait déficitaire, et ne dégagerait pas l'autofinancement nécessaire au remboursement du capital de la dette.

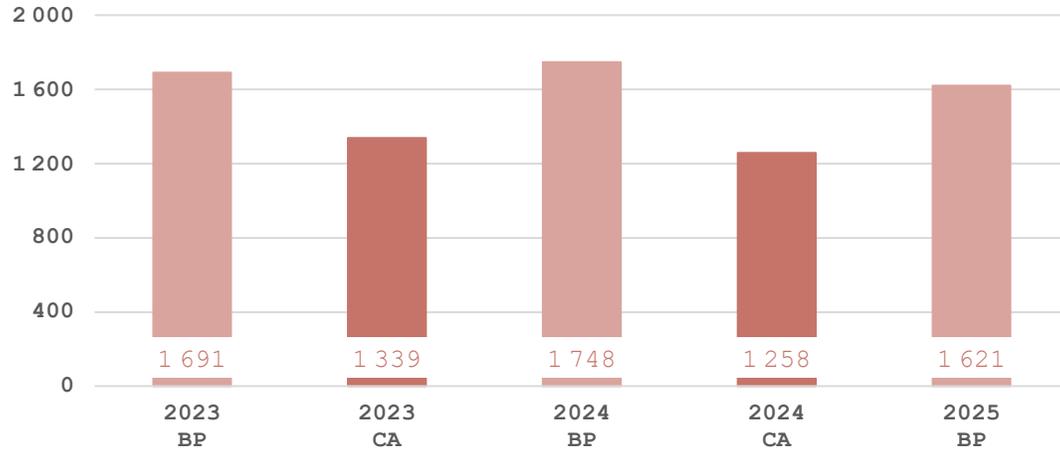
Recommandations :

- Maintenir un suivi strict des dépenses pour limiter la dépendance à la subvention du budget principal, limiter l'emprunt pour éviter une augmentation de l'annuité de la dette.
- Etude en cours sur la possible fusion de ce budget avec le budget principal (avec la mise en place d'une comptabilité analytique).

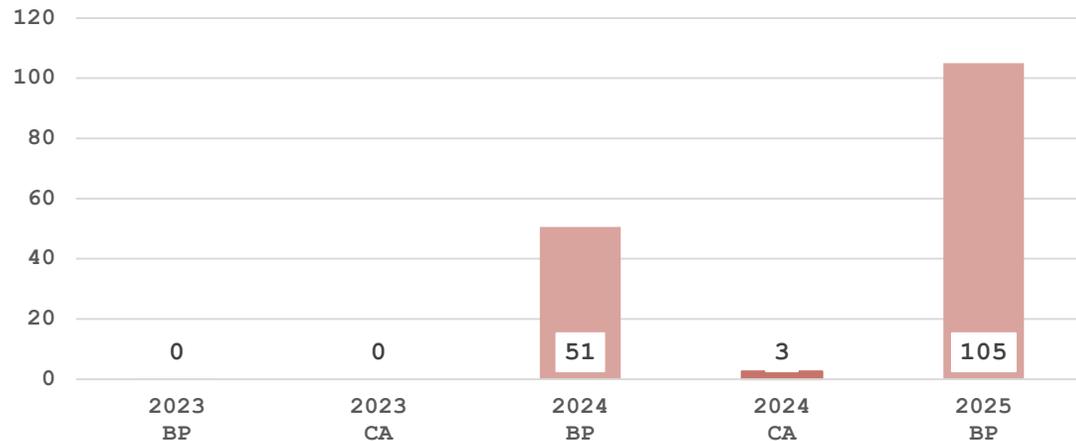


Budget IME : évolution de la section de fonctionnement

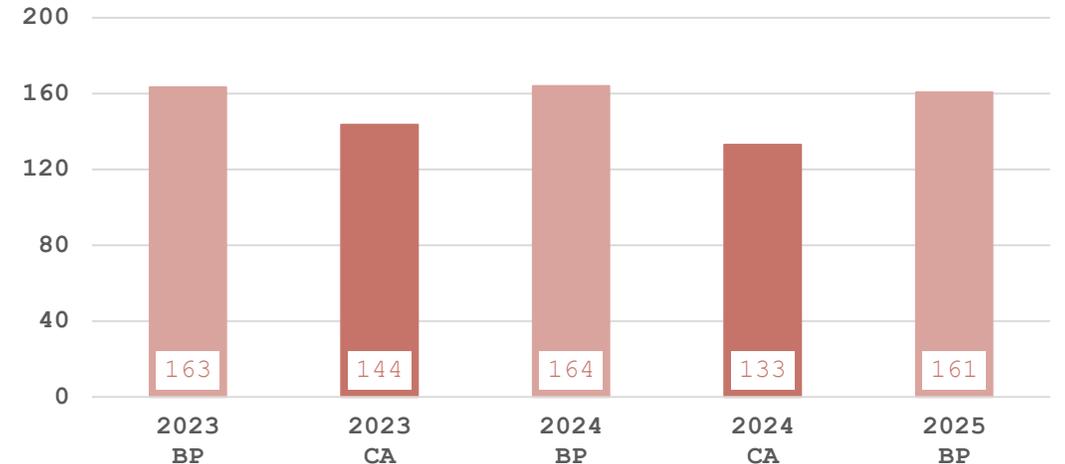
Graphique n°1 : Évolution des charges à caractère général (Chap. 011, en milliers d'€)



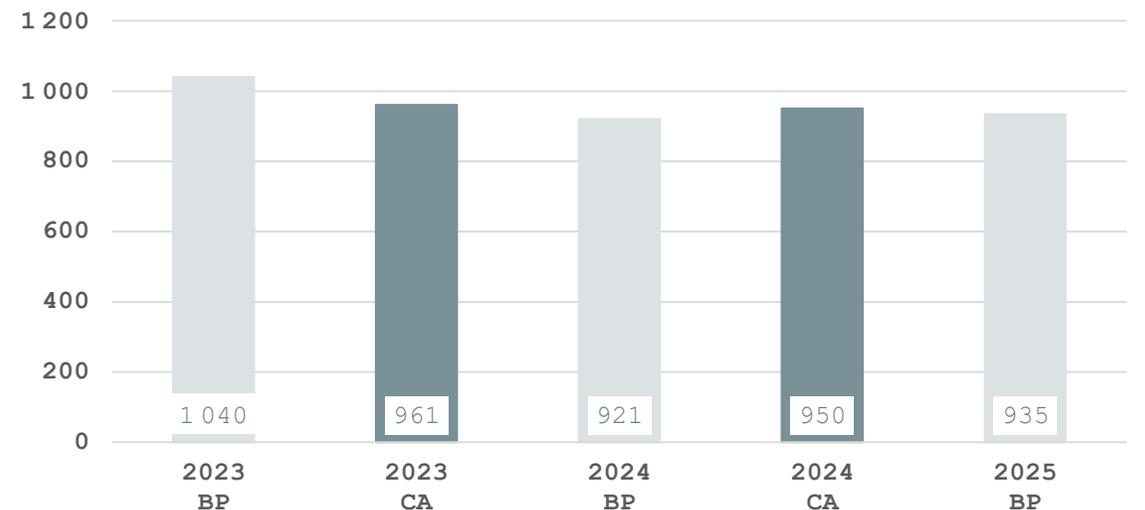
Graphique n°2 : Évolution des autres charges de gestion courante (Chap. 65, en milliers d'€)



Graphique n°3 : Évolution des charges de personnel (Chap. 012, en milliers d'€)



Graphique n°4 : Évolution des revenus des immeubles (Compte 752, en milliers d'€)



Budget IME : Structure et perspectives de l'encours de dette

Tableau n° 1 : Situation de la dette

Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	Taux d'intérêt moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée
4 393 125 €	3,03 %	17 ans 11 mois

Tableau n°2 : Montant de l'annuité pour 2025

	en €
Annuité	419 601 €
Intérêts	130 401 €
Capital	289 200 €

Tableau n°3 : Répartition de l'encours par produit

Répartition des emprunts par type de taux		Détail des emprunts à taux variable	
Variables	10 %	EURIBOR	100 %
		Livret A	0 %
Fixes	90 %		
Structurés	0 %		

Analyse de la situation :

- La durée résiduelle de la dette est élevée mais en cohérence avec la durée d'amortissement des biens.
- L'équilibre entre taux fixes et variables est prudent, un seul emprunt indexé sur le taux EURIBOR qui reste toutefois exposé à la volatilité actuelle de cet index.
- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 4 393 125 €, la capacité de désendettement est de 15,19 années.

Budget IME : prospective financière

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le
 ID : 074-200011773-20250213-CC_2025_0001-DE



Tableau n°1 : Section de fonctionnement

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 998 127 €	2 168 786 €	2 305 692 €	2 243 151 €	2 281 285 €	2 320 067 €
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 517 556 €	1 499 522 €	2 016 492 €	1 621 753 €	1 651 014 €	1 652 616 €
Epargne brute retraitée	480 570 €	669 264 €	289 200 €	621 399 €	630 271 €	667 451 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	24,05 %	30,86 %	12,54 %	27,70 %	27,63 %	28,77 %
<i>Seuil limite d'amortissement du capital de la dette</i>	7,52 %	11,07 %	12,72 %	16,83 %	17,97 %	17,63 %
<i>Charges financières</i>	35 050 €	105 886 €	129 980 €	197 364 €	210 977 €	196 746 €
<i>Epargne de gestion</i>	515 620 €	775 150 €	419 180 €	818 763 €	841 248 €	864 197 €
<i>Amortissement de la dette</i>	150 183 €	239 979 €	293 200 €	377 475 €	409 899 €	409 027 €
Epargne nette retraitée	330 387 €	429 285 €	- 4 000 €	243 924 €	220 372 €	258 424 €

Tableau n°2 : Section d'investissement

TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	290 000 €	538 359 €	4 321 628 €	1 356 076 €	995 054 €	210 242 €
<i>Emprunts Contractés</i>	1 009 457 €	2 000 170 €	2 371 036 €	756 076 €	595 054 €	174 364 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	1 220 271 €	3 585 302 €	5 040 344 €	1 600 000 €	1 215 426 €	468 666 €

Tableau n°3 : Fonds de roulement, dette et solvabilité

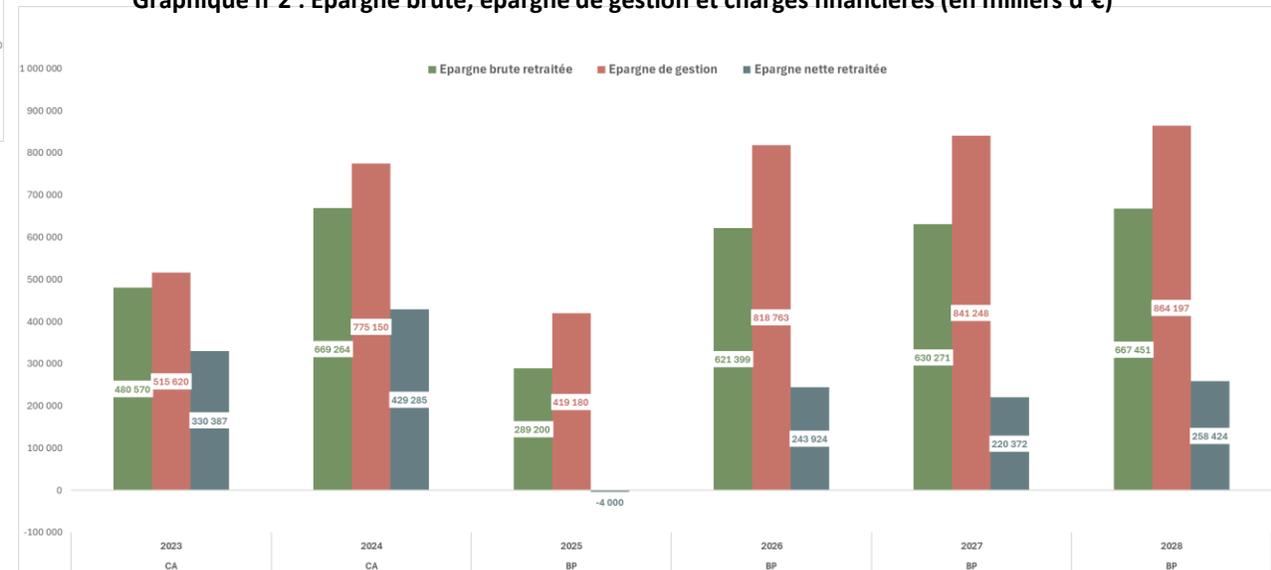
Fonds de roulement (trésorerie fin d'exercice)	558 052 €	-59 436 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Variation du fonds de roulement</i>	409 573 €	- 617 488 €	- 722 716 €	0 €	0 €	0 €
Encours de dette au 31/12	2 630 274 €	4 393 125 €	6 470 961 €	6 849 562 €	7 034 717 €	6 800 054 €
Capacité de désendettement	5,47	6,56	22,38	11,02	11,16	10,19
<i>Excédent ou déficit de fonctionnement</i>	- 85 252 €	39 299 €	299 734 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent ou déficit d'investissement</i>	233 731 €	518 753 €	- 359 170 €	0 €	0 €	0 €

Budget IME : prospective financière

Graphique n°1 : Épargne Brute et effet Ciseaux (en milliers d'€)



Graphique n°2 : Épargne brute, épargne de gestion et charges financières (en milliers d'€)



Budget eau

Principaux indicateurs

Budget EAU : ce qu'il faut retenir

Tableau n° 1 : Évolution et équilibre du budget (écritures réelles + RAR)

	Voté 2024	CA 2024 (estimatif)	BP 2025 (projet)	Évolution V24-BP25
Dép. de fonct.	13 374 120 €	11 684 153 €	12 921 279 €	-3,39 %
Rec. de fonct.	14 082 956 €	13 894 044 €	15 073 126 €	7,03 %
Dép. d'inv.	14 746 576 €	8 285 639 €	10 786 116 €	-26,86 %
Rec. d'inv.	12 247 717 €	10 516 000 €	2 338 446 €	-80,91 %

Tableau n°2 : Ratios financiers clés 2025

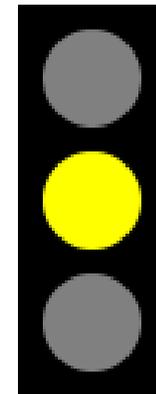
	en €	en %	en année
Epargne brute	2 151 847 €	14,28%	-
Epargne nette	161 327	1,07%	-
Annuité de la dette	2 469 333	-	-
Capacité de désendettement	-	-	8,43
Emprunt 2025	1 229 114 €	-	-

Analyse de la situation :

- La hausse des tarifs à partir du 1^{er} janvier 2025 permet de générer une épargne brute satisfaisante. Cependant, une augmentation importante des remboursements du capital de la dette (+500 k€ par an) absorbe cette épargne brute, entraînant une épargne faible. La forte augmentation de l'amortissement des nouveaux équipements vient rajouter une tension sur la section fonctionnement.
- Validée en 2024, la stratégie de la politique de l'eau prévoit une augmentation du tarif de l'eau en 2025 et en 2026. Le tarif restera inférieur à la moyenne départementale.

Recommandations :

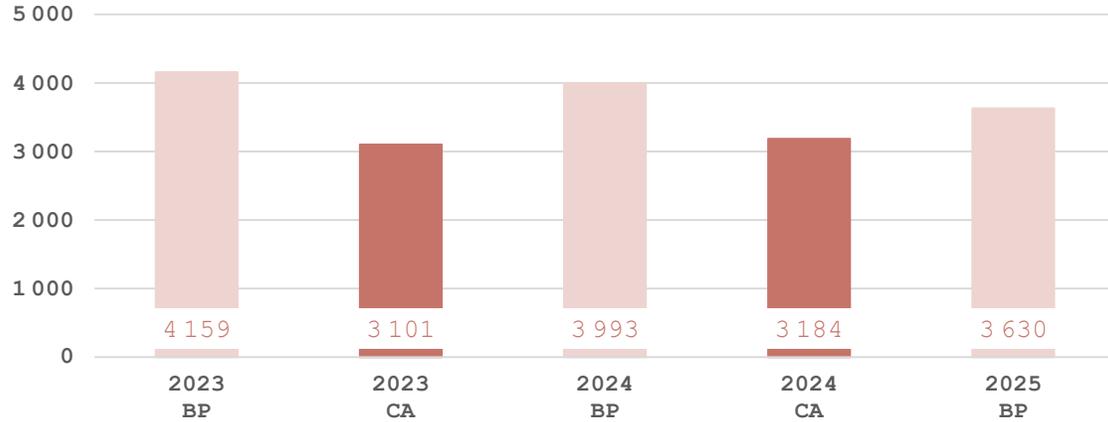
- Étudier une restructuration de la dette (via un allongement de la durée d'emprunt) et la mise à jour des actifs et de leurs durées d'amortissement afin d'améliorer l'épargne nette.
- Identifier des réductions des dépenses de la section fonctionnement en cohérence avec les taux de réalisations 2024 (par exemple, le taux de réalisation du chapitre 011 est de 79 %).



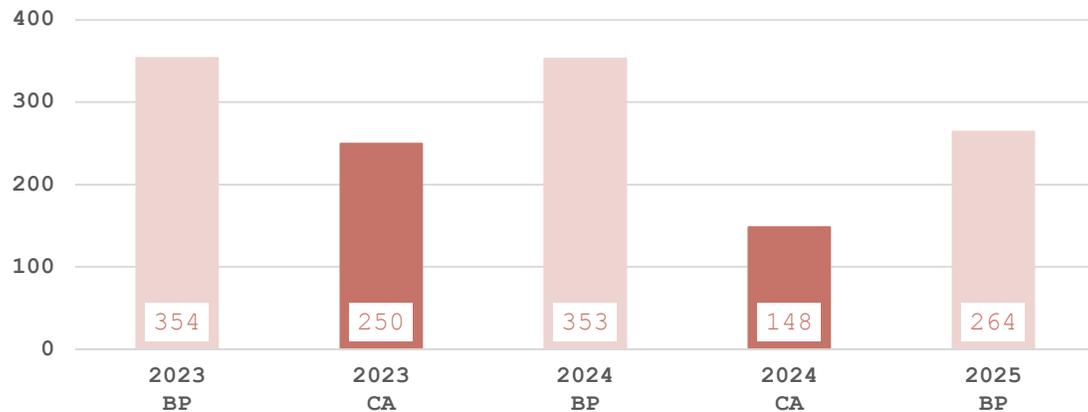
Budget EAU : évolution de la section de fonctionnement



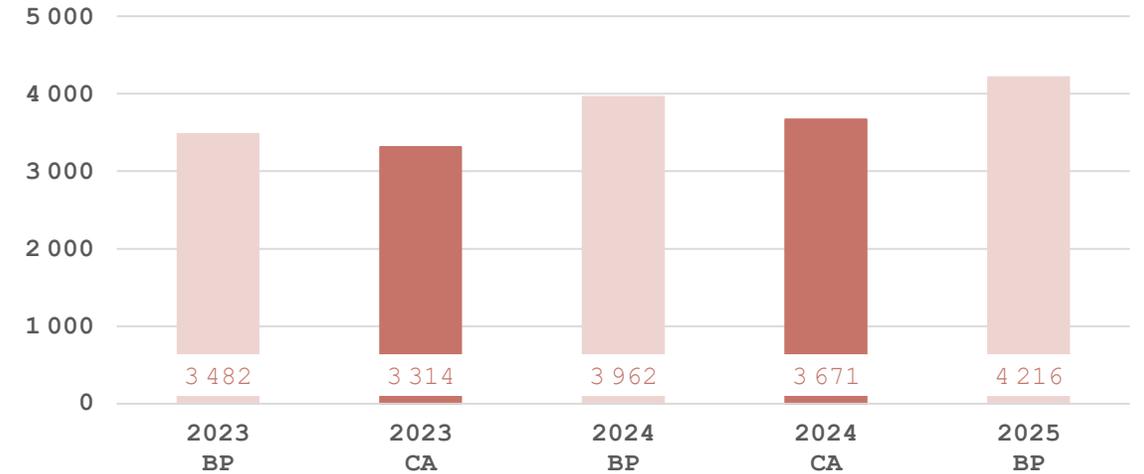
Graphique n°1 : Évolution des charges à caractère général (Chap. 011, en milliers d'€)



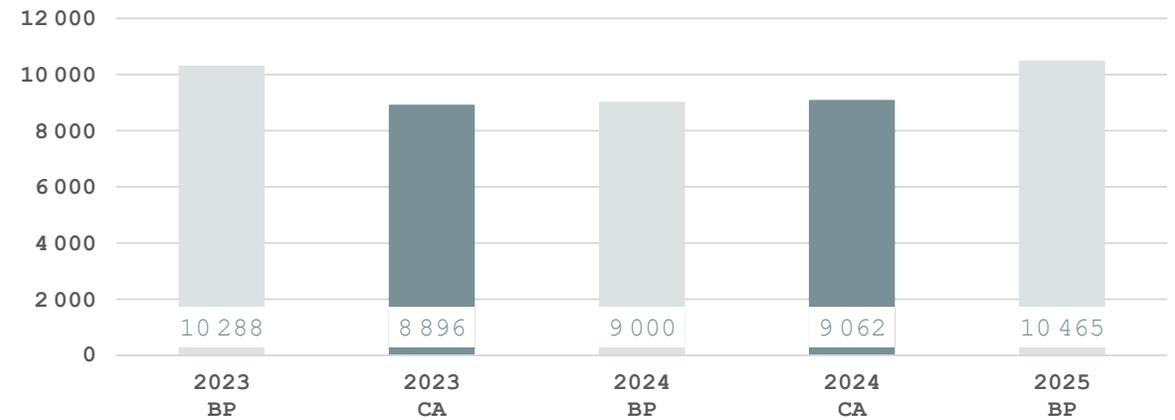
Graphique n°2 : Évolution des autres charges de gestion courante (Chap. 65, en milliers d'€)



Graphique n°3 : Évolution des charges de personnel (Chap. 012, en milliers d'€)



Graphique n°4 : Évolution des redevances pour l'eau (Compte 70111, en milliers d'€)



Budget EAU : Structure et perspectives de l'encours de dette

Tableau n° 1 : Situation de la dette

Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	Taux d'intérêt moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée
18 141 037 €	3,47 %	15 ans 2 mois

Tableau n°2 : Montant de l'annuité pour 2025

	en €
Annuité	2 469 333 €
Intérêts	617 107 €
Capital	1 852 226 €

Tableau n°3 : Répartition de l'encours par produit

Répartition des emprunts par type de taux		Détail des emprunts à taux variable	
Variables	11,57 %	EURIBOR	86,87 %
		Livret A	13,13 %
Fixes	88,43 %		
Structurés	0 %		

Analyse de la situation :

- Le budget présente une dette importante avec un taux moyen élevée.
- La durée résiduelle est plutôt longue (15 ans et 2 mois), mais elle reste cohérente au regard des durées d'amortissement comptable des équipements de cette politique publique.
- La dette est répartie entre taux fixes 88,43% et variables 11,57 %.
- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 18 141 037 €, la capacité de désendettement est de 8,43 années.

Budget EAU : prospective financière

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le
 ID : 074-200011773-20250213-CC_2025_0001-DE

Tableau n°1 : Section de fonctionnement

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 563 259 €	13 862 817 €	13 073 126 €	14 731 412 €	14 933 744 €	15 031 514 €
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0 €	0 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 685 215 €	11 684 153 €	10 907 503 €	9 793 319 €	10 217 048 €	10 584 032 €
Epargne brute retraitée	2 878 044 €	2 178 663 €	2 150 623 €	4 938 094 €	4 716 696 €	4 447 482 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	19,76 %	15,72 %	16,45 %	33,52 %	31,58 %	29,59 %
<i>Seuil limite d'amortissement du capital de la dette</i>	10,36 %	12,66 %	15,58 %	13,38 %	13,66 %	12,91 %
<i>Charges financières</i>	426 270 €	600 858 €	657 924 €	614 998 €	785 054 €	887 734 €
<i>Epargne de gestion</i>	3 304 314 €	2 779 521 €	2 808 547 €	5 553 092 €	5 501 750 €	5 335 216 €
<i>Amortissement de la dette</i>	1 508 868 €	1 754 871 €	2 037 171 €	1 970 557 €	2 039 238 €	1 940 088 €
Epargne nette retraitée	1 369 176 €	423 792 €	113 452 €	2 967 537 €	2 677 459 €	2 507 394 €

Tableau n°2 : Section d'investissement

TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 657 120 €	10 441 148 €	2 303 179 €	8 625 747 €	8 365 375 €	5 582 700 €
<i>Emprunts Contractés</i>	2 000 000 €	8 600 424 €	1 261 989 €	7 233 247 €	5 076 275 €	4 782 700 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	3 052 997 €	6 530 768 €	5 984 921 €	9 488 300 €	8 916 800 €	5 942 800 €

Tableau n°3 : Fonds de roulement, dette et solvabilité

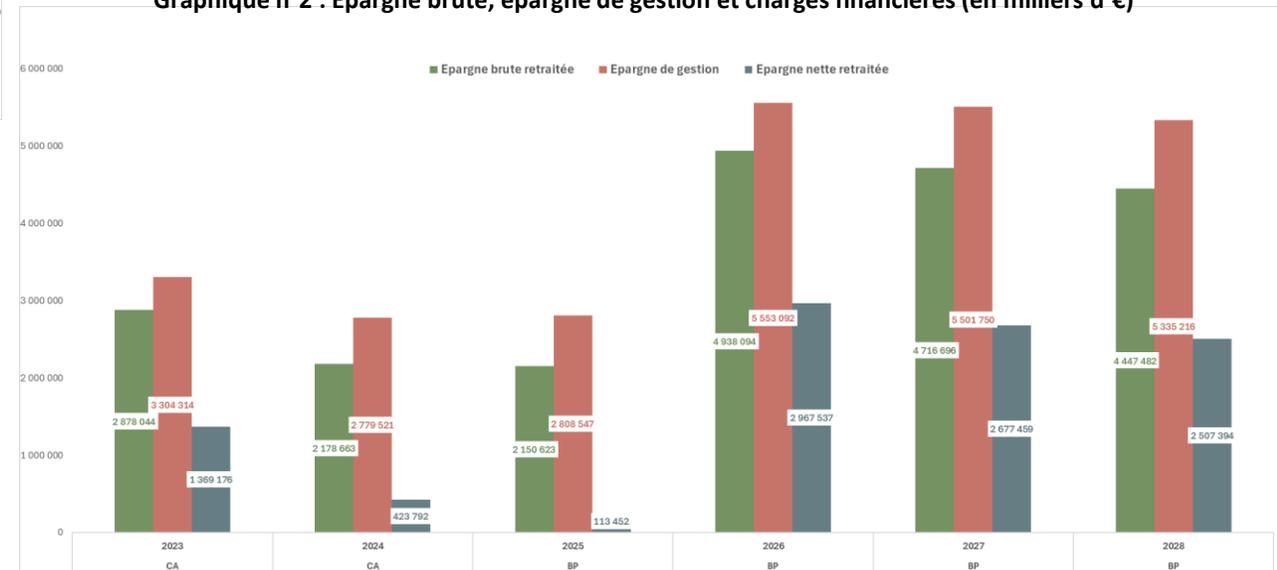
Fonds de roulement (trésorerie fin d'exercice)	1 255 763 €	5 201 209 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Variation du fonds de roulement</i>	316 179 €	2 493 448 €	- 3 553 290 €	2 104 984 €	2 126 034 €	2 147 294 €
Encours de dette au 31/12	11 045 990 €	18 068 245 €	17 478 008 €	22 741 122 €	25 778 584 €	28 621 620 €
Capacité de désendettement	3,84	8,29	8,13	4,61	5,47	6,44
<i>Excédent ou déficit de fonctionnement</i>	0 €	425 607 €	540 763 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)</i>	1 520 067 €	388 726 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent ou déficit d'investissement</i>	- 717 537 €	441 430 €	4 660 447 €	0 €	0 €	0 €

Budget EAU : prospective financière

Graphique n°1 : Épargne Brute et effet ciseaux (en milliers d'€)



Graphique n°2 : Épargne brute, épargne de gestion et charges financières (en milliers d'€)



Budget assainissement

Principaux indicateurs

Budget ASST : ce qu'il faut retenir

Tableau n° 1 : Évolution et équilibre du budget (écritures réelles + RAR)

	Voté 2024	CA 2024	BP 2025	Évolution V24-BP25
Dép. de fonct.	11 536 379 €	10 224 535 €	9 097 880 €	- 21,14 %
Rec. de fonct.	13 549 276 €	15 224 111 €	13 758 456 €	1,54 %
Dép. d'inv.	25 397 370 €	17 245 872 €	18 324 802 €	- 45,64 %
Rec. d'inv.	21 215 312 €	11 505 659 €	11 532 246 €	- 27,85 %

Tableau n°2 : Subvention du budget principal

	2024 en €	2025 en €	en % des recettes
Subvention du BP	2 335 431 €	2 762 506 €	20,08 %
Subvention RP	2 051 045 €	2 488 006 €	-
Subvention RU	284 386 €	274 500 €	-

Tableau n°3 : Ratios financiers clés 2025

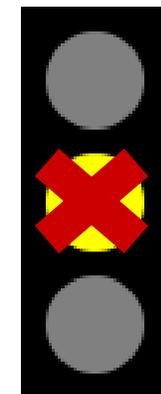
	en €	en %	en année
Épargne brute	4 660 576 €	33,87 %	-
Épargne nette	2 341 476 €	17,02 %	-
Annuité de la dette	2 797 865 €	-	-
Cap. désendettement	-	-	5,07
Emprunt 2025	5 828 996 €	-	-

Analyse de la situation :

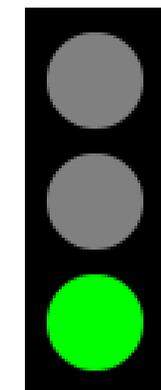
- La section des eaux pluviales est à l'équilibre grâce à la subvention du budget principal (dépense obligatoire). La subvention du budget principal, à hauteur de 2 762 506 € soit 20,08 % des recettes du budget couvre les besoins du budget. On note une augmentation de cette subvention de + 427 075 €, soit 18,29 % par rapport à 2024.
- La section des eaux usées est peu endettée, avec une situation financière bonne.
- L'étude du potentiel rattachement au budget principal de la section eau pluviale est en cours, afin d'identifier les impacts sur nos ratios financiers.

Recommandation :

- Maintenir un suivi strict des dépenses de la section des eaux pluviales pour limiter la dépendance à la subvention du budget principal.



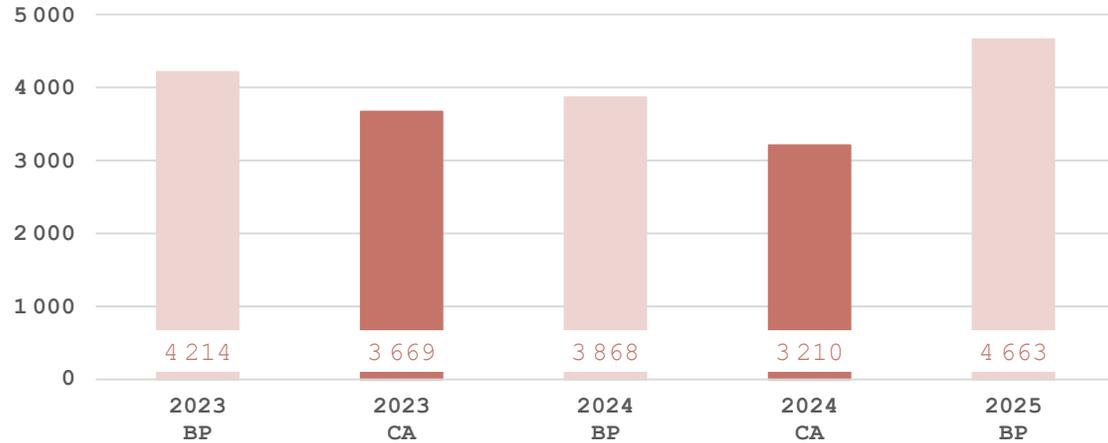
Section eaux pluviales



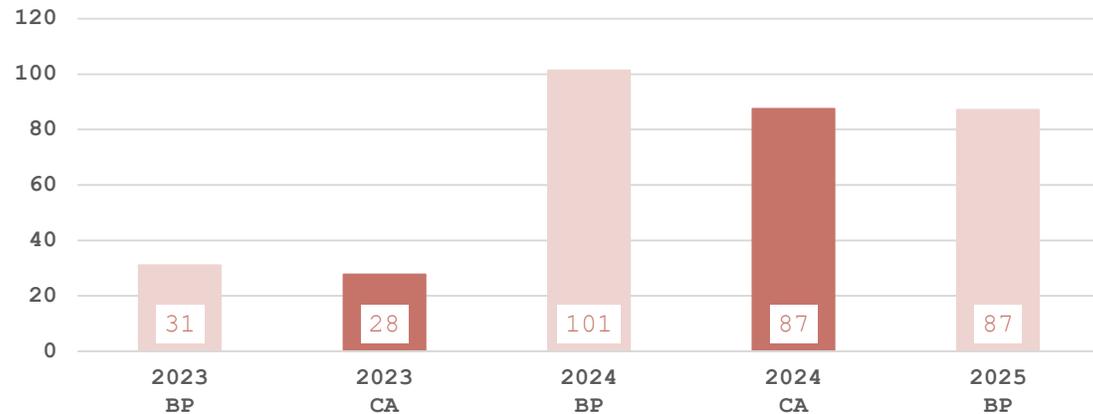
Section eaux usées

Budget ASST : évolution de la section de fonctionnement

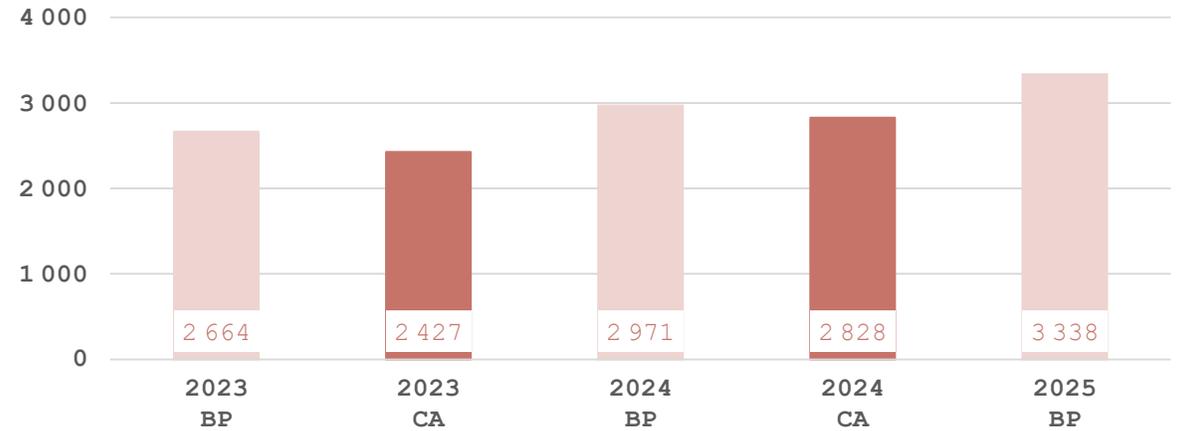
Graphique n°1 : Évolution des charges à caractère général (Chap. 011, en milliers d'€)



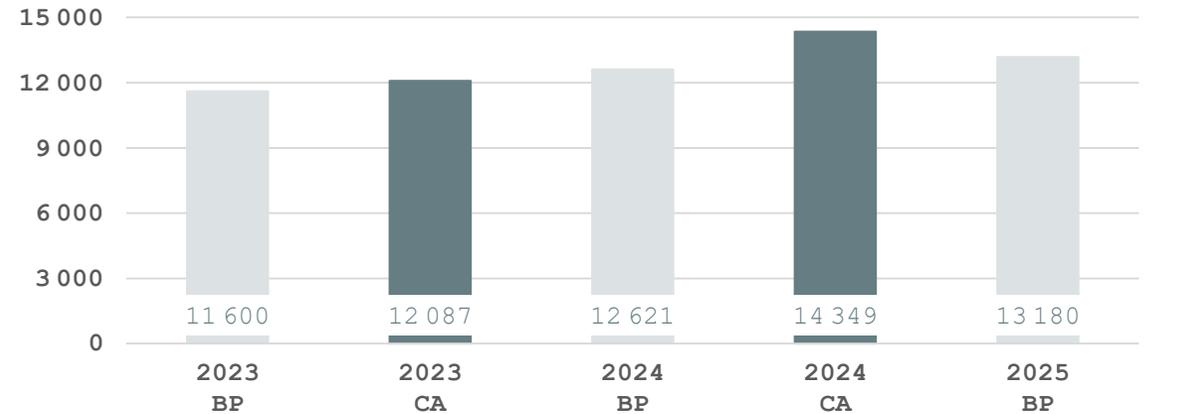
Graphique n°2 : Évolution des autres charges de gestion courante (Chap. 65, en milliers d'€)



Graphique n°3 : Évolution des charges de personnel (Chap. 012, en milliers d'€)



Graphique n°4 : Évolution du produit lié à l'assainissement (Chap. 70, en milliers d'€)



Budget ASST : Structure et perspectives de l'encours de dette

Tableau n° 1 : Situation de la dette

Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	Taux d'intérêt moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée
23 639 701 €	2,63 %	16 ans 11 mois

Tableau n°2 : Montant de l'annuité pour 2025

	en €
Annuité	2 797 865 €
Intérêts	624 035 €
Capital	2 173 830 €

Tableau n°3 : Répartition de l'encours par produit

Répartition des emprunts par type de taux		Détail des emprunts à taux variable	
Variables	13 %	EURIBOR	50 %
		Livret A	50 %
Fixes	85 %		
Structurés	2 %		

Analyse de la situation :

- Le budget présente un taux moyen correct, permis par plusieurs emprunts à taux 0 % (avances de l'Agence de l'Eau).
- La durée résiduelle de la dette est correcte.
- L'équilibre entre taux fixes et variables est bon.
- Les taux variables se partagent entre index EURIBOR et livret A ce qui limite l'exposition à la volatilité actuelle des index.
- A noter la présence d'un emprunt structuré pour un faible encours et qui présente un taux d'intérêt classique (aux environs de 4 %).
- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 23 639 701 €, la capacité de désendettement est de 5,07 années.
- L'encours de la dette est principalement lié à la section eaux pluviales à hauteur de 18 740 758 € soit 79,3 % de la dette totale du budget assainissement.

Budget ASST : prospective financière

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le
 ID : 074-200011773-20250213-CC_2025_0001-DE



Tableau n°1 : Section de fonctionnement

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 127 061 €	15 224 111 €	13 758 456 €	13 821 458 €	14 039 422 €	14 261 093 €
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 292 036 €	10 224 535 €	9 097 880 €	8 002 712 €	8 380 024 €	8 710 001 €
Epargne brute retraitée	4 835 025 €	4 999 575 €	4 660 576 €	5 818 746 €	5 659 399 €	5 551 091 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	36,83 %	32,84 %	33,87 %	42,10 %	40,31 %	38,92 %
<i>Seuil limite d'amortissement du capital de la dette</i>	14,96 %	14,92 %	17,12 %	15,28 %	14,28 %	13,25 %
<i>Charges financières</i>	539 981 €	688 639 €	681 150 €	591 570 €	766 320 €	885 541 €
<i>Epargne de gestion</i>	5 375 006 €	5 688 214 €	5 341 726 €	6 410 316 €	6 425 719 €	6 436 632 €
<i>Amortissement de la dette</i>	1 963 484 €	2 270 784 €	2 354 930 €	2 111 812 €	2 005 308 €	1 888 887 €
Epargne nette retraitée	2 871 541 €	2 728 791 €	2 305 646 €	3 706 934 €	3 654 091 €	3 662 204 €

Tableau n°2 : Section d'investissement

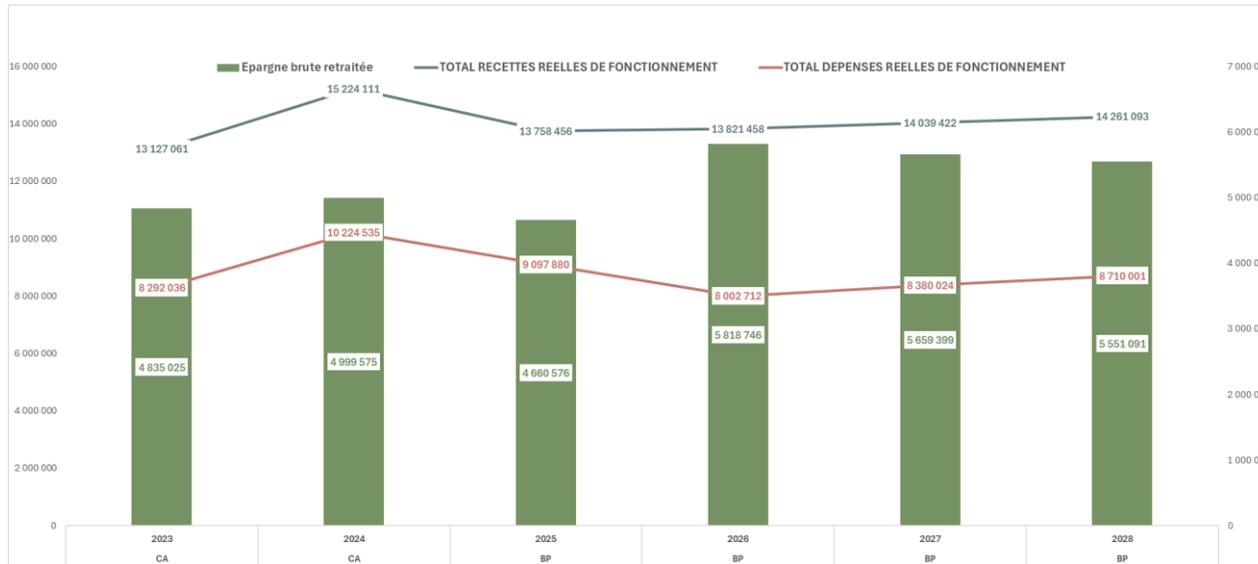
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 262 576 €	11 505 659 €	13 029 615 €	9 593 066 €	5 761 710 €	4 457 096 €
<i>Emprunts Contractés</i>	3 000 000 €	4 800 000 €	5 864 826 €	7 480 066 €	3 711 710 €	2 407 096 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	7 554 270 €	14 975 088 €	11 767 681 €	13 300 000 €	9 415 800 €	8 119 300 €

Tableau n°3 : Fonds de roulement, dette et solvabilité

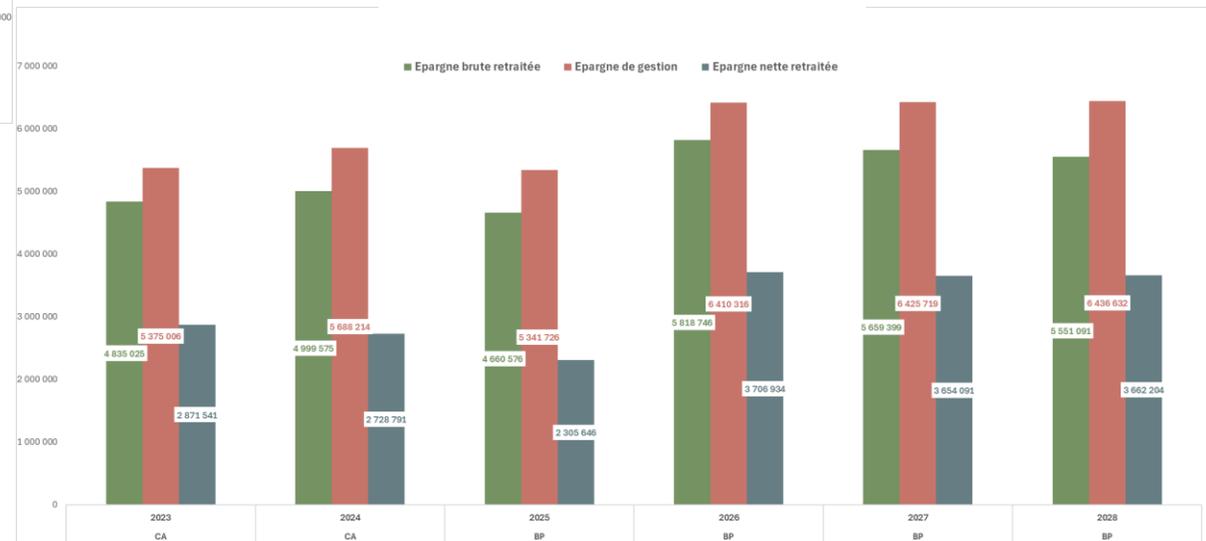
Fonds de roulement (trésorerie fin d'exercice)	6 610 535 €	1 466 523 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Variation du fonds de roulement</i>	1 579 848 €	- 740 638 €	3 567 579 €	0 €	0 €	0 €
Encours de dette au 31/12	20 842 763 €	27 929 939 €	36 989 189 €	42 357 443 €	44 063 845 €	44 582 054 €
Capacité de désendettement	4,31	5,59	7,94	7,28	7,79	8,03
<i>Excédent ou déficit de fonctionnement</i>	7 004 344 €	4 282 983 €	1 595 958 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)</i>	2 102 388 €	4 403 373 €	5 163 538 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent ou déficit d'investissement</i>	- 1 973 657 €	- 2 075 822 €	- 5 292 974 €	0 €	0 €	0 €

Budget ASST : prospective financière

Graphique n°1 : Épargne Brute et effet ciseaux (en milliers d'€)



Graphique n°2 : Épargne brute, épargne de gestion et charges financières (en milliers d'€)



Budget transports urbains

Principaux indicateurs

Budget TU : ce qu'il faut retenir

Tableau n° 1 : Évolution et équilibre du budget (écritures réelles + RAR)

	Voté 2024	CA 2024	BP 2025	Évolution V24-BP25
Dép. de fonct.	12 847 548 €	12 343 000 €	13 546 394 €	5,44 %
Rec. de fonct.	14 087 472 €	13 969 177 €	14 415 267 €	2,33 %
Dép. d'inv.	9 490 483 €	5 858 000 €	9 305 752 €	- 1,95 %
Rec. d'inv.	4 174 758 €	929 826 €	7 020 448 €	68,16 %

Tableau n°2 : Subvention du budget principal

	2024 en €	2025 en €	en % des recettes
Subvention du BP	3 498 800 €	3 929 967 €	25,05 %

Tableau n°3 : Ratios financiers clés

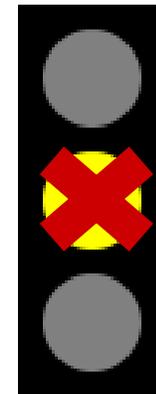
	en €	en %	en année
Epargne brute	868 873 €	6,03 %	
Epargne nette	246 013 €	1,71 %	-
Annuité de la dette	745 454 €	-	-
Cap. désendettement	-	-	6,63
Emprunt 2025	489 885 €	-	-

Analyse de la situation :

- Le budget dépend d'une subvention importante du budget principal pour financer une partie des dépenses de fonctionnement à hauteur de 3 929 967 € soit 25,05 % des recettes du budget. On note une augmentation de cette subvention de 431 167 €, soit +12,3 % par rapport à 2024.
- Une amélioration notable est attendue d'ici 2026 qui permettra une réduction progressive de la subvention du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement.

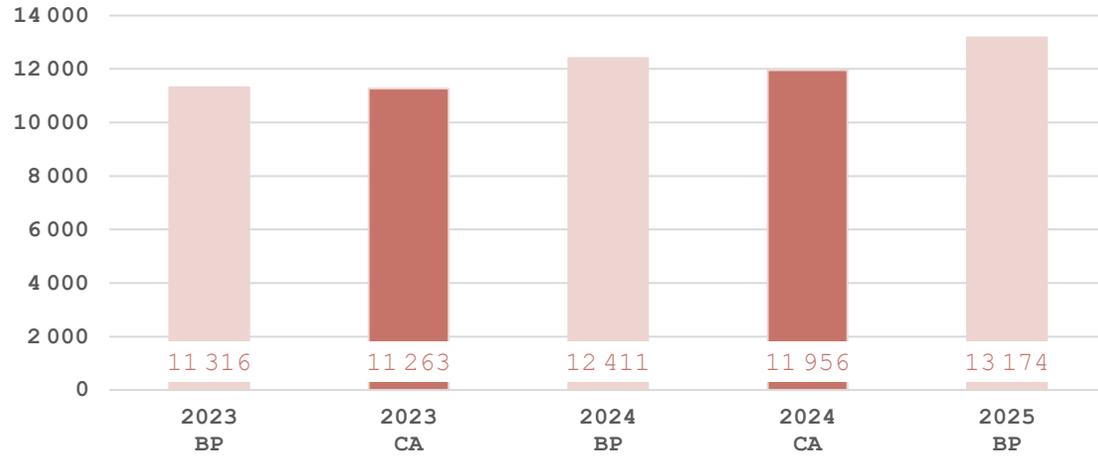
Recommandations :

- Privilégier des subventions en section d'investissement si la section de fonctionnement du budget est équilibrée (mécanisme qui permet de réduire l'impact sur la section de fonctionnement du budget principal).

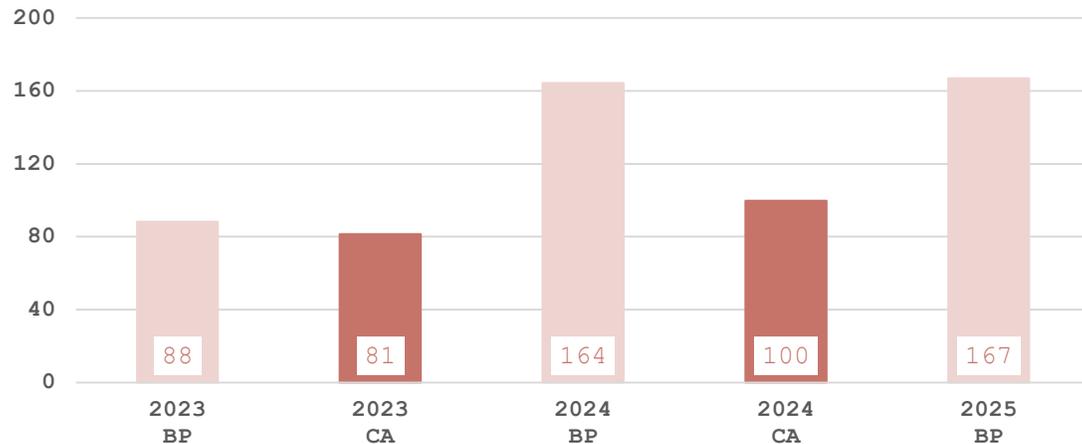


Budget TU : évolution de la section de fonctionnement

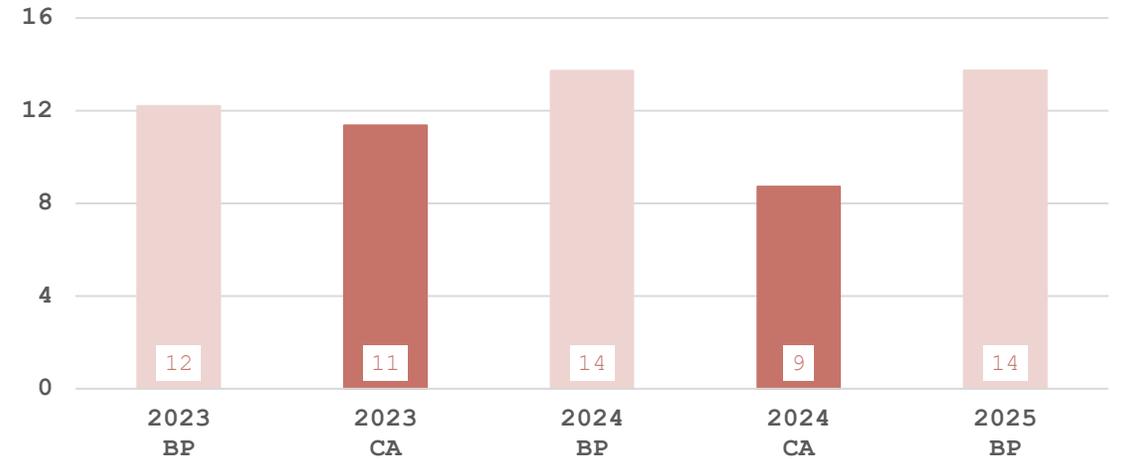
Graphique n°1 : Évolution des charges à caractère général (Chap. 011, en milliers d'€)



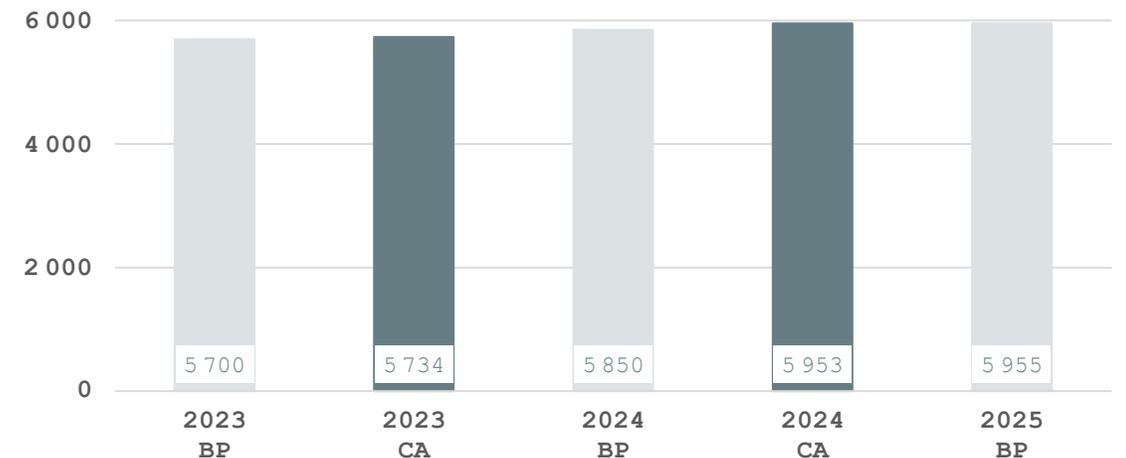
Graphique n°2 : Évolution des autres charges de gestion courante (Chap. 65, en milliers d'€)



Graphique n°3 : Évolution des charges de personnel (Chap. 012, en milliers d'€)



Graphique n°4 : Évolution du produit de la vente de titres de transport (Chap. 70, en milliers €)



Budget TU : Structure et perspectives de l'encours de dette

Tableau n° 1 : Situation de la dette

Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	Taux d'intérêt moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée
5 775 159 €	3,02 %	11 ans 1 mois

Tableau n°2 : Montant de l'annuité pour 2025

	en €
Annuité	745 454 €
Intérêts	168 706 €
Capital	576 748 €

Tableau n°3 : Répartition de l'encours par produit

Répartition des emprunts par type de taux		Détail des emprunts à taux variable	
Variables	16 %	EURIBOR	0%
		Livret A	100%
Fixes	84 %		
Structurés	0 %		

Analyse de la situation :

- La durée résiduelle est faible (notamment en raison d'emprunts contractés sur 10 ans pour l'acquisition de bus).
- L'équilibre entre taux fixes et variables est prudent, les taux variables sont tous en livret A ce qui protège de la volatilité actuelle des index.
- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 5 775 159 €, la capacité de désendettement est de 6,63 années.

Budget TU : prospective financière

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le
 ID : 074-200011773-20250213-CC_2025_0001-DE

Tableau n°1 : Section de fonctionnement

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 462 711 €	13 969 177 €	14 415 267 €	15 430 608 €	16 107 725 €	15 540 060 €
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	3 363 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 845 747 €	12 253 655 €	13 546 394 €	13 376 821 €	13 684 264 €	13 802 606 €
Epargne brute retraitée			868 873 €	2 053 787 €	2 423 461 €	
<i>Taux d'épargne brute</i>	2 613 601 €	1 715 521 €	6,03 %	13,31 %	15,05 %	1 737 454 €
<i>Seuil limite d'amortissement du capital de la dette</i>	18,07 %	12,28 %	4,32 %	3,87 %	5,12 %	11,18 %
<i>Charges financières</i>	5,91 %	5,64 %	181 840 €	161 285 €	335 733 €	5,38 %
<i>Epargne de gestion</i>	149 187 €	183 508 €	1 050 713 €	2 215 073 €	2 759 194 €	319 763 €
<i>Amortissement de la dette</i>	2 762 788 €	1 899 029 €	622 860 €	596 576 €	825 485 €	2 057 217 €
Epargne nette retraitée	854 150 €	788 019 €	246 013 €	1 457 211 €	1 597 976 €	835 925 €

Tableau n°2 : Section d'investissement

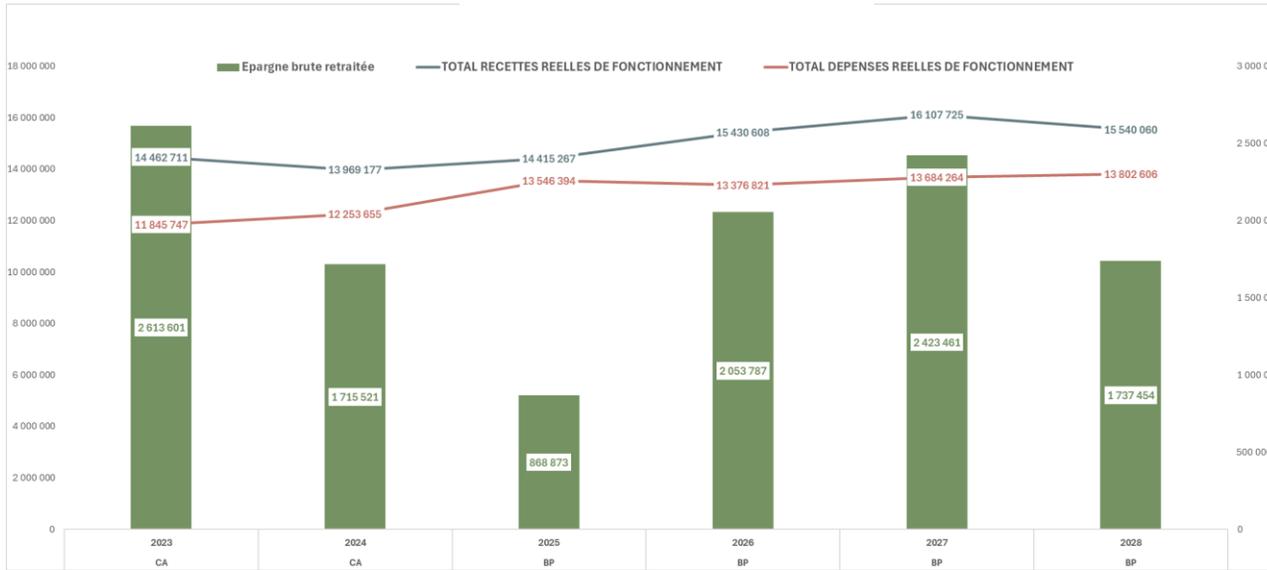
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 343 067 €	929 826 €	5 765 843 €	8 423 599 €	5 047 933 €	15 540 060 €
<i>Emprunts Contractés</i>	1 200 000 €	600 000 €	489 885 €	6 221 899 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	3 204 766 €	5 006 584 €	8 085 139 €	9 880 811 €	4 933 481 €	14 516 174 €

Tableau n°3 : Fonds de roulement, dette et solvabilité

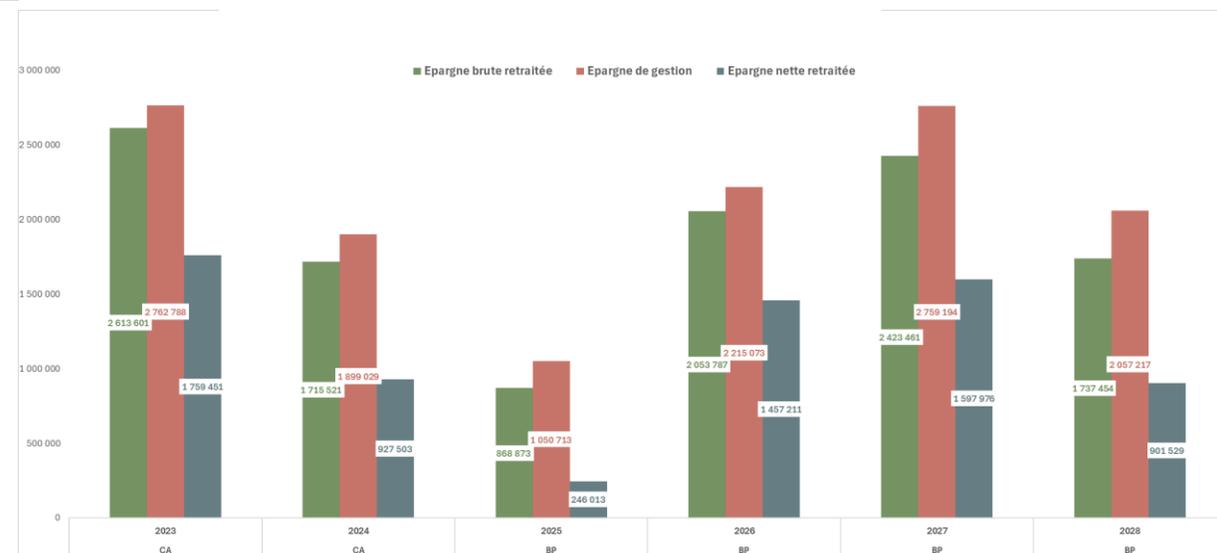
Fonds de roulement (trésorerie fin d'exercice)	4 075 801 €	926 546 €	0 €	0 €	1 712 429 €	0 €
<i>Variation du fonds de roulement</i>	897 752 €	- 3 149 255 €	- 2 073 283 €	- 1 €	1 712 428 €	0 €
Encours de dette au 31/12	13 216 838 €	12 883 496 €	5 174 709 €	11 179 352 €	10 353 867 €	15 612 517 €
Capacité de désendettement	2,46	1,38	5,96	5,44	4,27	8,99
<i>Excédent ou déficit de fonctionnement</i>	0 €	880 147 €	816 465 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)</i>	955 603 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent ou déficit d'investissement</i>	3 174 686 €	3 195 654	110 080 €	0 €	0 €	0 €

Budget TU : prospective financière

Graphique n°1 : Épargne Brute et effet ciseaux (en milliers d'€)



Graphique n°2 : Épargne brute, épargne de gestion et charges financières (en milliers d'€)



Budget tramway

Principaux indicateurs

Budget TRAM : ce qu'il faut retenir

Tableau n° 1 : Évolution et équilibre du budget (écritures réelles + RAR)

	Voté 2024	CA 2024	BP 2025	Évolution V24-BP25
Dép. de fonct.	3 734 223 €	2 832 746 €	3 821 895 €	2,35 %
Rec. de fonct.	3 926 223 €	3 927 056 €	4 071 895 €	3,71%
Dép. d'inv.	8 793 623 €	7 955 601 €	26 380 845 €	200,00 %
Rec. d'inv.	8 499 140 €	2 332 205 €	24 098 707 €	183,54 %

Tableau n°2 : Subvention du budget principal

	2024 en €	2025 en €	en % des recettes
Subvention du BP	2 615 200 €	2 760 855 €	67,8 %

Tableau n°3 : Ratios financiers clés

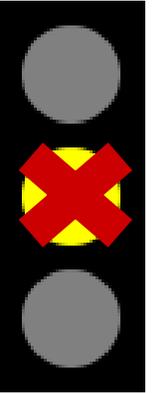
	en €	en %	en année
Epargne brute	250 000 €	6,14 %	-
Epargne nette	-	-	-
Annuité de la dette	404 836 €	-	-
Cap. désendettement	-	-	17,38
Emprunt 2025	7 340 547 €	-	-

Analyse de la situation :

- Le budget dépend d'une subvention importante du budget principal pour financer une partie des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 760 855 € soit 67,8 % des recettes du budget. On note une augmentation de cette subvention de 145 655 € en 2025, soit +5,57 % par rapport à 2024.
- Le budget intègre des infrastructures lourdes, dont les coûts de maintenance et d'amortissement devront être surveillés de près.
- Nous n'arrivons pas à projeter une extinction de la subvention du budget principal en section de fonctionnement ; au contraire, celle-ci sera amenée à progresser à partir de la mise en exploitation de la phase 2 du TRAM.
- Attention, tout comme pour le budget Eau, les investissements du budget TRAM entraîne une augmentation très importante des amortissements en section fonctionnement.

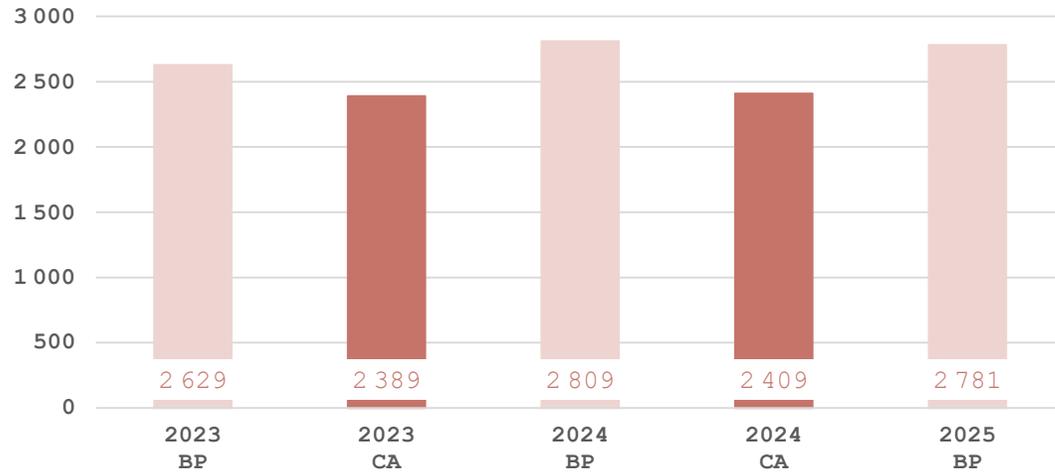
Recommandations :

- Assurer un suivi régulier des coûts d'entretien des infrastructures pour éviter toute « dérive » budgétaire.
- Privilégier des subventions en section d'investissement si la section de fonctionnement est équilibrée.

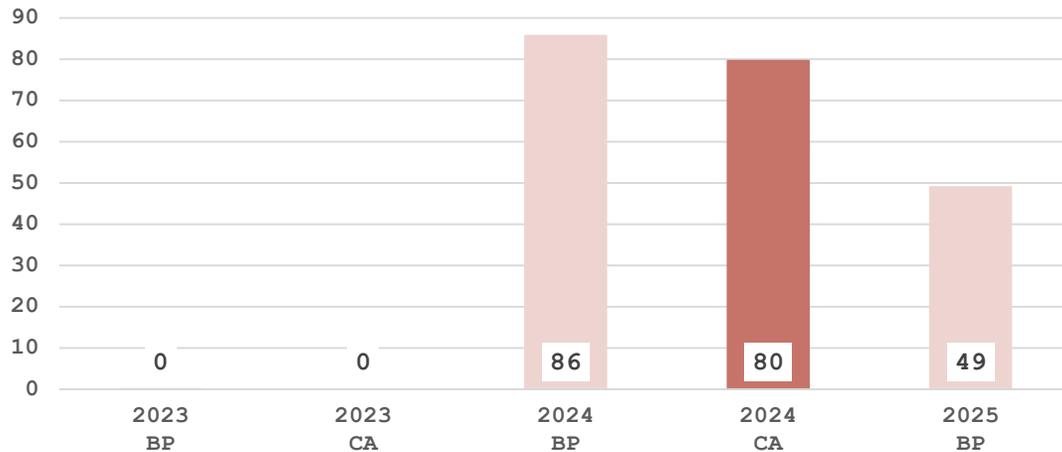


Budget TRAM : évolution de la section de fonctionnement

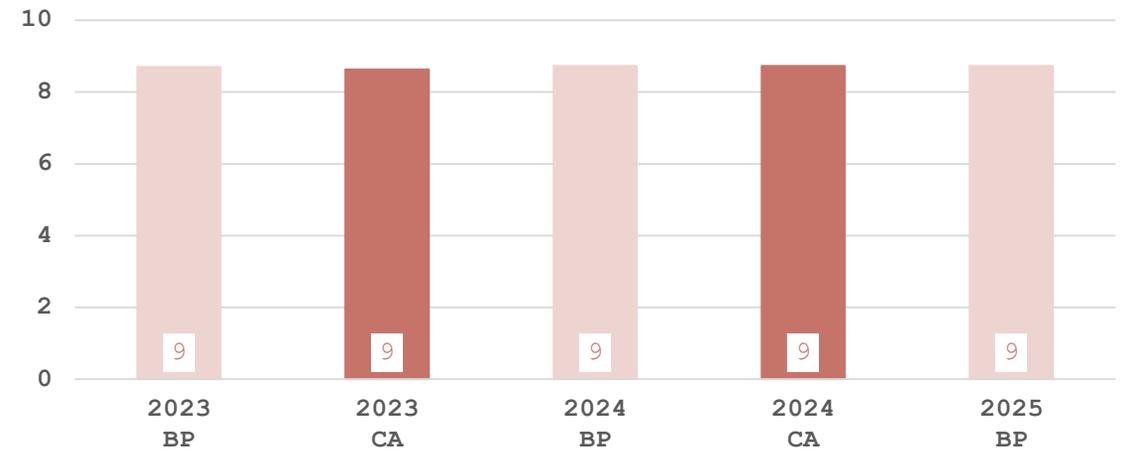
Graphique n°1 : Évolution des charges à caractères générales (Chap. 011, en milliers d'€)



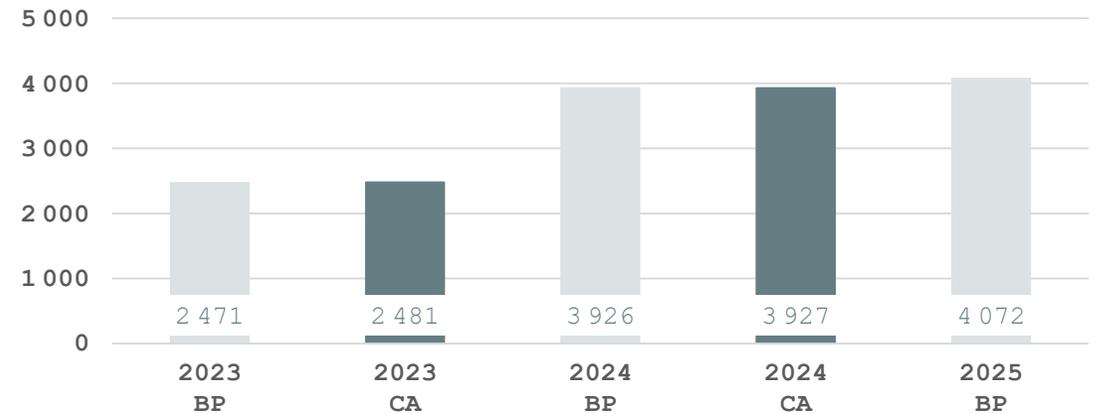
Graphique n°2 : Évolution des autres charges de gestion courante (Chap. 65 , en milliers d'€)



Graphique n°3 : Évolution des charges de personnel (Chap. 012 , en milliers d'€)



Graphique n°4 : Évolution des recettes de fonctionnement (en milliers d'€)



Budget TRAM : Structure et perspectives de l'encours de dette

Tableau n° 1 : Situation de la dette

Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	Taux d'intérêt moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée
4 346 099 €	2,68 %	18 ans 4 mois

Tableau n°2 : Montant de l'annuité pour 2025

	en €
Annuité	404 836 €
Intérêts	154 836 €
Capital	250 000 €

Tableau n°3 : Répartition de l'encours par produit

Répartition des emprunts par type de taux		Détail des emprunts à taux variable	
Variables	24 %	EURIBOR	0 %
		Livret A	100 %
Fixes	76 %		
Structurés	0 %		

Analyse de la situation :

- La dette présente un taux moyen assez bas en raison de l'augmentation du taux du livret A qui est passé de 0,5 % à 3 % (puis à 2,4 % à partir du 1^{er} février 2025) et du taux fixe du dernier emprunt 3,94 %).
- La durée résiduelle atteint 18 années en raison du recours à l'emprunt en 2024 sur une durée de 25 ans.
- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 4 346 099 €, la capacité de désendettement est de 17,38 années.

Budget TRAM : prospective financière

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le
 ID : 074-200011773-20250213-CC_2025_0001-DE



Tableau n°1 : Section de fonctionnement

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 481 453 €	3 927 056 €	4 071 895 €	3 855 907 €	3 878 957 €	5 342 400 €
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 444 781 €	2 832 746 €	3 821 895 €	2 919 973 €	3 073 041 €	3 883 504 €
Epargne brute retraitée	36 673 €	1 094 311 €	250 000 €	935 934 €	805 917 €	1 458 896 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	1,48 %	27,87 %	6,14 %	24,27 %	20,78 %	27,31 %
<i>Seuil limite d'amortissement du capital de la dette</i>	3,41 %	4,87 %	6,14 %	6,61 %	10,52 %	7,77 %
<i>Charges financières</i>	46 938 €	130 945 €	152 900 €	142 651 €	265 795 €	254 227 €
<i>Epargne de gestion</i>	83 611 €	1 225 256 €	402 900 €	1 078 585 €	1 071 712 €	1 713 123 €
<i>Amortissement de la dette</i>	84 692 €	191 249 €	250 000 €	254 946 €	408 065 €	415 197 €
Epargne nette retraitée	-48 019 €	903 062 €	0 €	680 988 €	397 852 €	1 043 699 €

Tableau n°2 : Section d'investissement

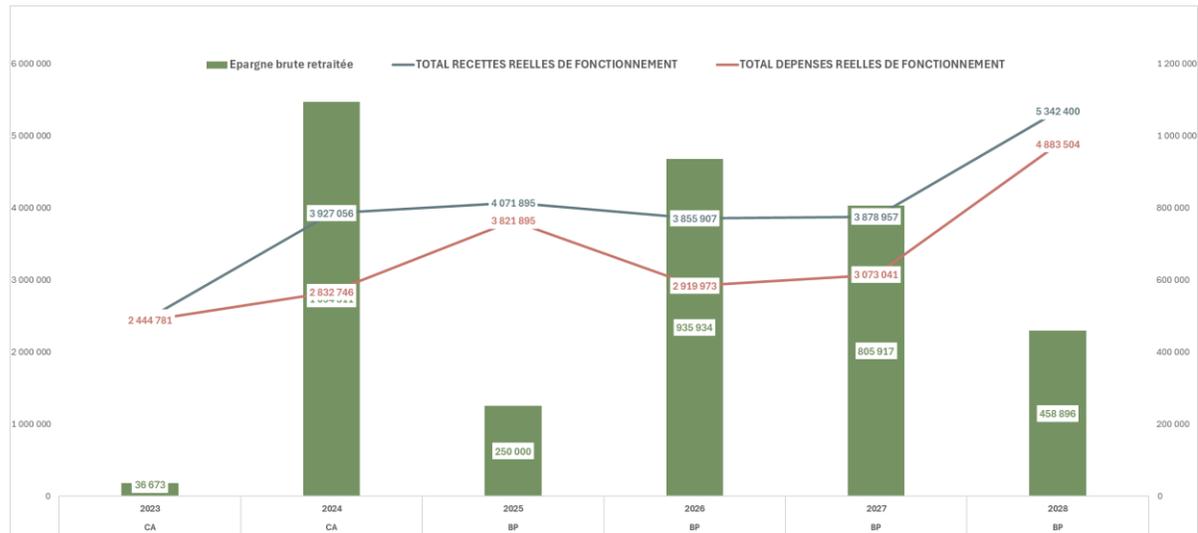
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 845 129 €	232 205 €	27 108 144 €	12 180 868 €	121 360 €	1 301 €
<i>Emprunts Contractés</i>	1 300 000 €	2 100 000 €	7 340 547 €	4 120 219 €	0 €	1 301 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	5 889 663 €	7 764 352 €	26 071 050 €	12 861 856 €	30 000 €	45 000 €

Tableau n°3 : Fonds de roulement, dette et solvabilité

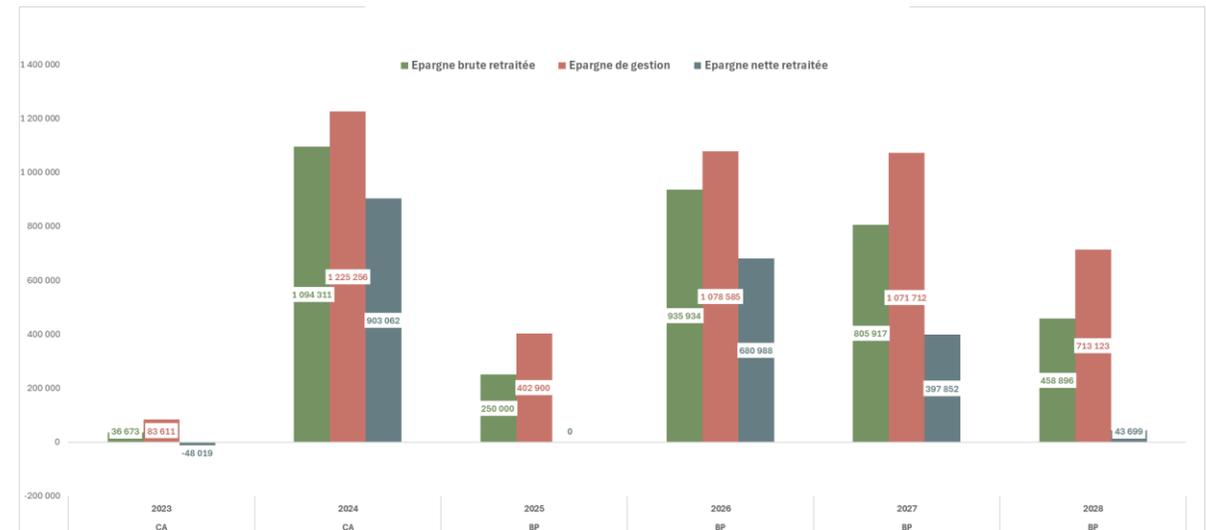
Fonds de roulement (trésorerie fin d'exercice)	102 483 €	-4 132 404 €	0 €	0 €	489 212 €	0 €
<i>Variation du fonds de roulement</i>	-792 553 €	-4 529 085 €	1 037 094 €	0 €	489 212 €	0 €
Encours de dette au 31/12	4 874 697 €	4 346 099 €	11 436 646 €	15 301 919 €	14 893 854 €	14 479 858 €
Capacité de désendettement	132,92	3,97	45,75	16,35 €	18,48	9,93
<i>Excédent ou déficit de fonctionnement</i>	376 735 €	273 107 €	138 911 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)</i>	0 €	0 €	1 176 005 €	0 €	0 €	0 €
<i>Excédent ou déficit d'investissement</i>	401 366 €	-170 624 €	-5 447 320 €	0 €	0 €	0 €

Budget TRAM : prospective financière

Graphique n°1 : Épargne Brute et effet Ciseaux (en milliers d'€)



Graphique n°2 : Épargne brute et épargne de gestion et charges financières (en milliers d'€)



Présentation par politiques publiques du plan mandat

Éléments clés et impacts environnementaux

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	1 331 300 €	166 682 €
Fonct.	en %	1,10 %	0,12 %
Inv.	en €	6 417 €	2 674 577 €
Inv.	en %	0,01 %	1,81 %

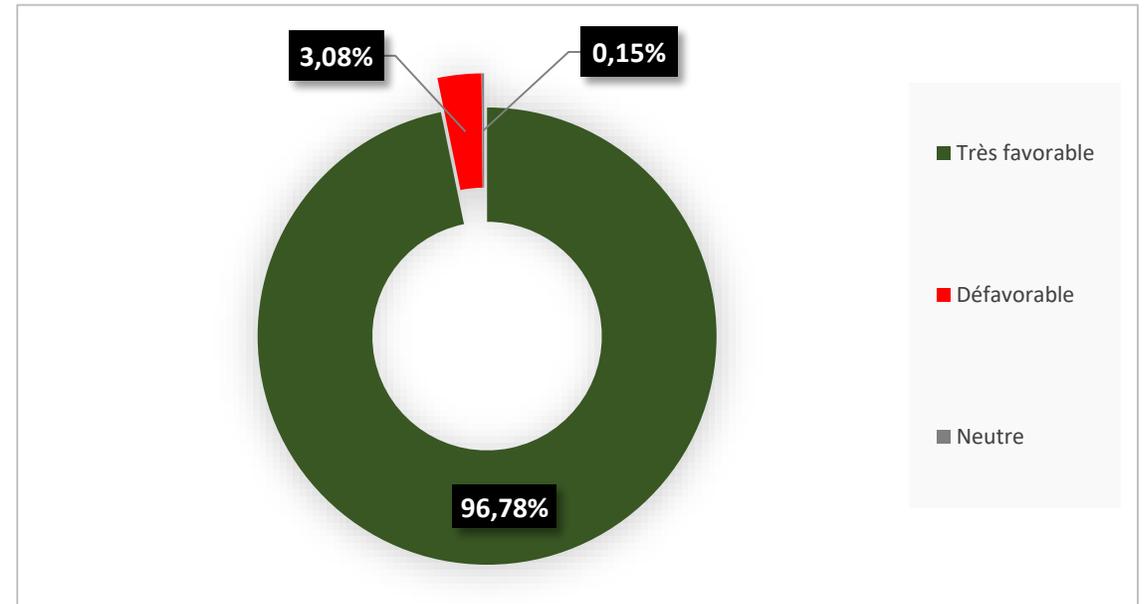
ÉLÉMENTS MARQUANTS

Section d'investissement :

- Participation ZAC ÉTOILE (passerelle et voie verte 2 096 K€)
- Halle Tapponnier 457 K€
- Maîtrise d'œuvre pour le nœud d'Étrembières - Gaillard industrie 35 K€
- Régularisation de la voirie sur le site de ZAC ÉTOILE

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)



- Projet ZAC Étoile : Participation au déficit et demandes de travaux supplémentaires
- Halle Tapponnier : Acquisition et frais de notaire
- Maîtrise d'œuvre pour le nœud d'Étrembières – Gaillard industrie

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	10 803 €	17 140 €
Fonct.	en %	0,01 %	0,01 %
Inv.	en €	29 515 €	20 000 €
Inv.	en %	0,04 %	0,01 %

ÉLÉMENTS MARQUANTS

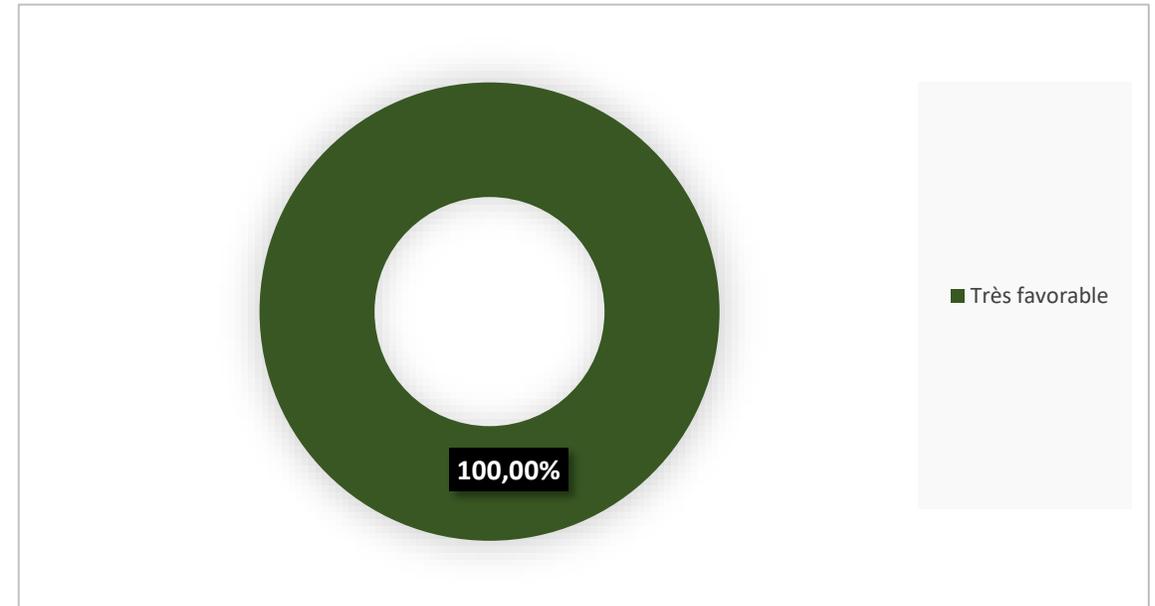
Section d'investissement :

➤ Frais études 20 K€

Études prioritaires prévues dans le plan de sensibilisation =
Maillages de sites naturels en lien avec les chemins de
randonnées

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)



■ Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles



Ce qu'il faut retenir

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	1 638 933 €	1 645 871 €
Fonct.	en %	1,36 %	1,18 %
Inv.	en €	1 092 €	- €
Inv.	en %	0,01 %	- %

ÉLÉMENTS MARQUANTS

Section de fonctionnement :

- Reversement taxe de séjour : 1 000 K€
- Participation GLCT TS : 522 K€
- Subvention OT : 247 K€

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)

Aucune dépense d'investissement pour cette politique publique n'est inscrite à ce jour, notre périmètre du budget vert se limitant aux dépenses d'investissements cette année.

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	14 963 528 €	16 034 671 €
Fonct.	en %	12,41 %	11,50 %
Inv.	en €	3 278 608 €	5 159 080 €
Inv.	en %	4,68 %	3,49 %

ÉLÉMENTS MARQUANTS

Section de fonctionnement :

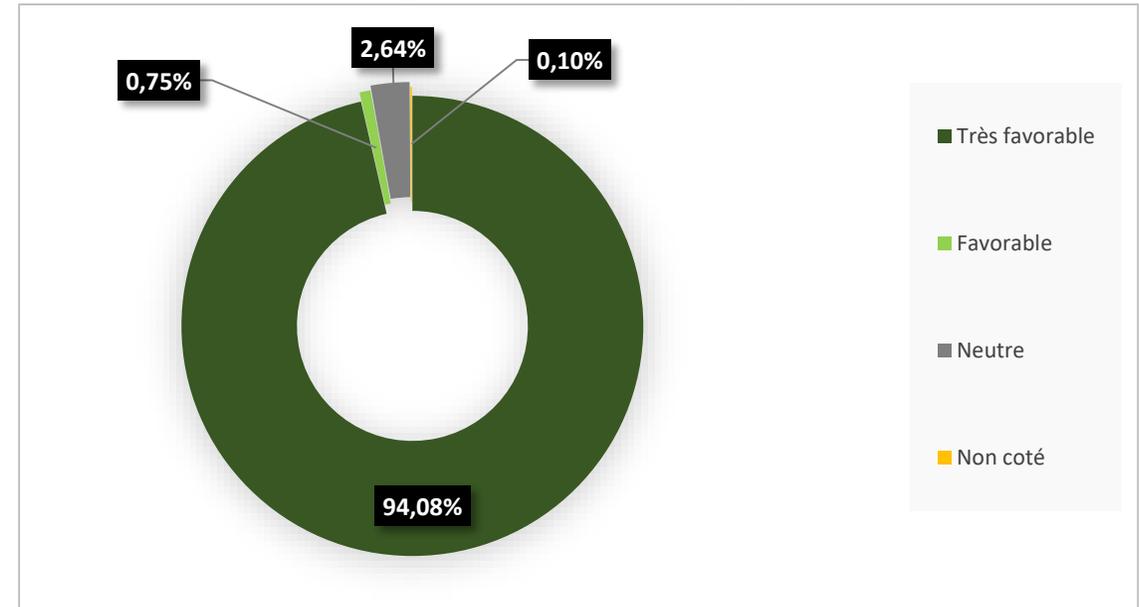
- Participation SIVALOR : 5 130 K€
- Frais de personnel : 3 883 K€
- Traitement collectes sélectives : 1 393 K€
- Frais liés aux véhicules (carburant, entretien) : 528 K€

Section d'investissement :

- Installation de PAV: 4 255 K€
- Acquisition terrain SAT: 2 425 K€

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)



- Projets et travaux d'installation des Points d'Apport Volontaire (PAV)
- Acquisition de terrains et travaux d'aménagement dans le cadre de la collecte des ordures ménagères
- Remplacement d'un véhicule (si électrique)

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	26 944 532 €	27 557 862 €
Fonct.	en %	22,35 %	19,76 %
Inv.	en €	19 723 543 €	83 200 076 €
Inv.	en %	28,14 %	56,22 %

ÉLÉMENTS MARQUANTS

Section de fonctionnement :

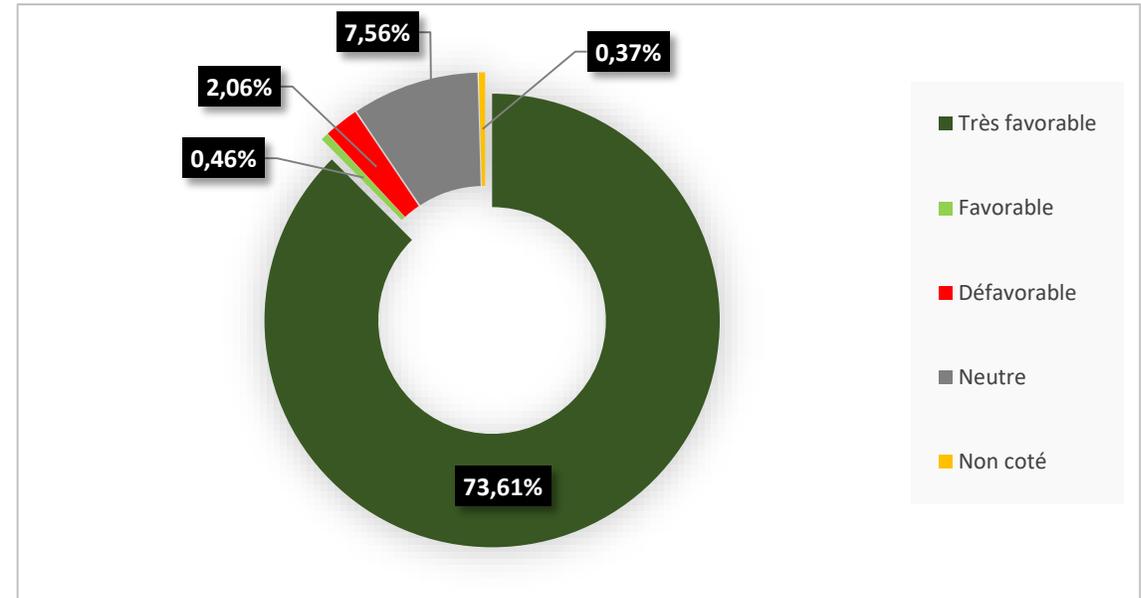
- Tramway: Droit de sillon + subv. Forfaitaire exploitation: 2 303 K€
- Transports urbains: DSP = 12 886 K€

Section d'investissement :

- Travaux tram: 24 162 K€
- BHNS Bonne: 3 166 K€
- P+R Lucie Aubrac: 3 854 K€
- Electrification dépôt bus: 610 K€

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)



- Travaux et aménagement dans le cadre du prolongement des lignes de Tramway
- Réalisation de la vélo-route ViaRhôna
- Acquisition de terrains nus et terrains bâtis
- 30% du budget du P+R AUBRAC pour le TERMINUS TRAM (artificialisation du sol)

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	56 184 €	72 180 €
Fonct.	en %	0,05 %	0,05 %
Inv.	en €	- €	- €
Inv.	en %	- %	- %

ÉLÉMENTS MARQUANTS

Section de fonctionnement :

- Études : 55 K€ PCAET + Météo France pour îlots chaleur urbains
- Subventions : 10 K€ pour évaluation qualité de l'air de l'EES

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)

Aucune dépense d'investissement pour cette politique publique n'est inscrite à ce jour, notre périmètre du budget vert se limitant aux dépenses d'investissements cette année.

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	1 425 803 €	814 125 €
Fonct.	en %	1,18 %	0,58 %
Inv.	en €	3 468 009 €	4 912 074 €
Inv.	en %	4,95 %	3,32 %

ÉLÉMENTS MARQUANTS

Section de fonctionnement :

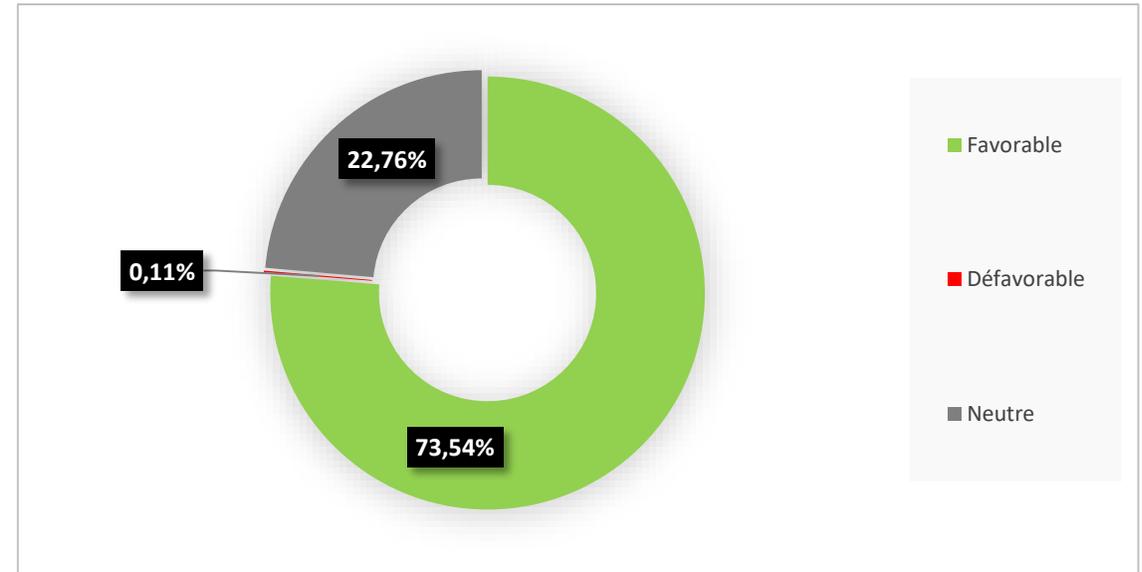
- Marché relatif au dvt de l'orientation, des compétences et de la formation: 384 K€

Section d'investissement :

- Construction bâtiment Campus Étoile : 3 405 K€
- Acquisition 35 places de parking: 350 K€

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)



- Travaux pour la construction de l'institut de formation des soins infirmiers (IFSI)
- Achats de mobiliers et de matériels pour le Campus Étoile et l'École des Beaux Arts (EBAG)
- Achats de matériels informatiques neufs pour l'École des Beaux Arts (EBAG)

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	49 184 €	92 720 €
Fonct.	en %	0,04 %	0,07 %
Inv.	en €	1 000 €	- €
Inv.	en %	0,01 %	- %

ÉLÉMENTS MARQUANTS

Section de fonctionnement :

- Contrats prestations de service: 102 K€
- Accompagnement agriculteurs, magasin de producteurs et SAFER: 52 K€
- Projet agricole: 50 K€

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)

Aucune dépense d'investissement pour cette politique publique n'est inscrite à ce jour, notre périmètre du budget vert se limitant aux dépenses d'investissements cette année.

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	1 425 803 €	814 125 €
Fonct.	en %	1,10 %	0,12 %
Inv.	en €	3 468 009 €	4 912 074 €
Inv.	en %	0,01 %	1,81 %

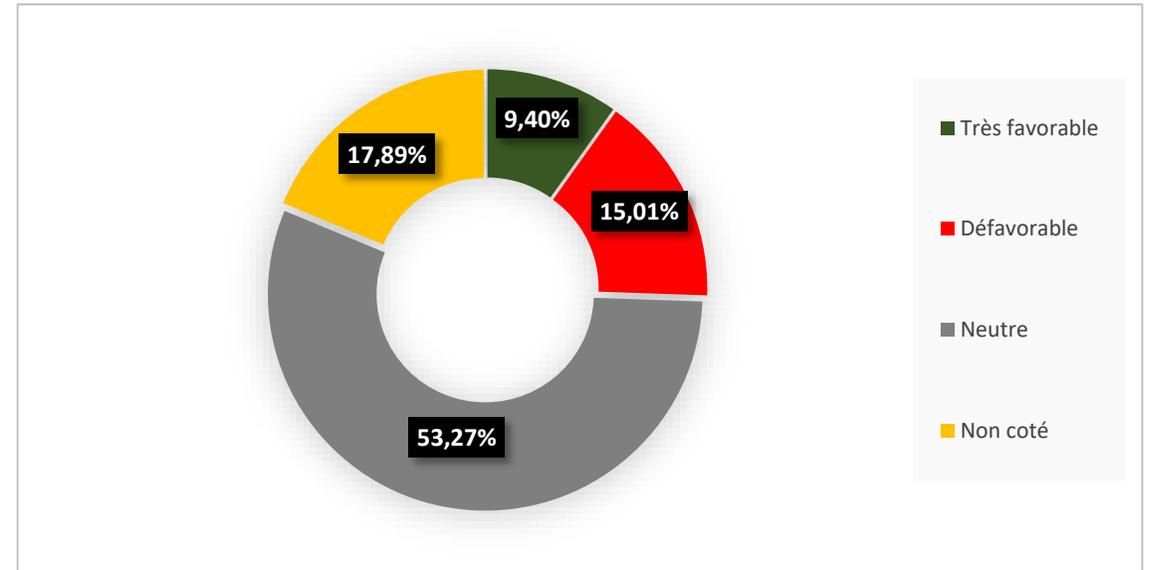
ÉLÉMENTS MARQUANTS

Section d'investissement :

- PECR : 605 K€
- Acquisition Halle taponnier : 348 k€
- Borly acquisition foncière : 470 K€

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)



- Achat de terrain pour la Zone de Borly et Réfection de voiries pour la Zone de la Châtelaine
- Acquisition de terrains nus et terrains bâtis : Halle Taponnier ; Zone de Borly
- Mise en place de corridors écologiques et aménagement pour favoriser les mobilités douces

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	23 217 667 €	31 852 897 €
Fonct.	en %	23,41 %	22,84 %
Inv.	en €	28 938 286 €	24 961 648 €
Inv.	en %	41,28 %	16,87 %

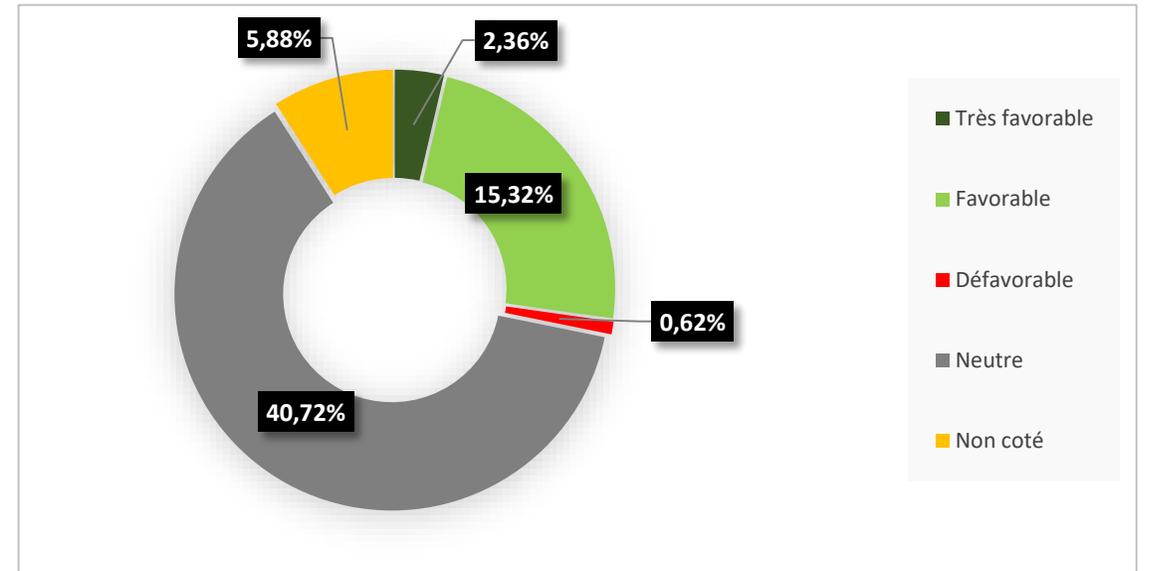
ÉLÉMENTS MARQUANTS

Section d'investissement :

- Travaux azote STEP : 3 300 K€
- Travaux liés à la phase 2 du Tram : 331 K€
- Travaux réseaux : 9 791 K€
- Travaux sur bâtiments et acquisition de matériels : 2 618 K

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)



- Réhabilitation du réservoir de Livron
- Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable (AEP)
- Programme de l'Usine de Dépollution des eaux (UDEP) pour le traitement des boues



Ce qu'il faut retenir

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	2 563 014 €	143 583 €
Fonct.	en %	2,13 %	0,10 %
Inv.	en €	3 756 353 €	2 715 317 €
Inv.	en %	5,36 %	1,83 %

ÉLÉMENTS MARQUANTS

Section de fonctionnement :

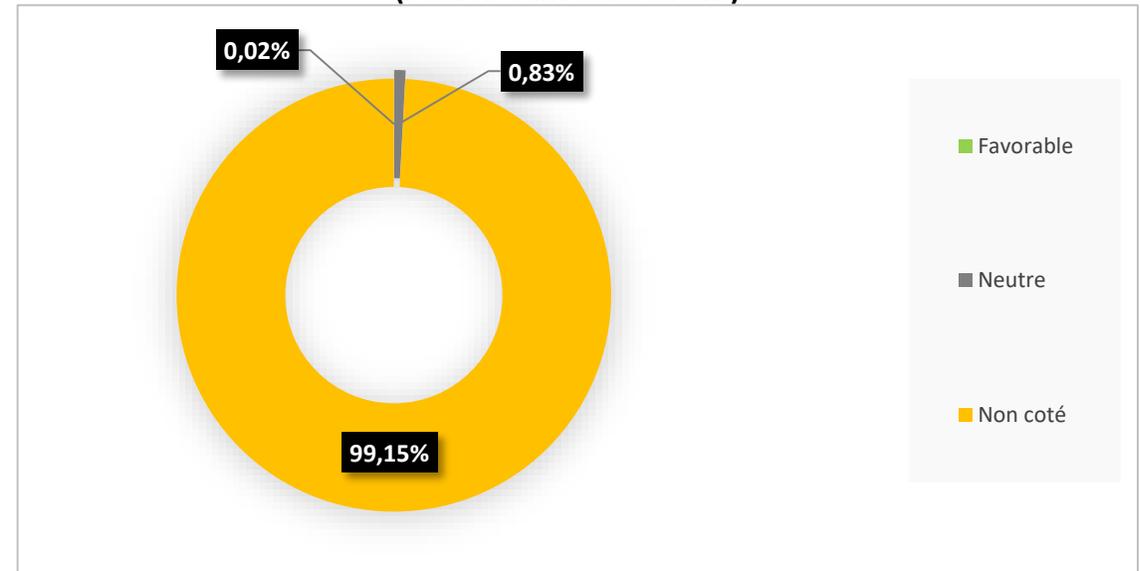
- Subventions : 38 K€

Section d'investissement :

- Subventions aide à la pierre Etat: 1 000 K€
- Subventions PLH Agglo: 1 000 K€

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)



- Aides à la pierre (la valorisation définitive sera réalisé lors du CA)
- Versements de subventions d'État pour la production de logements sociaux
- Outil de ticketing pour la Maison de l'Habitat

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	3 973 773 €	2 688 235 €
Fonct.	en %	3,30 %	1,93 %
Inv.	en €	1 704 840 €	981 380 €
Inv.	en %	2,43 %	0,66 %

ÉLÉMENTS MARQUANTS

Section de fonctionnement :

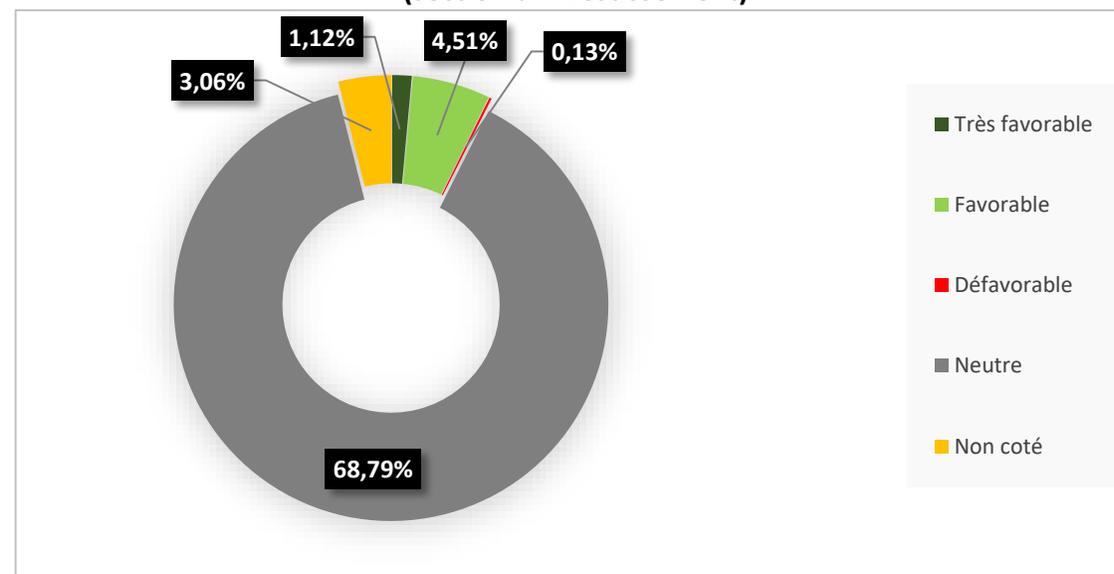
- Subventions et participations: 2 043 K€
- Charges à caractère général: 399 K€
- Intérêts dette: 126 K€

Section d'investissement :

- Remboursement capital dette 106 K€
- Travaux bâtiments: 141 K€
- Frais études: 40 K€

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)



- Diagnostics et travaux d'amélioration sur des bâtiments déjà existants
- Construction d'un centre de santé
- Remplacement pour du matériels plus performants (Luminaire CHUS; Chaufferie EHPAD Les Gentianes)
- Climatisation de bureaux en mezzanine à la maison des solidarités

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	3 202 952 €	822 554 €
Fonct.	en %	2,66 %	0,59 %
Inv.	en €	359 373 €	2 001 047 €
Inv.	en %	0,51 %	1,35 %

ÉLÉMENTS MARQUANTS

Section de fonctionnement :

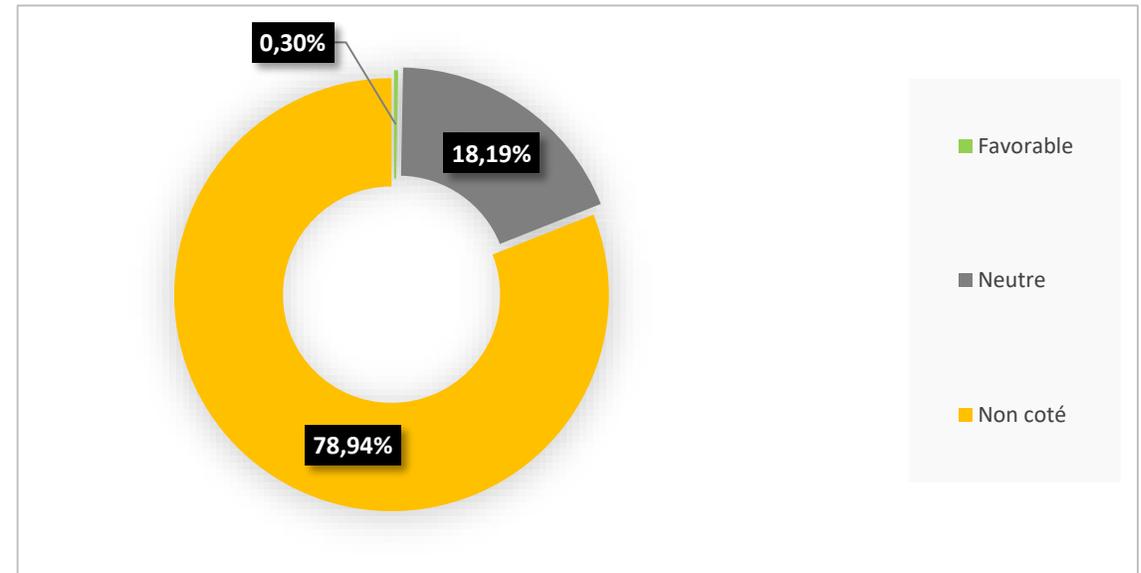
- Subventions: 104 K€ Ciné Actuel, Villa du parc, festival de la Batie
- Charges à caractère général: 716 K€

Section d'investissement :

- Réhabilitation et extension Conservatoire de musique 400 K€
- Acquisition instruments de musique: 80 K€

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)



- Réhabilitation et extension du conservatoire de musique d'Annemasse
- Renouvellement du parc instrumental locatif et harmonisation de l'équipement des sites
- Achats pour compléter la collection précieuse du Manoir des livres
- Remplacement de l'éclairage de la vitrine du Manoir des livres

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	4 713 079 €	2 238 910 €
Fonct.	en %	3,91 %	1,61 %
Inv.	en €	4 781 912 €	9 059 459 €
Inv.	en %	6,82 %	6,12 %

ÉLÉMENTS MARQUANTS

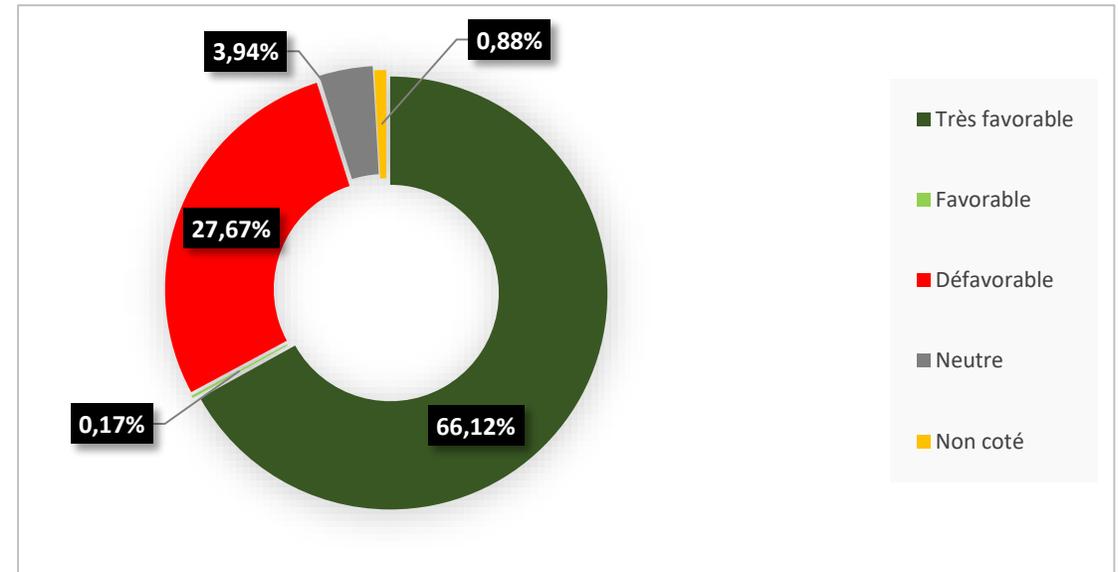
Section de fonctionnement :

- Charges à caractère général: 2 094 K€
- Subventions et participations: 189 K€

Section d'investissement :

- Contrat performance énergétique gymnases: 2 025 K€
- Construction gymnase collège de Vétraz: 6 830 K€

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
 (section d'investissement)


- Construction du gymnase du collège Vétraz-Monthoux
- Études et travaux pour le CPE Gymnase
- 30% du budget de la construction du gymnase du collège de Vétraz-Mouthoux (artificialisation du sol)
- Travaux d'aménagement du premier étage du centre aéré La Bergue

CHIFFRES CLÉS

DEPENSES TOUT BUDGETS		CA 2024	BP 2025
Fonct.	en €	27 908 234 €	51 672 224 €
Fonct.	en %	23,15 %	37,05 %
Inv.	en €	2 972 632 €	8 563 824 €
Inv.	en %	4,24 %	5,79 %

ÉLÉMENTS MARQUANTS

Section de fonctionnement :

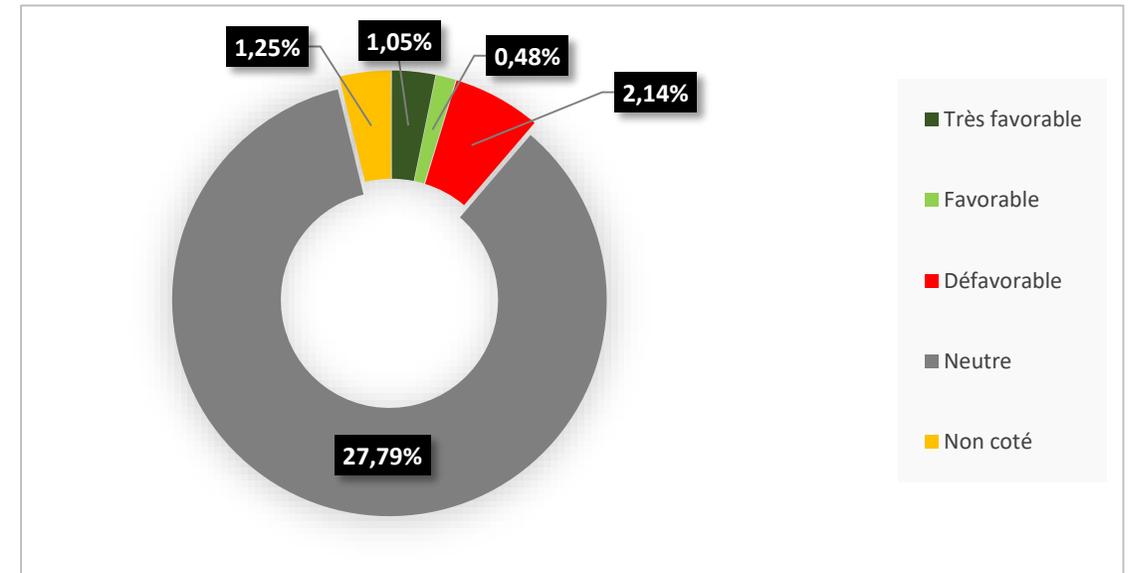
- Frais de personnel: 18 663 K€
- Charges à caractère général: 4 676 K€
- Attribution de compensation: 4 684 K€
- Péréquation (FNGIR, FPIC): 3 629 K€
- Subventions et participations: 6 812 K€

Section d'investissement :

- Déficit reporté: 3 911K€
- Acquisition locaux PMI Cranves-Sales: 1 191 K€
- Restes à réaliser: 3 738 K€
- Remboursement capital de la dette: 579 K€

BUDGET VERT

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (section d'investissement)



- Acquisition locaux PMI-Voirie Cranves-Sales
- Réaménagement hall d'accueil de l'Hôtel d'Agglo
- 85% du budget pour le renouvellement de matériels informatiques pour la ville d'Annemasse et pour Annemasse Agglomération
- Études et audits divers pour des rénovations énergétiques

Annexes

Indicateurs multi-budgets

En synthèse BP 2025 : Dépenses et recettes réelles

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le
ID : 074-200011773-20250213-CC_2025_0001-DE



Tableau n°1 : Équilibres de la section de fonctionnement

	BP	OM	IME	ASST	EAU	TU	TRAM	Total
Dépenses réelles de fonctionnement								
sans sub. du BP	49 054 575 €	14 383 754 €	2 016 492 €	9 097 880 €	12 921 279 €	13 546 394 €	3 821 895 €	104 825 211 €
avec sub. du BP	58 979 119 €							114 748 756 €
Recettes réelles de fonctionnement								
sans sub. du BP	65 048 409 €	15 100 200 €	1 835 515 €	10 995 950 €	15 073 126 €	10 485 300 €	1 311 000 €	119 849 500 €
avec sub. du BP	65 048 409 €	15 100 200 €	2 305 692 €	13 758 456 €	15 073 126 €	14 415 267 €	4 071 895 €	129 773 045 €

Tableau n°2 : Équilibres de la section d'investissement (hors nouveaux emprunt en recette d'investissement)

Dépenses réelles d'investissement	29 462 113 €	5 070 580 €	5 692 714 €	19 379 755 €	7 975 866 €	8 707 999 €	31 768 370 €	108 057 397 €
Recettes réelles de d'investissement	16 076 688 €	3 520 636 €	1 950 542 €	7 164 788 €	5 777 542 €	5 259 699 €	19 767 597 €	59 517 492 €

En synthèse BP 2025 : Ratios financiers

Tableau n°3 : Ratios BP25 sans subventions aux budgets annexes (avec recette exceptionnelle)

	BP	OM	IME	ASST	EAU	TU	TRAM	Total
Epargne brute	16 010 892 €	716 446 €	-180 977 €	1 898 070 €	2 151 847 €	-3 061 094 €	-2 510 895 €	15 024 289 €
Remboursement de la dette	1 242 847 €	121 000 €	285 200 €	2 319 100 €	1 990 520 €	622 860 €	250 000 €	6 831 527 €
Epargne nette	14 768 045 €	595 446 €	-466 177 €	-421 030 €	161 327 €	-3 683 954 €	-2 760 895 €	8 192 762 €
Taux d'épargne brute	24,61 %	4,74 %	-9,86 %	17,26 %	14,28 %	-29,19 %	-191,53 %	12,54 %
Taux d'épargne nette	22,70 %	3,94 %	-25,40 %	-3,83 %	1,07 %	-35,13 %	-210,59 %	6,84 %

Tableau n°4 : Ratios BP25 avec subventions aux budgets annexes (avec recette exceptionnelle)

Epargne brute	6 087 347 €	716 446 €	289 200 €	4 660 576 €	2 151 847 €	868 873 €	250 000 €	15 024 289 €
Epargne nette	4 844 500 €	595 446 €	4 000 €	2 341 476 €	161 327 €	246 013 €	- €	8 192 762v
Taux d'épargne brute	9,36 %	4,74 %	12,54 %	33,87 %	14,28 %	6,03 %	6,14 %	11,58 %
Taux d'épargne nette	7,45 %	3,94 %	0,17 %	17,02 %	1,07 %	1,71 %	0,00 %	6,31 %
Capacité de désendettement	1,91	0,92	14,19	4,61	7,57	5,98	16,39	4,22

Tableau n°5 : Ratios BP25 avec subventions aux budgets annexes (sans recette exceptionnelle)

Recette exceptionnelle	
ZAC étoile : changement de section d'imputation	1 840 500 €
Epargne brute	4 246 847 €
Epargne nette	3 004 000 €
Taux d'épargne nette	4,75 %

En synthèse BP 2025 : Besoin de financements

Tableau n°6 : Équilibre de la section de fonctionnement (réelle + ordre)

	BP	OM	IME	ASST	EAU	TU	TRAM	Total
Dépenses de fonctionnement	64 377 787 €	15 316 433 €	2 512 892 €	12 153 880 €	15 427 779 €	15 186 394 €	4 916 895 €	129 892 060 €
Recettes de fonctionnement	66 955 739 €	15 139 450 €	2 374 703 €	14 245 456 €	15 318 126 €	14 460 267 €	5 111 364 €	133 605 105 €
Excédent / déficit reporté (estimatif)	3 945 512 €	611 026 €	257 042 €	1 595 958 €	540 763 €	816 465 €	143 331 €	7 910 097 €
Equilibre de la section fonctionnement Doit être supérieur ou égale à 0	6 922 355 €	434 044 €	118 853 €	3 687 534 €	431 109 €	90 339 €	337 800 €	12 022 034 €

Tableau n°7 : Équilibre de la section d'investissement (réelle + ordre)

Dépenses d'investissement	31 028 899 €	5 157 690 €	6 612 555 €	15 593 781 €	9 200 866 €	13 264 999 €	58 794 519 €	139 653 309 €
Recettes d'investissement	23 993 413 €	4 503 315 €	3 660 992 €	11 240 789 €	4 393 615 €	11 427 958 €	52 296 597 €	111 516 679 €
Excédent / déficit reporté (estimatif)	-2 843 822 €	-2 140 €	-359 170 €	-5 292 974 €	4 660 447 €	110 080 €	-5 447 320 €	-9 174 899 €
RAR Dépenses	3 737 698 €	1 887 006 €	486 573 €	4 238 021 €	2 810 250 €	597 753 €	59 795 €	13 817 096 €
RAR Recettes	4 288 580 €	369 248 €	1 268 725 €	4 367 457 €	1 296 831 €	1 744 490 €	4 331 110 €	17 666 441 €
Equilibre de la section investissement	-9 328 425 €	-2 174 273 €	-2 528 581 €	-9 516 530 €	-1 660 224 €	-580 223 €	-7 673 927 €	-33 462 183 €

Tableau n°8 : Ratios BP25 avec subventions aux budgets annexes et hors recettes exceptionnelles

BESOIN D'EMPRUNT	2 406 070 €	1 740 229 €	2 409 728 €	5 828 996 €	1 229 114 €	489 885 €	7 340 547 €	21 444 569 €
-------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	------------------	--------------------	---------------------

Evolution pluriannuelle des charges de personnel

Tableau n°1 : Budget principal

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Montant	16 687 606	16 472 356	18 182 588	17 597 869	18 583 942
Valeur	-	-	+ 1 494 982	-	+ 401 354
Evolution	-	-	9 %	-	2 %

Tableau n°2 : Budget OM

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Montant	3 502 150	3 439 926	3 798 658	3 526 745	3 902 483
Valeur	-	-	+ 296 508	-	+ 103 825
Evolution	-	-	8%	-	3 %

Tableau n°3 : Budget eau

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Montant	3 482 168	3 373 817	3 961 762	3 670 976	4 215 834
Valeur	-	-	+ 479 594	-	+ 254 072
Evolution	-	-	14 %	-	6 %

Tableau n°4 : Budget assainissement

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Montant	2 663 813	2 426 712	2 971 065	2 827 822	3 338 129
Valeur	-	-	+ 307 252	-	+ 367 064
Evolution	-	-	11 %	-	12 %

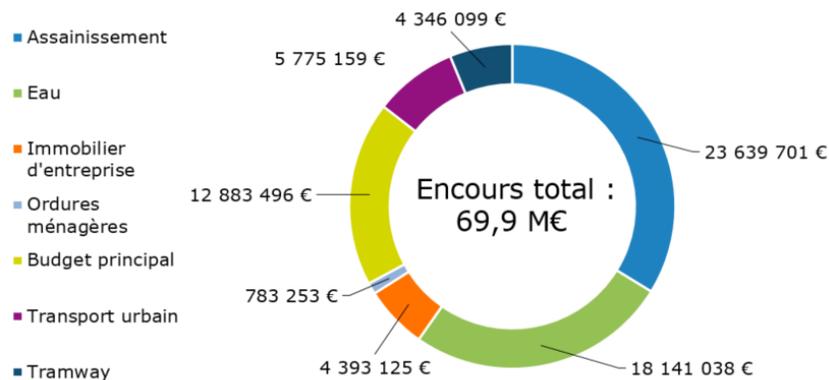
Indicateurs : Situation à la fin de l'exercice 2024



Tableau n° 1 : Résultats de l'exercice comptable 2024 estimatifs

Budget	Résultat 2024 estimatif après affectation
Budget Principal	4 668 595,15 €
Ordures Ménagères	658 861,31 €
Transports Urbains	726 487,55 €
Immobilier d'Entreprises	309 890,74 €
Assainissement	1 557 958,38 €
Tramway	138 911,11 €
Eau	1 494 420,07 €

Graphique n° 2 : Répartition de l'encours de dette par budget



Graphique n° 1 : Historique excédent de clôture

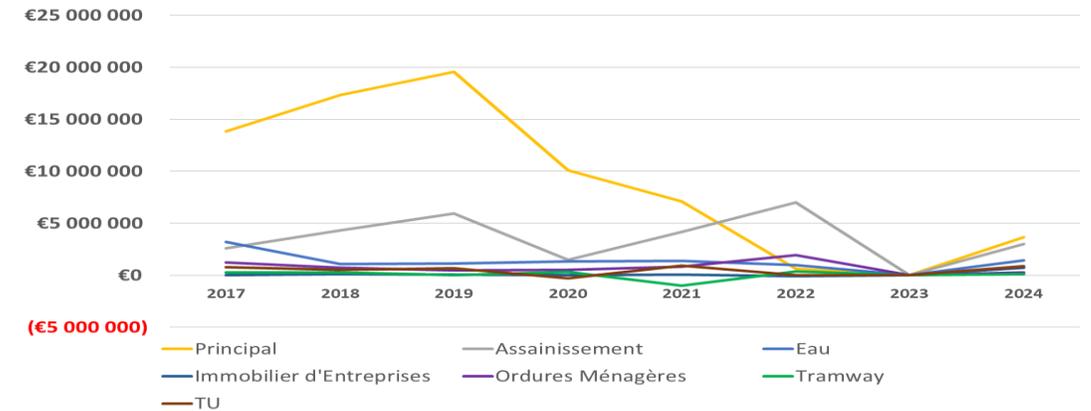


Tableau n° 2 : Historique excédent de clôture

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Principal	13 864 995 €	17 311 262 €	19 589 596 €	10 103 617 €	7 087 210 €	631 088 €	937 640 €	4 668 595 €
Assainissement	2 600 766 €	4 309 574 €	5 916 238 €	1 465 984 €	4 154 425 €	7 004 343 €	4 244 982 €	1 557 958 €
Eau	3 188 889 €	1 061 177 €	1 140 929 €	1 312 402 €	1 403 720 €	964 780 €	1 348 593 €	1 494 420 €
Immobilier d'Entreprises	38 977 €	91 857 €	40 084 €	8 970 €	50 859 €	-85 251 €	49 456 €	309 891 €
Ordures Ménagères	1 247 713 €	741 816 €	493 265 €	509 861 €	820 624 €	1 922 412 €	1 794 408 €	658 861 €
Tramway	261 724 €	260 048 €	0 €	299 951 €	-983 023 €	376 734 €	273 106 €	138 911 €
TU	757 899 €	523 028 €	655 629 €	-302 724 €	932 904 €	0 €	880 147 €	726 488 €

Rattachements et reports dépenses 2024/2025

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 
ID : 074-200011773-20250213-CC_2025_0001-DE

Tableau n° 1 : Montants des rattachements en dépenses de fonctionnement

Budget	Montant
Budget Principal	362 671,17 €
Ordures Ménagères	2 523 128,80 €
Transports Urbains	400 215,14 €
Immobilier d'Entreprises	60 793,79 €
Assainissement	894 846,81 €
Tramway	78 613,03 €
Eau	915 822,09 €
TOTAL	5 236 090,83 €

Tableau n°2 : Montants des rattachements en recettes de fonctionnement

Budget	Montant
Budget Principal	4 077,00 €
Ordures Ménagères	360 510,00 €
Transports Urbains	323 000,00 €
Immobilier d'Entreprises	816 194,84 €
Assainissement	25 652,00 €
Tramway	0,00 €
Eau	156 572,00 €
TOTAL	1 686 005,84 €

Tableau n° 3 : Montants des reports en dépenses d'investissement

Budget	Montant
Budget Principal	3 737 698,02 €
Ordures Ménagères	1 887 006,74 €
Transports Urbains	597 753,03 €
Immobilier d'Entreprises	486 573,45 €
Assainissement	4 238 021,71 €
Tramway	59 795,37 €
Eau	2 810 250,91 €
TOTAL	13 817 099,23 €

Tableau n°4 : Montants des reports en recettes d'investissement

Budget	Montant
Budget Principal	4 288 580,60 €
Ordures Ménagères	369 348,00 €
Transports Urbains	1 744 490,41 €
Immobilier d'Entreprises	1 268 724,79 €
Assainissement	4 367 457,45 €
Tramway	4 331 110,00 €
Eau	1 296 831,00 €
TOTAL	17 666 542,25 €

Taux de subventions des projets

- Annemasse aggro bénéficie d'un taux de subvention important lui permettant de financer ses projets (notamment grâce au travail du service des politiques partenariales).

Tableau n°1 : Part des subventions dans les budgets 2024 et projets de budgets 2025 avec indication du mandaté 2024

	BP	TU	TRAM	ASS	OM	EAU	IME
2024 Voté Subventions / dépenses d'investissement (hors dette)	47,22%	34,54%	50,35%	24,80%	2,21%	22,79%	51,01%
2024 Mandaté Subventions / dépenses d'investissement (hors dette)	25,53%	6,07%	0,00%	7,02%	0,00%	6,27%	1,07%
2025 Voté Subventions / dépenses d'investissement (hors dette)	29,50%	56,10%	71,05%	5,99%	16,41%	11,84%	35,20%



En 2024, le taux de réalisation des subventions est très faible.

Ces subventions notifiées mais non perçues le seront en 2025, mais cet encaissement « tardif » engendre des besoins en trésorerie importants **et/ou des déficits d'investissement temporaires importants.**

Hypothèses d'évolutions des recettes

Tableau n° 1 : Synthèse des principales évolutions des recettes

Budget	Fiscalité	Tarification	Subventions prévues	Flux financiers avec les communes
Assainissement	-	Voir délibération n°CC_2023_0008, CC_2024_0115, et n°CC_2024_0156	1 018 251 € en investissement	-
Eau	-		1 041 190 € en investissement	-
Immobilier d'entreprise	-		1 950 592 € en investissement	-
Ordures ménagères	Revalorisation législative des bases		550 000 € en investissement 12 000 € en fonctionnement	-
Principal	Revalorisation législative des bases		8 905 435 € en investissement 1 509 260 € en fonctionnement	439 460 € en fonctionnement 4 683 755 € en investissement
Transport urbain	Variation taux du Versement Mobilité impossible pour Annemasse aggro (seuil des 100 000 habitants non atteint)		4 853 958 € en investissement 5 120 266 € en fonctionnement	-
Tramway	-		18 564 696 € en investissement 2 760 895 € en fonctionnement	-

Gestion pluriannuelle en AP/CP

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le
 ID : 074-200011773-20250213-CC_2025_0001-DE



Tableau n° 1 : Synthèse des AP/CP du budget principal en cours de validité

				Crédits de paiement annuels prévisionnels				
Budget	Opération concernée	Montant de dépenses autorisées	Crédits déjà consommés*	2025	2026	2027	2028	2029
Budget Principal	CONTOURNEMENT DE VILLE-LA-GRAND ET LE PONT NEUF	8 146 000 €	7 950 850 €	137 000 €				
Budget Principal	VOIE VERTE	5 376 531 €	3 887 086 €	1 748 160 €				
Budget Principal	VIARHONA	14 453 233 €	3 886 045 €	2 477 311 €	3 880 960 €			
Budget Principal	GYMNASE A VETRAZ MONTHOUX	12 600 000 €	4 179 121 €	6 830 000 €	1 207 765 €	60 000 €		
Budget Principal	CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES GYMNASES	7 186 904 €	81 798 €	1 525 350 €	1 537 650 €	1 690 431 €	533 607 €	4 906 €
Budget Principal	AIDES A LA PIERRE	8 915 375 €	4 849 875 €	1 000 000 €	1 370 000 €	670 000 €		
Budget Principal	RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE (montant estimatif)	7 600 000 €	13 920 €	400 000 €	1 500 000 €	3 500 000 €	2 000 000 €	
Total		64 278 043 €	24 848 695 €	14 117 821€	9 496 375 €	5 920 431€	2 533 607 €	4 906 €

* Les CP non mandatés en 2024 seront affectés sur les exercices suivants courant février 2025

Gestion pluriannuelle en AP/CP

Tableau n° 2 : Synthèse des AP/CP des budgets annexes en cours de validité

				Crédits de paiement annuels prévisionnels				
Budget	Opération concernée	Montant de dépenses autorisées	Crédits déjà consommés*	2025	2026	2027	2028	2029
Budget Tramway	TRAMWAY PHASE 2	46 240 582 €	12 069 393 €	25 729 690 €	9 366 760 €			
Budget Transports Urbains	P+R AUBRAC	6 554 000 €	413 991 €	2 844 292 €	1 157 689 €			
Budget Transports Urbains	ACQUISITION BUS ELECTRIQUES	5 220 000 €	0 €	0 €	3 750 000 €	630 000 €		
Budget Transports Urbains	TCSP GARE BONNE	19 556 042 €	207 038 €	3 665 880 €	3 580 000 €	4 000 000 €	9 211 395 €	
Budget Assainissement	TRAVAUX STEP AZOTE	29 700 000 €	23 560 438 €	3 500 000 €				
Budget Assainissement	RESEAUX ASST TRAM 2	7 919 999 €	6 316 678 €	1 634 454 €				
Budget Eau	TÉLÉRELÈVE	4 754 000 €	0 €	150 000 €	1 402 000 €	1 359 500 €		
Budget Eau	RESEAUX EAU TRAM 2	3 845 687 €	3 531 807 €	710 000 €				
Budget IME	IFSI/ GRAND FORMA	8 868 547 €	4 531 881 €	3 405 374 €	24 679 €			

* Les CP non mandatés en 2024 seront affectés sur les exercices suivants courant février 2025

Gestion pluriannuelle en AE/CP

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 17/02/2025
ID : 074-200011773-20250213-CC_2025_0001-DE



Tableau n° 3 : Synthèse de l'AE/CP du budget principal en cours de validité

				Crédits de paiement annuels prévisionnels				
Budget	Opération concernée	Montant de dépenses autorisées	Crédits déjà consommés	2025	2026	2027	2028	2029
Budget principal	MARCHES ECO 2025-2028	8 880 000 €	Créé en 2024 / début de validité 2025	1 473 886 €	2 100 000 €	2 340 000 €	2 100 000 €	
Total		8 880 000 €	- €	1 473 886 €	2 100 000 €	2 340 000 €	2 100 000 €	

A noter : Annemasse agglomération procédera au cours de l'exercice budgétaire 2025 à des créations d'AP/CP et/ou d'AE/CP de « stock » afin de limiter la mobilisation de crédits de paiement (CP) qui ne seraient pas mandatés sur l'exercice 2025. Les modalités de création seront définies ultérieurement.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

RAPPORT ANNUEL D'ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION DU TERRITOIRE D'ANNEMASSE AGGLO

2024

Table des matières

I. BASE DE CONNAISSANCE DU SCHEMA DE MUTUALISATION	3
II. BILAN DES ACTIONS MENEES PAR LES SERVICES MUTUALISEES POUR LE TERRITOIRE – ANNEE 2024	4
Systèmes d’Information et Usages Numériques (SIUN)	4
Systèmes d’Information Géographique (SIG)	7
Service commun « Voirie intercommunale »	9
Service commun « Garages »	11
Service commun « Signalisation Lumineuse Tricolore »	13
Police Intercommunale.....	15
Fonctionnement en réseau des bibliothèques	17
Instruction des autorisations d’urbanisme DATEE	20
Management des centralités commerciales	21
Gestion de la demande de logements sociaux – Accueil des Demandeurs et instruction des dossiers.....	23
Commande publique	25
Contrôle et entretien des hydrants	28
Archives.....	29
Protection des Données – RGPD	30

I. BASE DE CONNAISSANCE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

La mutualisation permet la mise en commun, par des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de moyens, équipements, matériels ou personnels.

Ses principaux objectifs sont de :

- Maintenir et/ou améliorer la qualité des services
- Animer les équipes par l'accroissement de la fonction managériale
- Partager les services pour accroître la disponibilité des expertises
- Rechercher une plus grande efficacité/efficience économique
- Renforcer la cohérence des politiques publiques
- Renforcer la communauté d'intérêt
- Rendre plus lisible l'action intercommunale
- Contribuer à mieux satisfaire les usagers (qualité du service public)
- Faire reconnaître davantage l'identité intercommunale
- Dégager à moyen et long terme des marges de manœuvre financière en partageant les ressources
- Moderniser et harmoniser les modes de fonctionnement en maîtrisant les coûts

Ce présent rapport adresse le bilan 2024 des services mutualisés pour permettre une évaluation annuelle.

II. BILAN DES ACTIONS MENEES PAR LES SERVICES MUTUALISEES POUR LE TERRITOIRE – ANNEE 2024

Systèmes d'Information et Usages Numériques (SIUN)

Objectifs de la mutualisation

Les objectifs énoncés dans la lettre de cadrage de l'action de mutualisation SIUN en 2017 évoluent avec l'avancement des actions et sont de deux sortes : stratégiques et opérationnels.

Objectifs stratégiques

- Renforcer les capacités d'échange d'information entre les différentes collectivités du territoire
- Renforcer les fonctions informatiques d'Annemasse Agglomération, de la Ville d'Annemasse
- Développer des nouveaux usages autour du numérique et des technologies innovantes
- Développer les bonnes pratiques en matière informatique et numérique
- Améliorer le service à la population en améliorant la réactivité des services (donc améliorer le service rendu en interne aux agents en premier lieu)

Objectifs opérationnels

- Mettre en place un service informatique mutualisé avec un support/assistance aux collectivités aussi bien informatique que téléphonique
- Sécuriser les systèmes d'information
- Professionnaliser l'utilisation des progiciels, des outils et la conduite de projet
- Améliorer les processus métiers par des procédures simples et compréhensibles
- Améliorer le service aux utilisateurs : continuité de service, disponibilité du réseau et du matériel, ...
- Viser la réduction des coûts d'exploitation, de maintenance et de matériels
- Harmoniser les outils informatiques et téléphoniques des collectivités
- Développer les marchés groupés pour l'achat et la maintenance de logiciels, matériels, etc.

Missions

Le service commun SIUN est rattaché dans l'organigramme d'Annemasse-Agglomération et dans l'organigramme de la Ville d'Annemasse, à la Direction mutualisée SIUN (DSIUN) aux côtés du Service commun SIG (le rapport d'activité de ce service est abordé dans le chapitre suivant). Ainsi on parle généralement de la DSIUN dans son ensemble ou par les services qui la constituent (ci-dessous) mais la distinction administrative entre service commun SIUN et service commun SIG n'est pas utile et significative au quotidien.

Les missions sont réparties dans les Services qui composent la Direction :

- le Service infrastructures et relations aux utilisateurs (SIRU)
- le Service projets et applicatifs (SPA)
- (- le Service commun SIG : voir chapitre suivant)
- la Cellule informatique des écoles (CIE) (cellule dédiée entièrement à la coordination de l'informatique déployée dans les écoles, mais dont le périmètre impact l'ensemble du système d'information mutualisé).

Collectivités concernées

Ville d'Annemasse et Annemasse-Agglomération

NB : le CIAS et le CCAS sont aussi couverts puisque le service commun est en charge de l'informatique de ces deux entités via une mise à disposition de services.

Le service commun SIUN est composé de deux services, d'une cellule d'assistance et de gestion administrative, d'une cellule informatique des écoles et d'un poste de directeur, regroupant un total de 17 postes répartis comme suit :

- SIRU : 10 postes ;
 - SPA : 4 postes ;
 - Cellule assistance et gestion administrative : 1 poste + un renfort temporaire (novembre 2023 – novembre 2024);
 - Cellule informatique des écoles : 1 poste ;
 - Direction : 1 poste.
- (- pour rappel ; SIG : 6 postes ; cf. chapitre suivant)

L'année 2024 a été marquée, à nouveau par un fort turn-over et des mobilités internes :

- départ de deux agents du support (et remplacement en mai puis en décembre 2024),
- recrutement d'un administrateur réseau après un an de carence sur le poste,
- départ en retraite d'une cheffe de projet remplacée en mobilité interne par la gestionnaire administrative, elle-même remplacée par le poste en renfort (gestionnaire comptable) sur fond d'évolution de la répartition des missions administratives.

Tous ces éléments, ainsi que l'amorce d'un fonctionnement nouveau au service infrastructures (carence de chef de service, en mobilité interne sur un poste dédié aux innovations numériques, avec intérim du Directeur sur les missions de chef de service) ont eu un impact fort sur l'activité et le calendrier des projets.

Activités 2024 du service commun SIUN

Les réalisations de la DSIUN sont de deux sortes : le travail récurrent (qui représente entre la moitié et les deux tiers de l'activité) et les projets (entre un tiers et la moitié de l'activité). Apparaissent ci-dessous les réalisations les plus marquantes, qu'elles soient des projets ou des missions récurrentes.

Pilotage :

- Numérique responsable : travail avec un AMO pour la mise en place de la démarche consistant à l'écriture d'une feuille de route et d'un plan d'action (17 fiches leviers), à partir d'un premier travail de diagnostic conséquent. Cette démarche mutualisée a renforcé le lien entre Ville et Agglomération et donne du sens au côté transversal de la démarche qui consiste à connaître, mesurer et si possible diminuer l'impact environnemental du numérique des collectivités, et en améliorer l'accessibilité.

- Intelligence artificielle : prise en compte de la tendance et mise en place de premières sensibilisations puis expérimentations de manière mutualisée entre Ville et Agglomération. Outre des présentations devant les instances (DG, élus), une conférence devant plus de 100 agents a été mise en place en fin d'année. Plus important et structurant, la DSIUN a convaincu les Directions générales de consacrer un poste et une organisation dédiée (mise en place d'une cellule « innovation et usages numériques ») pour traiter et canaliser ce sujet devenu incontournable dans nos quotidiens.

- Mise en place d'un marché de fournitures informatiques mutualisé et en groupement de commande avec la commune de Gaillard et le Pôle métropolitain : ce marché succède aux précédents (après une carence de quelques mois) et permet de mieux acheter nos matériels, notamment en incluant dans le lot 4 les petits matériels (jusqu'alors achetés au cas par cas) et dans le lot 5 tous les besoins et ambitions en matière de matériels issus du réemploi (obligations liées aux lois REEN et AGECE).

Service projets et applicatifs (SPA) :

- Poursuite de la dématérialisation des services centraux de la Ville avec la mise en production de Dotelec Actes en remplacement de WebDelib.
- Déploiement de la nouvelle solution de la Direction de l'eau et de l'assainissement de l'Agglo : solution SoWAVE (300 k€) qui permet de gérer les factures d'eau et le suivi des usagers (soit plus de 35 000 foyers sur le territoire).
- Poursuite des migrations de base de données Oracle en V19 au gré des pré-requis et calendrier des éditeurs ; à ce sujet un nouveau contrat « ULA » (unlimited licence agreement) a été souscrit avec l'éditeur Oracle dans un contexte commercial contraint et forcé, source de crispation sur ces solutions.
- Réorganisation du Service pour une répartition équilibrée du portefeuille applicatif, avec des binômes de chef de projet par solution.

Service infrastructures et relations aux utilisateurs (SIRU):

- Feuille de route cybersécurité : le passage au mot de passe de 18 caractères pour tous, et la mise en place du double pare-feu pour sécuriser l'ensemble du SI ; des campagnes de sensibilisation continues avec du phishing « pédagogique » et ponctuelles avec des conférences interactives animées par un prestataire sur ces sujets.
- Recrutement d'un administrateur réseau sur le poste vacant depuis un an, permettant à l'ingénieur sécurité de se consacrer à 100% à ses tâches (et d'arrêter l'intérim de l'administration réseau).
- Poursuite du déploiement des bornes WIFI sur nos sites (près de 400 bornes) et modernisation des infrastructures de télécommunication en continu.
- Enrôlement continu du parc mobile dans le MDM : outil de management et de suivi des terminaux mobiles (smartphones et tablettes) ; près de 60% de la flotte suivie dans l'outil (pour plus de 500 terminaux).
- 2567 tickets ouverts au support entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024.

Cellule informatique des écoles :

- Mise en place d'une convention d'utilisation des matériels informatiques mis à disposition par la Ville aux enseignants des écoles ; en lien avec le rectorat et pour mieux cadrer les usages, ce document devenait impératif dans un contexte grandissant de la sphère numérique des écoles.
- Grande campagne de « reboot » de PC : plutôt que d'acheter de nouveaux matériels, la solution de reboot a permis d'améliorer les performances des anciens PC, pour près d'un tiers du parc (qui compte plus de 450 PC).
- Suite de l'inventaire du parc école et clarification des relations avec les prestataires, sur fond de renouvellement de marché d'acquisition et de maintenance de nos équipements ; derrière ces sujets administratifs et comptables qui visent à mieux gérer les dépenses de l'informatique des écoles, se prépare une proposition d'internalisation de cette fonction (en se passant de certaines prestations).

Systèmes d'Information Géographique (SIG)

Objectifs de la mutualisation

La création du service commun SIG a pour objectif la mise en commun des compétences et des moyens pour :

- partager sur le territoire le bénéfice d'un outil SIG à hauteur des besoins et attentes des communes et de l'agglomération
- optimiser les coûts techniques d'achat des logiciels, de stockage et traitement de la donnée, mais aussi les coûts humains nécessaires au fonctionnement de l'outil et à son accès
- développer de nouveaux usages du SIG en corrélation avec les besoins
- faciliter le partage de données géographiques fiables et le travail en commun sur le territoire
- partager les savoirs, optimiser les compétences et l'expertise sur le territoire
- développer de bonnes pratiques, de nouveaux usages et des technologies innovantes

Missions

Le service commun SIG est rattaché à la Direction mutualisée SIUN aux côtés du Service commun SIUN (le rapport d'activité de ce service est abordé dans le chapitre précédent).

Les missions du service commun SIG sont les suivantes :

- La mise à disposition d'un SIGWEB pour tous les membres du service commun (13 collectivités), et plus largement à l'ensemble des acteurs du territoire et des usagers.
- La mise en place d'actions de communications sur les usages du SIG
- La formation et l'assistance à l'utilisation du SIGWEB et des autres outils SIG
- L'assistance sur le suivi du respect des normes cartographiques des PLU
- La diffusion de données géographiques auprès des prestataires mandatés par les membres du service commun
- L'aide à la création et à la mise à jour de données géographiques
- La réalisation de cartographies
- La réalisation de traitement de données

Collectivités concernées

Annemasse Agglomération et ses 12 communes membres (soit 13 entités).
Le service commun SIG est composé de 6 postes.

Activités 2024

Principales réalisations de l'année :

- Changement des serveurs et mise à jour des logiciels SIG
- Ouverture de la carte SIG grand public « Plan Interactif de la ville d'Annemasse » avec en première thématique la précarité menstruelle.
- Mise en place d'une carte Grand Public pour le passage de la flamme olympique à Annemasse
- Traitement de données récurrentes (cadastre, réseaux, fonds de plans, ...)

Interventions directes auprès des utilisateurs :

- Formation d'environ 76 utilisateurs et gestion de 10 demandes de modifications de droits (NB : à ce jour 366 utilisateurs actifs sur le SIG)
- Traitement de 19 dossiers d'envoi de données à des prestataires
- Prise en charge de 55 dossiers liés à l'intégration de données dans le SIG

- Traitement de 41 dossiers de réalisation cartographiques et demandes d'amélioration ou création d'outils dans le SIGWeb
- 120 dossiers traités d'ordres divers (assistance techniques à l'utilisation des outils, traitement de données,...)

Service commun « Voirie intercommunale »

Objectifs de la mutualisation

Depuis 2008, Annemasse Agglo met le service mutualisé d'entretien de la voirie à disposition des communes de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues, au moyen d'une convention triennale, renouvelée fin 2022.

La convention de mutualisation signée par Annemasse Agglo avec chaque commune prévoit les conditions de mise à disposition des agents et du matériel, ainsi que les conditions financières de remboursement des frais engendrés. Elle est triennale et a été renouvelée le 1er janvier 2023.

La nouvelle convention triennale (2023-2025) a été étudiée lors d'une réunion du groupe de travail Voirie en octobre 2022, les termes de cette nouvelle convention ont été revus notamment à l'article 6 « conditions de remboursement » où le coefficient de charges sera désormais actualisé tous les ans avec une régularisation qui interviendra sur l'année N+1.

Missions et activités 2024

Les principales tâches effectuées par le service sont :

- Travaux routiers d'entretien (enrobé à froid, confortement des accotements, etc) ;
- Balayage des voies publiques revêtues selon le plan de balayage ;
- Réseaux d'évacuation des eaux pluviales selon la répartition des compétences ;
- Entretien et pose de la signalisation verticale de police et de jalonnement ;
- Viabilité hivernale selon le plan de déneigement ;
- Fauchage, tonte, débroussaillage et élagage ;
- Entretien et pose de mobilier urbain.

Ses missions sont complétées de prestations externalisées pour lesquelles Annemasse Agglo apporte une assistance technique et un groupement de commandes entre les communes et Annemasse Agglo pour les marchés comme le balayage mécanique, la fourniture de signalisation verticale, les travaux de réfection, etc.

Nombre de collectivités concernées :

6 : Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues

Le service est composé de :

8,4 agents ETP

Le service Voirie compte 8 agents de terrain (8 ETP dont 1 ETP affecté à la voirie d'intérêt communautaire), d'un responsable de service (0,7 ETP) et d'une assistante administrative (0,7 ETP).

Activités 2024

La convention 2020-2022 a élargi le domaine d'intervention du service qui a étendu son périmètre aux chemins ruraux non revêtus, aux sentiers communautaires, aux voies vertes et au mobilier urbain représentant en 2024 un total d'heures d'intervention de 624 H ; heures en plus des heures d'interventions liées à la convention de mise à disposition initiale.

En 2024, les interventions pour la voirie d'intérêt communautaire représentent 1 274 H 30.

Prévisions 2025

Poursuivre le travail de règlement de voirie lancé en 2017, revu en 2020 et à finaliser en 2025 avec l'ensemble des communes.

Poursuivre l'élaboration d'un état de lieux des voies pour les 6 communes des Voirons afin de dresser des plans pluriannuels d'investissement pour leurs réfections. Une présentation du service INFRACARE a été réalisée par la Société COLAS lors d'une réunion du groupe de travail Voirie en présence d'élus. 5 communes adhéreront à ce dispositif en 2025.

Poursuivre la mise en place le logiciel Atal pour les demandes d'interventions sur les 6 communes afin d'améliorer la transversalité Commune-Voirie/Voirie-Services connexes de l'Agglo. La commune de Cranves-Sales a été désignée commune pilote et la transmission des demandes est concluante. Reste à mettre en place ce logiciel dans les 5 autres communes.

Service commun « Garages »

Objectifs de la mutualisation

La réflexion engagée en 2014 sur la mutualisation des parcs automobiles entre la Ville d'Annemasse, Gaillard et Annemasse Agglo a donné lieu à la création d'un service commun au 1er janvier 2017.

Les objectifs poursuivis étaient de structurer les moyens techniques et humains affectés à l'entretien des véhicules afin :

- De mieux fonctionner,
- De faire monter en compétences les agents,
- D'assurer la continuité du service public,
- De rationaliser les locaux et l'organisation des différents services,
- De contenir la dépendance vis-à-vis du privé.

Missions

Chaque commune garde la maîtrise de son parc automobile, Annemasse-Agglo assurant uniquement la gestion quotidienne du parc. Les communes restent propriétaires des locaux mis à disposition du service commun ainsi que des biens matériels. Le service commun « Garages » regroupe deux sites, chacun ciblé sur un type d'intervention :

- Le Centre Technique Municipal d'Annemasse (CTM), 8 rue Florissant : il entretient principalement les véhicules légers et outils motorisés ;
- Le Parc de Services Techniques de l'Agglo à Ville-La-Grand (PST), 6 rue des Biches : il entretient les camions, tracteurs et assimilés ainsi que les utilitaires.

Nombre de collectivités concernées :

3 : Annemasse Agglo, Annemasse et Gaillard

Le service est composé de :

11.5 ETP (10 agents, d'une collaboratrice à 100 % et une à 50 % et du responsable de service).

Année 2024

L'achat des véhicules s'est poursuivi collant au plus près de nos besoins. Aux délais de livraison qui ne se sont pas améliorés, sont venu s'ajouter d'autres critères comme la baisse des aides aux véhicules électrique et surtout l'offre en véhicules c'est fortement contracté. Nous avons fait l'acquisition de quelques véhicules d'occasion pour pallier ces problématiques.

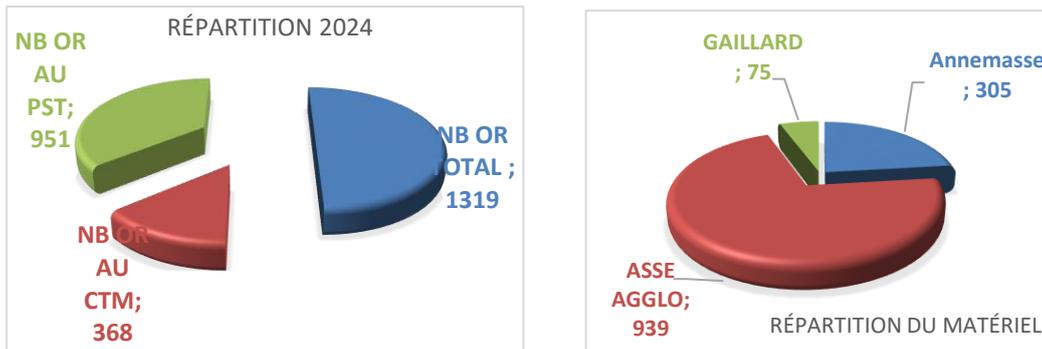
Cette année 2024 a vu la concrétisation de deux projets :

- ✓ La conversion de notre parc diesel sur un carburant décarboné. En effet, après un long temps d'analyses et de réflexions, nous sommes passés à l'utilisation du « XTL » (HVO100) issu de déchets.
- ✓ L'installation d'un système de lavage de châssis pour les camions avant le passage aux mines au parc des services techniques, en intégrant l'actuelle station de lavage et en mettant

l'ensemble en conformité avec les normes environnementales.

Les interventions du garage mutualisé sont au nombre de 1319, réparties de la façon suivante :

- ✓ 368 interventions pour le CTM
- ✓ 951 interventions pour le PST
- ✓ Soit pour le matériel d'Annemasse 305
- ✓ Soit pour le matériel de Gaillard 75
- ✓ Soit pour le matériel d'Annemasse-Agglomération 939



Prévisions 2025

Poursuite des investissements en véhicules et continuer l'adaptation des pratiques du parc vis-à-vis de l'électrique voir d'autres futures solutions

En complément des économies d'échelles déjà réalisées, le service va continuer à s'atteler à améliorer la maîtrise des budgets.

Service commun « Signalisation Lumineuse Tricolore »

Objectifs de la mutualisation

La mise en place d'un service mutualisé « Signalisation Lumineuse Tricolore » a été rendu nécessaire par l'arrivée du tram fin 2019. Ce service permet de gérer la signalisation lumineuse de façon cohérente et coordonnée, tout en assurant la priorité pour les transports en commun Tram et BHNS et de garantir les délais d'interventions en cas de pannes et de dysfonctionnements.

Le service commun a été mis en route au 1^{er} septembre 2019. Il correspond à la mise en commun du service électricité de la ville d'Annemasse, seule commune du territoire structurée et ayant une expertise dans ce domaine.

Les collectivités adhérentes seront Annemasse, Annemasse Agglo, Ville-La-Grand, Gaillard, Ambilly et Vétraz-Monthoux.

Le service gère 66 carrefours à feux.

Missions

Les principales missions du service commun seront les suivantes :

- Assurer l'entretien courant et la gestion de l'astreinte dans le cadre des 1^{ères} interventions ;
- Assurer le suivi quotidien de la supervision des carrefours ;
- Elaborer et suivre un accord cadre à bons de commande dans le cadre d'un groupement de commande entre les différentes entités permettant la maintenance et les travaux ;
- Accompagner les communes dans tous les projets de voirie impliquant des feux tricolores ;
- Rédiger des rapports d'assurance lors des accidents ;
- Assurer la gestion du stock de matériel nécessaire à l'activité du service commun.

Chaque entité reste maître des aménagements et créations des équipements de carrefours mais en bénéficiant des conseils et de l'expertise du service mutualisé.

Nombre de collectivités concernées :

6 : Annemasse, Annemasse Agglo, Ville-La-Grand, Gaillard, Ambilly et Vétraz-Monthoux

Le service est composé de :

0.50 ETP (dont 1/3 responsable + 2 x 1/6 agents)

Ces agents sont rattachés à la ville d'Annemasse.

Activités 2024

Un bilan d'activité est réalisé annuellement. Pour 2024, il a été réalisé 28 novembre 2024.

Sur 10 mois d'activités, 78 interventions de dépannage ont été réalisées.
Dans le cadre de l'accord cadre GUY CHATEL, 28 commandes ont été réalisées dont 18 relatifs à des accidents.

Carrefours ont été déposés dans le cadre des travaux du tramway.

Ligne TANGO

Le service recense toujours quelques pannes dues aux modules sonores installées lors des travaux BHNS de marque « Okeenea / Eo guidage » (carte électronique qui brûle) dans les feux piétons de marque SEA. La génération matérielle correspondant à ce matériel a presque totalement été déposée mais majoritairement pas remplacée à VLG.

Un investissement est nécessaire (peut s'inscrire dans le cadre du PAVE)

Supervision des carrefours

La supervision des carrefours permet de lever les doutes sur les signalements, de recueillir des données en temps réel et surtout d'être averti lors de défauts majeurs et mineurs.

Principaux travaux 2024

- Amélioration girations bus carrefour C06 et C22 (en cours)
- Modification du temps de dégagement C55 Hugo/Genève (étude en cours)

Prévisions 2025

Les principaux sujets 2025 sont :

- La mise en service en 2025 de 8 nouveaux carrefours qui viendront s'ajouter au parc actuel en 2026 (tramway + Collège Vétraz).
- Le contrat de maintenance du logiciel de supervision des carrefours est à renouveler en 2025.
- **Le transfert de la compétence « transports urbains » d'Annemasse aggro au Pôle Métropolitain va entraîner des modifications de la convention de mutualisation et de la répartition financière.** Une attention particulière devra se porter sur l'année 2025 compte tenu du transfert au 01/07/25.

Police Intercommunale

Objectifs de la mutualisation

Annemasse Agglo met à disposition le service de police municipale intercommunale au bénéfice des communes de Bonne, Cranves-sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues, au moyen d'une convention de mise à disposition. La convention actuelle est renouvelée jusqu'au 31/12/2027.

La convention de mutualisation signée par Annemasse Agglo avec chaque commune prévoit les conditions de mise à disposition des agents et du matériel, ainsi que les conditions financières de remboursement des frais engendrés.

L'objectif consiste à se doter de moyens adaptés et suffisants pour le service de police municipale, de rationaliser le travail des agents et de réaliser des économies d'échelle.

Missions

Les missions du service de Police Municipale Intercommunale correspondent à l'identique aux missions d'un Service de Police Municipale. L'activité de ce service relève directement du pouvoir de police du Maire. Aussi, le chef de service rencontre mensuellement le Maire de chaque commune, afin de recevoir ses directives et de coordonner ensuite l'activité globale du service.

Le service mobilise théoriquement **7 agents sur le terrain**. Pour l'année 2024, après recrutement : L'effectif est le suivant avec l'arrivée de 3 agents et d'un Chef de service :

6 policiers au 31/12/2024

Activités marquantes et objectifs 2024

- Sécurité routière (Contrôles de Police route et vitesse)
- Police du stationnement /Fourrières
- Sécurité des personnes et des biens.
- Coordination avec Gendarmerie sur toutes missions opérationnelles d'urgence ou planifiées
- Incivilités (dégradations, consommation d'alcool sur la voie publique, interdiction de consommation du protoxyde d'azote, rassemblement de personnes dans des lieux communaux interdit par arrêté).
- Lutte contre les pollutions et nuisances.
- Surveillance des cambriolages, OTV.
- Interventions liées à l'occupation illicite de gens du voyage et de migrants intra-européens.
- Redynamisation du service et modernisation des divers outils de travail notamment en matière informatique (Logiciel Police spécifique) et radio émission .
- Mise à jour en matière d'armement et de formation notamment

Projet 2025

Poursuivre les missions menées en 2024

- Augmentation des caméras de vidéo protection sur la commune de Cranves-Sales 39 aujourd'hui à terme 43 caméras, puis rajout de 12 caméras pour la commune de Bonne sur l'année 2025,
- Lutte contre les incivilités routières,

- Le recrutement d'un agent début 2025 pour parfaire l'effectif et le faire passer à 7 agents.
- Parfaire le réseau Radio du service et optimiser les outils d'identification (SIV/YPOLICE/SI FOURRIERE...)

Fonctionnement en réseau des bibliothèques

Les bibliothèques se sont constituées en réseau en juin 2019. Il n'est donc à proprement parler plus question de 'Mise en réseau' mais de 'fonctionnement en réseau'.

Objectifs

La mise en Réseau a pour objectifs de dynamiser, professionnaliser et innover pour offrir des bibliothèques plus performantes aux habitants du territoire, pour :

- moderniser et améliorer l'offre de service aux usagers : élargissement de l'offre documentaire, meilleure facilité et égalité d'accès aux services ;
- apporter un « fil rouge » commun à la lecture publique sur le territoire/créer une dynamique de territoire : mise en commun de ressources, facilitation du travail des bibliothécaires salariés et bénévoles, économies d'échelle, communication commune, évènements collaboratifs.

Mission

Concrètement, la mise en réseau consiste en :

- L'acquisition et la gestion d'un système informatique de gestion des bibliothèques (SIGB) et d'un portail documentaire commun ;
- La mise en œuvre de moyens permettant la circulation des lecteurs ou des documents : carte unique, navettes, harmonisation des pratiques et conditions de prêt ;
- L'animation du Réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire par un agent dédié à ces missions ;
- La prise en charge d'animations portées à l'échelle du Réseau ;
- L'acquisition d'un fonds documentaire (physique et numérique) intercommunal destiné au Réseau.

Le fonctionnement des bibliothèques reste local (pas de prise de compétence 'Lecture publique').

Collectivités concernées

Les 12 communes et l'association de la bibliothèque de Juvigny sont signataires de la Charte et du règlement intérieur communs au réseau. Mais il n'y a de bibliothèque que dans 9 communes : 1 bibliothèque est mutualisée (BIMAG pour Ambilly et Gaillard, mais la coopération n'est pas renouvelée et finie à la fin décembre 2024) et 2 communes n'ont pas de bibliothèque de lecture publique (Machilly et Vétraz-Monthoux).

En addition aux 10 structures de prêt, le réseau comprends également 4 structures spécialisées : les bibliothèques des archives de la ville d'Annemasse et d'Annemasse Agglo, de l'EBAG et les collections du Manoir des livres.

Le service est composé de : 1 ETP Agglo, le reste du personnel reste dans les communes, et de la participation des services supports de l'agglomération.

Activités 2024

KPI principaux (% par rapport à 2023).

- 14 751 inscrits (+1%)
- 10 456 usagers actifs (-4%)
- 3 778 nouveaux adhérents (+7%)
- 6 764 renouvellements d'adhésion (+2%)
- 199 590 documents physiques dans le catalogue (-2%)
- 292 860 documents empruntés (+0.4%)
- 117 462 documents réservés (+6%)

- 138 350 documents transportés par la navette (+6%)
- 33 415 réservations ont été satisfaites via la navette (+6%)

Portail web et application mobile

	Appli	Portail
	sept-dec 2024	sept-dec 2024
Nombre de sessions	4 099	26 504
Durée moyenne des sessions	2min 49 sec	4min 46 sec
Nombre d'utilisateurs connus	3 964	14 780
Nouvelles visites	135	11 724
Actions par visiteurs connus	26 168	167 633
Actions par nouveaux visiteurs	1 548	118 992
Pages vues	27 716	285 142

Suite à un problème technique, seules les données collectées entre le 2 septembre et le 31 décembre 2024 sont accessibles et les mois précédents ont été perdus.

Si on multiplie par 3 le nombre de sessions pour avoir une idée approximative d'utilisation de

- 79 512 sessions soit +32% sur 2023 pour le portail
- 12 297 sessions pour l'appli

Ressources numériques

L'accès à ces contenus est disponible 24h/24 et 7j/7 directement via le site d'Intermède (voir <https://www.bibliotheques-intermede.fr/numerique/ressources> pour plus de détails) pour les personnes inscrites dans une des bibliothèques du réseau.

Suite à la mise à disposition d'e-médi@s par Savoie-biblio, seules les 2 ressources - Skilléos et Cafeyn - ont été souscrites depuis novembre 2022.

Autoformation

1 940 consultations ; 705 usagers inscrits ; 48 883 minutes (soit environ 815 heures) d'utilisation.

Presse

13 733 articles/périodiques lus ; 1 648 heures de lecture ; 946 usagers inscrits (190 inscriptions en 2024).

10 titres les plus lus : Libération, Paris Match, Le Figaro, Closer, Society, Le Point, Auto Plus, Marianne, Elle, L'Express.

Page Facebook

1 480 abonnés à la page Facebook (+6%)

Actions en 2024

- Année consacrée à l'élaboration du Schéma intercommunal de développement de la lecture publique. La majorité des structures ont participé aux 6 groupes de travail chargés de définir les actions pour les thématiques identifiées en 2023.
- Programmation sur le thème du Sport « Sportez-vous bien ! », dont les activités suivantes qui ont été financées par le réseau :
 - Stand et ateliers passants par le Comité Départemental Olympique et sportif - 15 juin dans le cadre d'A vos cultures, Annemasse

- Spectacle Akutuk Origins - 9 juillet, Centre aquatique Château Bleu (177 participants)
- Projection du film documentaire 'Meru' – 18 octobre, Bimag, Ambilly (30aine de participants)
- Exposition JO des animaux partagée entre les 10 structures de prêt
- Rencontre avec l'auteur Arnaud Dudek pour son roman « Le cœur arrière » et lecture par une comédienne – 30 novembre, Le Balcon, Saint-Cergues (12 personnes)
- « Jeux d'Intermède » : parcours-jeu avec activités en lien avec le sport dans toutes les structures de prêt pendant le mois d'octobre pour célébrer les 5 ans du réseau.
- Participation de 7 bibliothèques à l'initiative Premières Pages
<https://www.bibliotheques-intermede.fr/infos-pratiques/petite-enfance-premieres-pages>
- Lire à la piscine en partenariat avec Château Bleu (4 jeudis après-midis entre le 14/07 et le 15/08) : 218 participations, soit 10% du public global de Château Bleu et 27% des -18ans pour les 4 dates en question.
- Présence d'Intermède hors les murs (ex. A vos cultures, Salon du livre de Gaillard, Gratiféria de Cranves-Sales, séances auprès des étudiants de l'EBAG et de l'IFSI, intervention au colloque annuel des bibliothèques de Genève...)

Prévisions 2025 :

- Début de la mise en œuvre du nouveau Schéma de développement de la lecture publique
- Extension du réseau à la ludothèque d'Ambilly 'Ambiludik'
- Refonte et mise en conformité RGAA du portail internet
- Programmation sur le thème « Architecture / Ville du futur »

Instruction des autorisations d'urbanisme DATEE

Objectifs de la mutualisation

Gagner en efficacité, en qualité et en continuité de service à l'utilisateur, par la rationalisation et la mise en communs de compétences techniques.

Missions

- instruire et contrôler la conformité des autorisations d'urbanisme ;
- accompagner les communes dans le rôle de conseil aux pétitionnaires ;
- apporter un appui ponctuel et facultatif aux évolutions de PLU

Collectivités concernées : 9 communes (Ambilly, Annemasse, Bonne, Etrembières, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint Cergues et Ville-La-Grand)

Le service est composé de : 5 agents dont 1 encadrant :

3 instructeurs, 1 agent en charge du contrôle et des infractions au Code de l'urbanisme.

En septembre 2024, Jessica Hernandez rejoint le service en qualité d'agent en charge des contrôles de conformité et des infractions en urbanisme. Le poste était vacant depuis le départ d'Eric Zadjan en septembre 2023

Activité moyenne du service en 2024 (en type d'actes traités):

- 35 % de certificats d'urbanisme d'information
- 47 % de déclarations préalables de travaux (en forte hausse)
- 15 % de permis de construire (stable)

Activités 2024 (sur la base des services facturés du 01/09/23 au 31/08/24)

1421 actes ont été instruits par le service mutualisé entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2024. Cela représente une baisse de 11 % du nombre d'actes traités par rapport à 2023, mais qui s'explique surtout par le recul de l'instruction des certificats d'urbanisme, permettant au service instructeur de se concentrer sur les dossiers les plus complexes, consommateurs de temps. Les moyens humains demeurent sous pression avec un temps important consacré aux tâches d'instruction en 2024 :

- **491 certificats d'urbanisme d'information** (35% des actes, en baisse de 47% par rapport à 2023 : cela s'explique par l'arrêt de l'instruction systématique des CUa sur la commune d'Annemasse, dont le nombre de demandes traitées est passé de 1101 en 2022 à 440 en 2023 puis 10 en 2023-2024)
- **18 certificats d'urbanisme opérationnels** (1,3% des actes, stable par rapport à 2023)
- **10 autorisations de travaux ERP** (0,7% des actes, en baisse de 50%)
- **482 déclarations préalables** (47% des actes, en hausse de 38 %)
- **236 permis** (d'aménager, de construire, de démolir, modificatif ou transfert : 15% des actes, stable par rapport à 2023)
- environ **175 contrôles de conformité**

Management des centralités commerciales

Objectifs de la mutualisation et missions du service

Le service commun apporte une ingénierie de projet et une expertise technique pour :

- Impulser et appuyer le déploiement d'une politique globale de management des centralités commerciales sur le territoire, et apporter un appui aux collectivités dans leur politique d'urbanisme et d'aménagement commercial ;
- Favoriser les échanges et renforcer le partenariat entre Annemasse Agglo, les communes, l'Office de commerce, les Unions commerciales, et les autres acteurs impliqués (chambres consulaires, Maison de l'Eco, Office de tourisme...) ;
- Garantir la bonne intégration des enjeux liés à l'activité commerciale dans les politiques publiques (piétonisation, transports/stationnement, livraisons, etc.) ;
- Impulser des actions pour accompagner la mutation de quartiers commerçants et améliorer l'environnement des commerces, pour agir sur l'immobilier commercial et l'implantation de commerces, pour promouvoir le tissu commercial local et développer des services aux chalands/aux commerçants...

Collectivités concernées : Annemasse Agglo, les communes d'Annemasse, de Gaillard, de Bonne et de Vétraz-Monthoux

Le service est composé de : 5 agents, avec pour la plupart une partie seulement de leur temps de travail dédié au service commun (environ 2.6 ETP consacrés à l'activité du service).

Le contexte a évolué et il est apparu que le maintien d'un tel service mutualisé ne se justifiait plus désormais pour plusieurs raisons :

- *la ville d'Annemasse a pris la décision de faire évoluer le poste de manager de centre-ville vers un temps plein ;*
- *il n'y a plus de besoin d'accompagnement exprimé par les trois autres communes adhérentes ;*
- *Annemasse Agglo serait très difficilement en capacité, au regard des ressources RH et du plan de charges de son service Economie, de pouvoir dédier un temps d'ingénierie à des missions communales dans les années à venir.*

Aussi, après avoir tiré un bilan global largement positif de la création puis de la mise en œuvre de ce service commun depuis plus de 7 ans, il a été décidé, après consultation préalable du CST d'Annemasse Agglo, de mettre fin à ce service commun, avec une résiliation effective des 4 conventions passées avec les communes adhérentes au 30 juin 2024, de manière anticipée et d'un commun accord avec les communes.

Cette résiliation n'empêchera pas l'agglomération et ses communes de continuer à œuvrer conjointement et de manière coordonnée à soutenir le commerce de proximité dans les centralités, chacune dans le cadre de ses compétences et avec ses leviers propres.

Les réalisations marquantes de 2024 (jusqu'au 30 juin 2024, date de fin du service commun) :

- **Pour le compte d'Annemasse Agglo :**
 - Poursuite du dispositif d'aides directes à la modernisation du point de vente et la rénovation des vitrines ;
 - Premier semestre de mise en œuvre de nouvelle convention d'objectifs pluriannuelle 2024-2026 avec l'Office de commerce Côté Annemasse : campagnes de promotion du centre-ville pendant les travaux, action d'animation pendant la flamme olympique, prise de contact avec les 12

- communes pour réfléchir au déploiement de certaines actions et services de l'Office sur les autres centralités des 12 communes de l'agglomération ;
- Suivi d'un observatoire des locaux commerciaux ;
 - Intensification de l'accompagnement des professionnels impactés par les travaux du tramway et de la piétonnisation, avec la poursuite du dispositif IMPACECO, mais aussi les premières demandes d'indemnisation à traiter et premières réunions de la Commission d'indemnisation (CIAT à l'agglomération, et CIAP à la ville)
 - Poursuite de l'enquête de conjoncture trimestrielle dans le cadre des travaux tram-piétonisation ;
 - Implication du service dans la démarche engagée pour assurer la maîtrise des Rez-de-Chaussée actifs dans la ZAC Etoile Annemasse-Genève : participation à diverses réunions de travail
- Pour le compte de la Ville d'Annemasse : suivi de la mise en œuvre du droit de préemption commercial – en lien avec le service Urbanisme ; actions mises en place dans le cadre des festivités liées au passage de la flamme olympique (Street Food Festival, distribution d'un kit de communication aux commerçants) ; lancement de l'opération « cartes cadeaux » ; élaboration d'une plaquette commerciale à destination des enseignes et d'une brochure à destination des propriétaires de locaux commerciaux ; candidature à la phase 2 du programme « Action Cœur de Ville » ; suivi des animations mises en place par l'union des commerçants Annemasse Commerces ; poursuite de l'opération des chèques parking ; analyse objective de la fréquentation en centre-ville (comptage de flux piétonnier).
 - Pour le compte des autres communes : aucune action menée pour le compte de Gaillard, Bonne et Vétraz-Monthoux en 2024.

Gestion de la demande de logements sociaux – Accueil des Demandeurs et instruction des dossiers

Objectifs de la mutualisation

La loi ALUR positionne Annemasse Agglo comme interlocuteur principal dans la gestion et l'attribution des logements sociaux ce qui a permis d'initier un projet plus vaste en mettant en place une maison de l'habitat comme point central d'information sur le logement.

Missions

Faciliter les démarches des usagers pour se loger en offrant un point d'information et de conseil dans les domaines du logement, et d'habitat durable. La Maison de l'Habitat (MDH) permet alors aux usagers d'être accompagnés et conseillés dans leurs projets.

Le principal service mis en place consiste à accueillir, informer et enregistrer le demandeur de logement social : ces missions correspondent au service mutualisé par les communes. A partir de la base du service mutualisé, la MDH a pour objectif de fournir une offre de services généralistes et complémentaires pour orienter et conseiller les usagers sur l'habitat en général (achat, rénovation, location, juridique...). A ce jour la MDH propose des permanences de l'ADIL (conseil juridique lié au logement) ainsi qu'une information sur les logements neufs vendus à des prix inférieurs à ceux du marché (logements abordables à prix réglementé).

Collectivités concernées : 12 communes dont 11 sont associées dans la mutualisation de ce service Vétraz-Monthoux dans le cadre de la cohabitation intergénérationnelle.

Le service est composé de : 7 personnes (1 responsable, 1 chargé de développement local, 3 postes de conseillers et 2 agents d'accueil).

Activité 2024 :

Accueil et gestion du contingent de logement des communes et d'Annemasse Agglo :

- 7945 personnes accueillies
- 3784 appels téléphoniques
- Dossiers déposés à l'accueil : 618 1ères demandes / 737 renouvellements
- 224 rapprochements offre / demande réalisés pour le compte des communes
- 644 logements attribués sur Annemasse Agglo pour 11700 demandes actives

Service de cohabitation intergénérationnelle :

- 2 cohabitations supplémentaires ont débuté ;
- une convention de prestation de service signée avec Arve et Salève en septembre 2024, afin d'étendre le service ;
- 20 contact jeunes ; 10 inscrits et 5 en liste d'attente ;
- 8 nouvelles personnes de plus de 60 ans rencontrées ; 4 hébergeurs potentiels ;
- Rencontre avec l'ensemble des 20 communes des 2 territoires / Diffusion des flyers par les communes (colis de Noël, repas des aînés ...) ;
- Interview Radio Plus (témoignage d'un binôme) ;
- Participation aux rencontres des collectifs Atouts Ages, Créa'liens ;
- Nouvelle campagne de communication

Animations partenariales :

- des permanences sur RDV de l'ADIL sur une base théorique de 2 demi-journées par mois : le 2024, PLS-ADIL a assuré 20 matinées de présence et reçu 98 usagers
- 14 permanences Haute Savoie Rénovation Energétique, 15 usagers reçus

Perspectives 2025 :

- bilan de la gestion en flux avec les bailleurs sociaux suite à la première année de fonctionnement

Commande publique

Rappel du contexte et des objectifs de la mutualisation :

Historiquement, la Direction de la commande publique (DCP) d'Annemasse Les Voirons Agglomération intervient pour le compte du Centre Intercommunal d'Action Sociale et du Groupement local de coopération transfrontalière du Téléphérique du Salève (GLCT).

A la demande de la ville de GAILLARD, il a été décidé de procéder à la création d'un service commun. Ce service commun a ensuite été mis à disposition du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF).

La création du service commun entre la Ville de GAILLARD et Annemasse Agglo est effective depuis le 1^{er} janvier 2019. La mise à disposition auprès du PMGF est effective depuis le 1^{er} avril 2019.

Missions :

Les missions confiées au service commun recouvrent les champs d'intervention de la Direction de la commande publique d'Annemasse Agglo en matière de passation et suivi d'exécution des contrats de la commande publique (marchés publics et concessions).

Nombre de collectivités adhérentes : 5 :

- Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération
- CIAS d'Annemasse Agglomération
- GLCT du Téléphérique du Salève
- Ville de GAILLARD
- Pôle métropolitain du Genevois Français (PMGF).

En 2024, le service était composé de 12 ETP, dont 11 effectivement pourvus.

Activités 2024 :

- Mise en place de l'organigramme cible de la direction résultant des conclusions de l'audit mené en 2023 en collaboration avec le bureau d'études Crop & Co. Création de 3 services :
 - Service achats
 - Service passation des contrats
 - Service exécution des contrats.

La mise en place de ce nouvel organigramme s'est accompagnée de fiches de postes actualisées et élaborées en collaboration avec les agents de la direction dans le cadre de groupes de travail ;

- Plusieurs recrutements :
 - Service passation des contrats : remplacement de l'assistante passation consécutif à son départ / arrivée d'une consultante juridique en renfort pour répondre au volume très élevé d'activité / recrutement de la responsable de service
 - Service achats : lancement du recrutement du/de la responsable de service. Le poste n'a pu être pourvu en raison notamment de la difficulté de recrutement de profils qualifiés et expérimentés sur le métier très recherché

d'acheteurs publics (concurrence forte avec le secteur privé et entre employeurs publics) ;

- Optimisation et simplification des process de la direction : notamment suppression des décisions écrites des Présidents et Maire préalablement à la signature des marchés publics relevant de leurs délégations respectives, tout en maintenant le compte-rendu de ces décisions aux organes délibérants compétents / acquisition de modules supplémentaires pour le progiciel MARCO (passation de marchés publics) / simplification de la rédaction des contrats d'un montant inférieur à 40 000 € HT en fournitures et services et à 100 000 € HT en travaux (devis sécurisés) / modifications de marchés publics passées en priorité par ordre de service si absence d'incidence financière ou de faible importance ;
- Création de 2 adresses mails génériques dédiées respectivement aux services passation et exécution des contrats ;
- Identification et montage de marchés publics récurrents à sécuriser : mise en place d'un groupement de commandes entre Annemasse Agglo et le PMGF pour les marchés publics de services d'impression ;
- Activité de la direction :
 - 143 marchés publics passés ou accompagnés : 94 pour Annemasse Agglo, 34 pour GAILLARD, 10 pour le PMGF, 1 pour le CIAS et 4 pour le GLCT dont 1 concession de service ;
 - 83 avenants passés (hors ordres de service modificatifs) : 30 pour Annemasse Agglo, 29 pour GAILLARD, 2 pour le PMGF et 22 pour le GLCT ;
 - 523 contrats suivis au 31/12/2024 : 336 pour Annemasse Agglo, 107 pour GAILLARD, 25 pour le PMGF et 55 pour le GLCT ;
 - Externalisation de la passation de 2 consultations auprès du prestataire PYXIS SUPPORT pour palier au surcroît d'activités et aux urgences ;
- Quelques illustrations de consultations gérées et suivies par la DCP :
 - *Annemasse Agglo* :
 - Renouvellement anticipée des marchés de collecte des flux multi-matériaux et cartons consécutivement à la liquidation judiciaire du précédent titulaire Eco.déchets,
 - Mise en place d'un contrat de performance énergétique sur les gymnases,
 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du conservatoire de musique d'Annemasse avec réaménagement intérieur de l'auditorium (groupement de commandes avec la ville d'Annemasse),
 - Prestation d'assistance et de soutien au développement économique du territoire / Prestation de services pour le développement de l'orientation, des compétences et de la formation sur le territoire (incluant les services relatifs à la Cité des métiers du Grand Genève)
 - Fourniture de matériels informatiques neufs et reconditionnés pour les services (groupement de commandes avec le CIAS, la ville de GAILLARD et le PMGF),
 - Fourniture de titres-restaurants,

- Travaux d'aménagement du transport en commune en site propre (TCSP) au niveau du collège de VETRAZ-MONTHOUX.
- **GAILLARD :**
 - Travaux de mise en conformité de réseaux E.U. et E.P. des bâtiments communaux,
 - Renouvellement du contrat de maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation,
 - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du parc Kamouraska,
 - Travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de la Ville de GAILLARD.
- **PMGF :**
 - Lancement de la consultation pour l'élaboration du SCOT du Genevois français,
 - Mission pour la création et l'exploitation de lignes de covoiturage
- **GLCT :**
 - Concession pour l'exploitation et la gestion des espaces de restauration du téléphérique du Salève.

Prévisions 2025 :

Les actions suivantes seront déployées :

- Déploiement de la fonction achats au sein d'Annemasse Agglo et des structures mutualisées ;
- Lancement de l'élaboration du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER) pour Annemasse Agglo ;
- Lancement de l'expérimentation d'une solution d'intelligence artificielle pour le montage des marchés publics : recours à MA-IA ;
- Finalisation du transfert de la compétence mobilité au PMGF au 1^{er} juillet 2025 : passation des avenants de transfert de marchés publics et intégration de la gestion des contrats de la commande publique de la Communauté de Communes du Genevois en lien avec la mobilité ;
- Poursuite de l'identification de marchés publics récurrents à sécuriser : mise en place au sein d'Annemasse Agglo d'un marché public de prestations de traiteur et d'acquisition d'instruments de musique pour le conservatoire ;
- Développement de l'intégration d'un critère de jugement des offres lié à la performance environnementale dans l'ensemble des marchés publics des structures mutualisées (y compris de services et fournitures)

Contrôle et entretien des hydrants

Contexte général :

Le Service Eau Potable assure le contrôle de conformité des hydrants incendie depuis une dizaine d'année dans le cadre d'une convention biannuelle de mutualisation avec les 12 communes d'Annemasse-Agglomération.

La convention de mutualisation actuelle court jusqu'au 31 décembre 2025.

Contexte réglementaire :

Suite à la révision du référentiel National incendie, la publication du référentiel Départemental impose aux Communes la prise d'un arrêté Communal DECI définissant les objectifs cibles pour chaque secteur.

A ce jour 4 communes n'ont pas encore pris cet arrêté à fin 2024. (Bonne, Etrembières, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand). L'approbation de ces derniers arrêtés communaux DECI devra permettre l'engagement d'un Schéma Directeur DECI dans le cadre de la nouvelle convention de mutualisation DECI.

Bilan opérationnel 2024:

- 2 ETP sont affectés à cette mission au sein du nouveau Service Eau Potable.
- 579 contrôles d'étalonnage réalisés.
- On relève un taux de conformité global de 90 % suivant l'ancienne réglementation de 1951.
- Bilan patrimonial actualisé : 1327 Hydrants et 29 Bornes Incendie sur l'ensemble de l'Agglomération

Le rapport d'activité 2024 du Service DECI est en cours d'élaboration et sera présenté en aux communes au premier semestre 2025.

Archives

Objectifs de la mutualisation et missions mutualisées :

En premier lieu, la mutualisation concerne le partage de bonnes pratiques, telles la consultation groupée pour la reliure administrative (depuis 2011), l'accompagnement ponctuel au classement et à l'archivage, notamment dans le cadre d'une formation Archives en union (en 2019). Cette mutualisation concerne l'ensemble des collectivités ci-dessous rappelées.

En second lieu, Annemasse-Agglomération et la Commune d'Annemasse ont mis en place un Système d'Archivage électronique (SAE) mutualisé en 2023 qui répond à l'obligation réglementaire pour les entités publiques de collecter, de conserver, de classer et de communiquer les archives électroniques, en original sous cette forme et notamment depuis le déploiement de la signature électronique.

L'archivage numérique est une nécessité pour garantir confidentialité, intégrité, disponibilité, exploitabilité et lisibilité dans le temps des données. Ces données ont été sélectionnées dans le cadre d'une « cartographie d'archivage électronique » définie en 2019, selon des critères fonctionnels, juridiques et patrimoniaux.

Collectivités concernées par la mutualisation :

- Annemasse Agglomération ;
- Ville d'Annemasse (SAE mutualisé à 50%) ;
- CIAS (convention depuis 2020) ;
- Pôle métropolitain (convention depuis 2019) ;
- GLCT Téléphérique (convention globale depuis 2006).

Le service Archives à Annemasse Agglomération est composé de : 1 archiviste.
Pour le SAE, la Commune d'Annemasse dispose de 2 archivistes.

Activités 2024 :

L'année 2024 a été tournée vers la poursuite de la production du système d'archivage électronique (SAE), mutualisé entre la ville d'Annemasse et Annemasse-Agglomération. Ce projet est dirigé conjointement par le service commun DSIUN et les responsables des Archives des deux entités, la Commune d'Annemasse et Annemasse-Agglomération.

Le déploiement du SAE mutualisé portera par la suite sur les points suivants :

- Poursuite du déploiement aux actes d'Annemasse-Agglomération et de la Ville d'Annemasse (actes RH et marchés publics), et enfin les dossiers marchés publics ;
- Test et mise en œuvre du flux Urbanisme par la Ville d'Annemasse, avant qu'il ne soit déployé vers les communes membres de l'agglomération ;
- Ouverture du SAE aux autres entités du territoire par le dépôt de leurs archives numériques (sélectionnées selon la priorité d'archivage à définir en 2026).

Protection des Données – RGPD

Objectifs de la mutualisation :

Il a été fait le choix de mutualiser les moyens nécessaires à la mise en œuvre du RGPD en créant un service commun RGPD-DPO au regard :

- des obligations imposées par le RGPD de mettre en conformité l'ensemble des traitements de données à caractère personnel dont les collectivités, ou établissements publics, ont la responsabilité,
- de l'obligation, pour toutes les collectivités et établissements publics, de nommer un DPO,
- des compétences spécifiques requises pour l'exercice de la fonction de DPO.

Missions mutualisées :

Les principales missions du service RGPD-DPO sont :

- le pilotage de la mise en œuvre des obligations imposées par le RGPD et la Loi Informatique et Liberté en matière de protection des données à caractère personnel pour le compte de chaque collectivité ou établissement public ;
- l'information, la sensibilisation et le conseil des/aux services et des/aux agents sur l'application des obligations en matière de protection des données à caractère personnel dans les activités dont ils ont la charge ;
- le contrôle du respect des réglementations et des règles internes mises en place dans chaque structure ;
- la vérification de l'exécution des analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD) quand, dans le cadre d'une activité, le traitement de données sensibles ou à caractère hautement personnel est réalisé ;
- la coopération avec la CNIL, dont il est l'interlocuteur pour chaque structure, en particulier lors de ses missions de contrôle et de l'instruction des plaintes ;

Collectivités concernées par la mutualisation :

- Annemasse Agglo ;
- CIAS (depuis le 1^{er} janvier 2019) ;
- Commune d'Annemasse (depuis le 1^{er} janvier 2019) ;
- CCAS de la ville d'Annemasse (depuis le 1^{er} janvier 2019) ;
- Pôle Métropolitain du Genevois Français (mise à disposition de service depuis le 1^{er} mai 2019).

Annemasse Agglo met à disposition du Pôle Métropolitain les services ou parties de services nécessaires à son fonctionnement ainsi que du matériel et des locaux ;

- GLCT Téléphérique (convention globale depuis le 1^{er} janvier 2020).
Compte tenu de la spécificité de son action, le GLCT ne dispose pas de personnel salarié propre. Annemasse Agglo lui apporte le soutien de son personnel et assure l'assistance administrative et technique nécessaire au bon fonctionnement du GLCT, dans le cadre d'une convention globale entre les deux entités.

Le service est composé de : 1 agent.

Activités 2024 :

L'année 2024 a été marquée par la mise en demeure de la CNIL adressée à Annemasse Agglo dès le mois de février, suite au contrôle inopiné du 11 mai 2023. L'adoption de mesures correctives a permis de finaliser le registre des activités de traitement, qui comprend désormais 140 fiches de traitements pour l'ensemble des services de la collectivité. Elles devront être régulièrement tenues à jour par les services.

L'étude de ces fiches permet d'identifier les traitements de données sensibles, et une dizaine d'analyses d'impact sur ces traitements ont été réalisées durant l'année. Enfin, la collaboration avec les services DSIUN et la Direction de l'Achat Public était essentielle à la mise à jour des contrats de prestation de service nécessitant un/des traitement(s) de données, en y intégrant des clauses liées aux obligations de protection des données dans ces types de contrats (article 28 RGPD).

La dimension juridique est importante dans la mission de DPO. En 2024, 108 conseils et notes de synthèse juridiques ont été rédigés à destination des services, afin de les soutenir dans leurs projets et démarches sur les interrogations liées à la protection des données, et les orienter dans le processus décisionnel. Cet accompagnement juridiques des services se poursuivra en 2025, avec des sessions de formations RGPD auprès des agents relais, notamment sur les thématiques de la conservation, l'archivage et la destruction des données ; ainsi que la sécurité des données et la communication auprès des personnes concernées. Des analyses d'impact complémentaires devront également être réalisées, et l'application des clauses RGPD (respect de l'article 28 du RGPD) au sein des contrats de prestation de service devra être surveillée par la DPO.

Ensuite, dans le cadre de la mise à jour des systèmes de vidéoprotection d'Annemasse Agglo, la mission de DPO est également indispensable. En effet, l'ensemble des dossiers administratifs pour les demandes d'autorisation de ces systèmes auprès de la Préfecture ont été centralisés au pôle Protection des Données. A ce jour, trois dossiers administratifs de systèmes de vidéoprotection ont fait l'objet de demandes de renouvellement, et concernent l'Hôtel d'Agglomération, le Parc des Services Techniques (PST) et le centre aquatique « Château Bleu ». En 2025, les systèmes de vidéoprotection des quatre déchetteries de l'agglomération (Vétraz-Monthoux, Bonne, Gaillard, Saint-Cergues), doivent être entièrement réévalués et mis à jours, tant en termes technique, opérationnel, qu'en termes administratif. La DPO est donc sollicitée pour la mise en œuvre du dossier administratif en lien avec la DGD, ainsi que l'habilitation des agents qui visionneront les images, auprès de la Préfecture.

Enfin, des projets en lien avec la DSIUN ont débuté en 2024 et soulèvent également l'interrogation de la protection des données, notamment la mise en œuvre de l'Intelligence Artificielle (IA) au sein des services d'Annemasse Agglo et de la commune d'Annemasse. L'entrée en vigueur du Règlement européen sur l'IA (RIA) au 1^{er} août 2024, doit être prise en compte dans le cadre de ce projet, et est étroitement liée au RGPD. Ce projet se poursuivra en 2025, tout comme la mise en œuvre du Cloud et la création d'un compte Office Annemasse Agglo.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Rapport relatif aux Ressources Humaines

1 / Analyses statistiques sur la structure des effectifs et les dépenses relatives au Personnel en 2024

La structure des effectifs de la Collectivité

Le temps de travail

Le télétravail

Le recrutement

L'avancement

L'absentéisme

La rémunération

2/ Evolutions prévisionnelles impactant le budget

3/ Développement de l'Emploi et des Compétences

La formation

L'apprentissage

Le Compte Professionnel de Formation (CPF)

4/ Mesures en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

5/ Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux

6/ Programme Pluriannuel des Ressources Humaines - bilan 2024

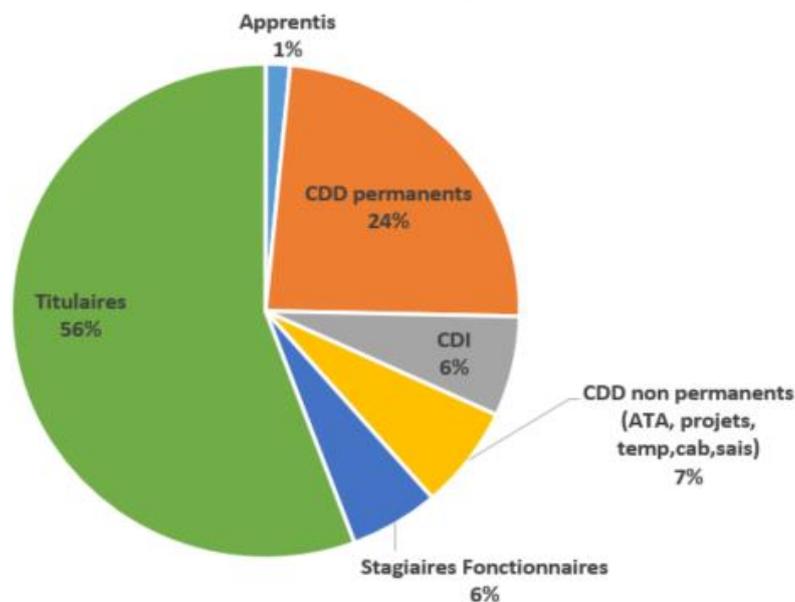
1 / Analyses statistiques sur la structure des effectifs et les dépenses du personnel en 2024

La structure des effectifs de la Collectivité :

En décembre 2024, **618 personnes** différentes ont perçu une rémunération ou indemnité d'Annemasse Agglo, (contre 591 en 2023 et 626 en 2022), soit :

- 356 fonctionnaires (dont 33 stagiaires) ;
- 215 contractuels dont :
 - 38 Contrats à Durée Indéterminé (CDI) ;
 - 138 contractuels sur emplois permanents ;
 - 11 remplaçants ;
 - 23 contrats temporaires ;
 - 4 contrats de projet ;
 - 1 collaboratrice de cabinet ;
- 9 apprentis ;
- 19 élus ;
- 14 vacataires ;
- 3 réversions de Supplément Familial de Traitement (SFT) - (*conjoints divorcés non agents percevant le SFT en lieu et place de leurs ex-conjoints agents*) ;
- 2 chômeurs.

Répartition des agents payés - déc. 24 - par statut



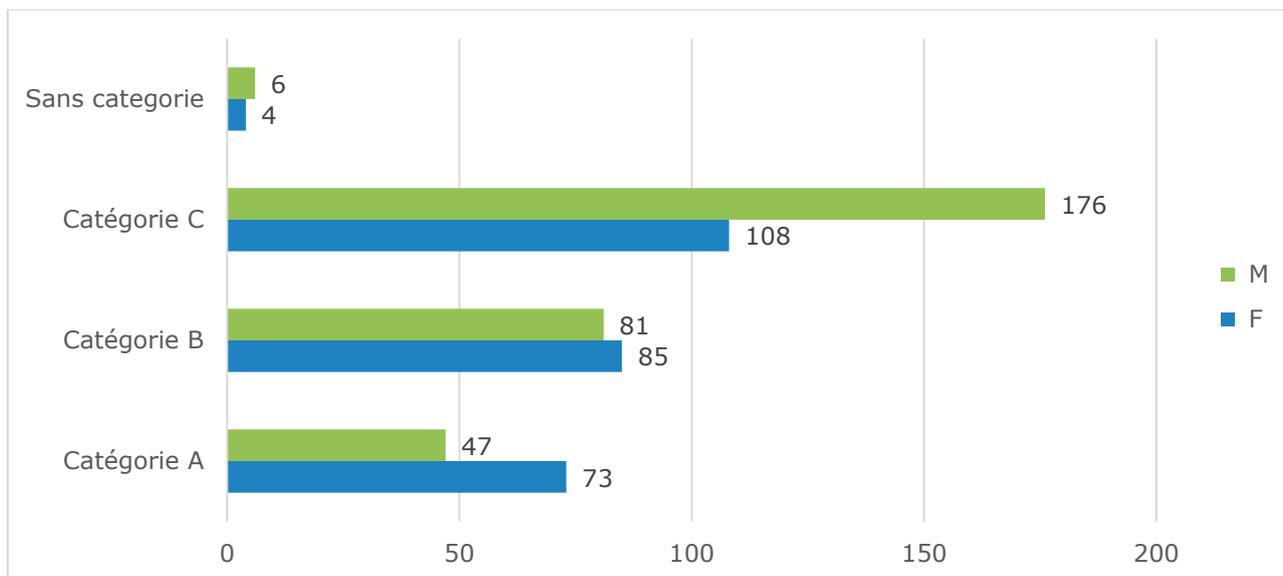
Le graphique ci-dessus présenté, reprend la répartition des **580 agents actifs** en décembre 2024 (hors élus, chômeurs, vacataires et versement de SFT).

Ces actifs sont répartis entre **270 femmes** (46,6 %) et **310 hommes** (53,4 %), contre 261 femmes et 295 hommes en 2023.

Les éléments notables de la structure des effectifs d'Annemasse Agglo pouvant être relevés par rapport à l'année 2023, sont les suivants :

- un nombre d'agents rémunérés en progression (+ 24) ;
- toutefois, le nombre de fonctionnaire varie encore sensiblement à la baisse (- 2 %) :
 - les candidatures de fonctionnaires sont moins nombreuses ;
 - la part des contractuels est en constante augmentation, d'autant que certains projets menés par Annemasse Agglo, nécessitent le recours à des recrutements pour une durée déterminée, ce à quoi répond notamment, le contrat de projet ;
 - le nombre d'apprentis progresse en passant de 6 en 2023 à 9 en 2024 ;
 - la répartition entre femmes et hommes reste sensiblement identique.

Répartition des agents actifs par sexe et catégorie d'emploi :



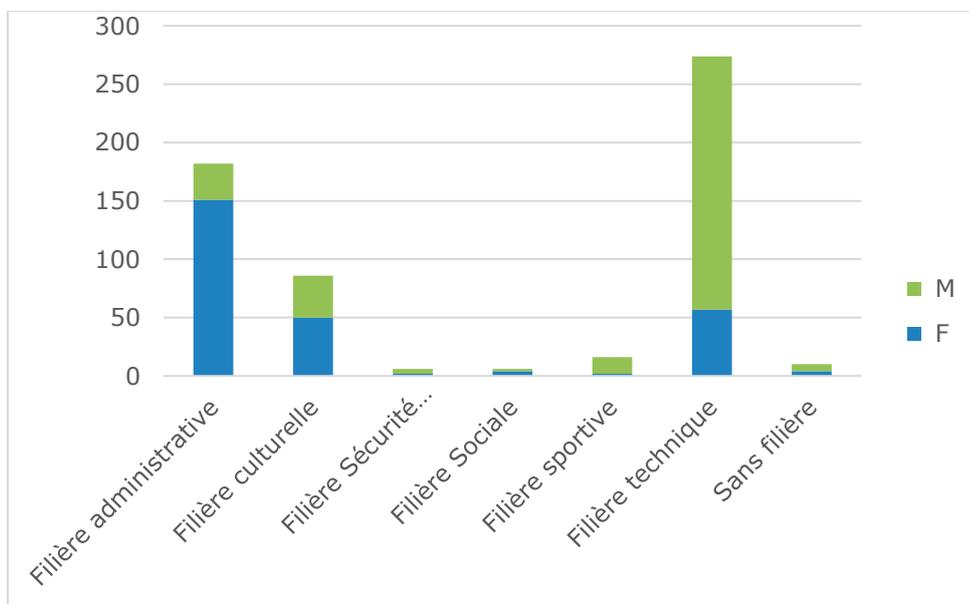
* Sans catégorie = apprentis, Collaborateur de cabinet

La répartition entre hommes et femmes par catégorie, reste marquée par les mêmes tendances. La part de femmes en catégorie A est plus importante et progresse encore, l'écart se creusant avec les hommes.

Et contrairement à l'an passé, le nombre de femmes est maintenant plus important que celui des hommes qui se maintient dans la catégorie B.

Concernant la catégorie C, la part de la population masculine reste prépondérante et en légère augmentation, en rapport avec les compétences majeures exercées par la Collectivité, dans les domaines tels que celui de l'Eau, de l'Assainissement, ou encore de la collecte des Ordures Ménagères.

Répartition des agents actifs par sexe et filière :



Filière administrative	182
Filière culturelle	86
Filière Sécurité	6
Filière Sociale	6
Filière sportive	16
Filière technique	274
Sans filière	10

* Sans filière = apprentis, Collaborateur cabinet

La répartition entre hommes et femmes par filières, demeure sensiblement la même chaque année, avec une prépondérance masculine dans la filière technique, et féminine en ce qui concerne la filière administrative.

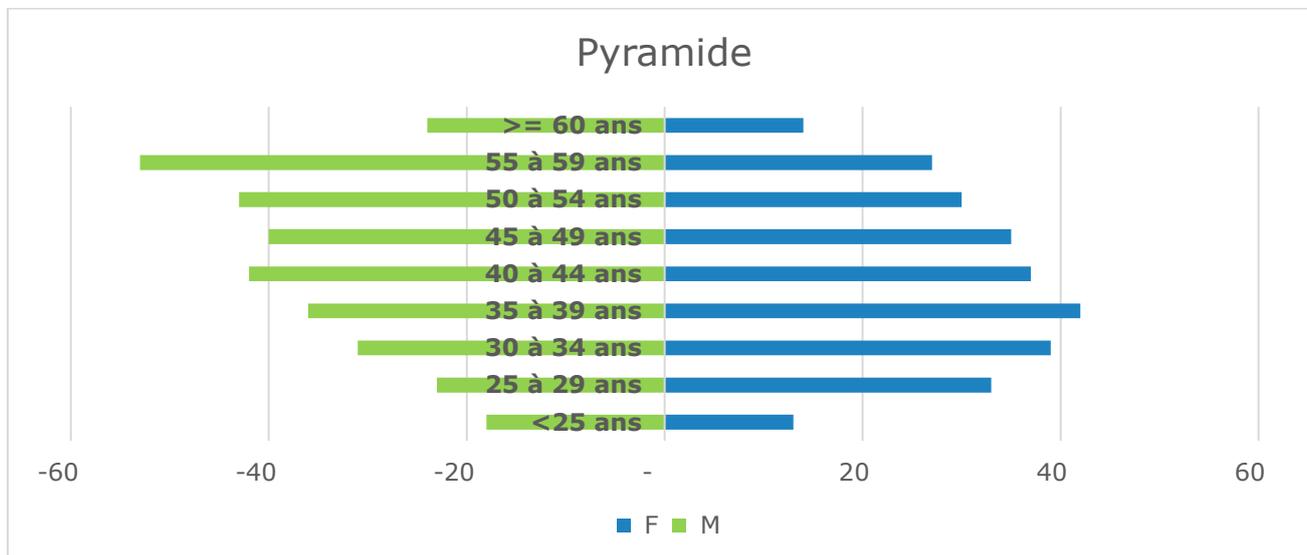


Pyramide des âges des agents actifs :

L'âge moyen d'un agent au sein de la Collectivité est de 42,89 ans à fin décembre 2024, soit :

- 41,24 ans pour les femmes et
- 44,33 ans pour les hommes.

La pyramide des âges permet de constater la "structure démographique" des effectifs de la Collectivité, comme suit :



Tranche d'âge	F	M	Total général	%
<25 ans	13	18	31	5,3 %
25 à 29 ans	33	23	56	9,7 %
30 à 34 ans	39	31	70	12,1 %
35 à 39 ans	42	36	78	13,4 %
40 à 44 ans	37	42	79	13,6 %
45 à 49 ans	35	40	75	12,9 %
50 à 54 ans	30	43	73	12,6 %
55 à 59 ans	27	53	80	13,8 %
>= 60 ans	14	24	38	6,6 %
Total général	270	310	580	

Moyenne d'âge par filière et répartition entre hommes et femmes :

Filière	F	M	Total général
Filière administrative	41,52	41,97	41,59
Filière culturelle	42,28	42,31	42,29
Filière Sécurité (Police Municipale)	33,50	46,00	41,83
Filière Sociale	37,50	38,00	37,67
Filière sportive	27,50	43,14	41,19
Filière technique	41,77	45,82	44,97
Sans filière	25,00	18,50	21,10
Total général	41,24	44,33	42,89

La pyramide des âges d'Annemasse Agglo est une pyramide des âges vieillissante, car la tranche d'âge correspondant au Personnel de 55 ans et plus, représente 20,4 % de l'effectif, soit 118 agents.

Cette tendance a été atténuée en 2024, par rapport à l'année 2023, au cours de laquelle, cette tranche d'âge représentait 21 % des effectifs, soit 126 agents.

Cette tendance, loin d'être propre à la Collectivité, est constatée depuis plusieurs années, même si sa part tend à diminuer depuis 2022.

Ce constat annonce de nombreux départs à retraite les prochaines années.

La Collectivité s'est emparée du sujet dès 2021, de manière à prévoir la mise en œuvre de dispositifs pour anticiper ces départs et les pertes de compétences liées.

Annemasse Agglo a ainsi, dans ses lignes directrices de gestion élaborées pour la 1^{ère} partie du mandat, soit de 2021-2023, inscrit des projets en vue de faire face à ces départs à la retraite, tels que :

- développer la marque employeur en externe pour recruter et en interne pour fidéliser ;
- promouvoir une véritable politique pour préserver et veiller à la santé et à la sécurité au travail, tout en favorisant la mobilité interne et l'accompagnement du parcours professionnel de ses collaborateurs, notamment ceux assurant des métiers techniques, potentiellement plus exposés à des risques de Troubles Musculo Squelettiques (TMS) :
 - une Cellule santé a été mise en place au sein de la Direction des Richesses Humaines (DRH), dont la vocation est justement de suivre les agents pour lesquels l'état de santé n'est plus compatible avec leur métier, afin de trouver des solutions de reclassement permettant leur maintien dans l'emploi ;
 - des quarts d'heure sécurité ont largement été déployés depuis la mi-2023, ayant également pour objectif de garantir la bonne communication des informations essentielles en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des agents de terrain, en s'appuyant également sur un réseau d'assistants de prévention, qui s'est développé depuis.

Les lignes directrices de gestion établies pour la 2^{ème} partie de mandat, soit de 2024 à 2026, maintiennent cette ambition, avec des projets également concentrés :

- sur le recrutement et visant notamment à :
 - construire une véritable stratégie de communication ;
 - soigner l'intégration des nouveaux collaborateurs ;
- rendre plus flexible le temps de travail ;
- doter les collaborateurs d'une Protection Sociale Complémentaire (PSC) ;
- développer une véritable politique du handicap et du maintien dans l'emploi.

Le temps de travail :

Pour rappel, l'ensemble des services de la Collectivité sont en conformité avec le seuil légal des 1 607 heures par an travaillées.

En septembre 2024, des horaires expérimentaux ont aussi été mis en place, afin de tester la semaine en 4 jours, pour des services à 36 heures 30 et 39 heures hebdomadaires.

54 agents ont été volontaires pour l'expérimentation, et 46 agents sont finalement entrés dans le dispositif.

Les principaux régimes de temps de travail en vigueur au sein de la Collectivité sont les suivants :

- 36 h30 / semaine sur 4,5 jours travaillés ;
- 36 h30 / semaines sur 5 jours travaillés ;
- 39 h / semaine sur 5 jours travaillés ;
- 36 h / semaine sur 4 jours ;
- 35 h / semaine sur 5 jours ;
- Statut particulier des professeurs d'enseignement artistique (16 heures / semaine) ;
- Statut particulier des assistants d'enseignement artistique (20 heures /semaine).



Répartition des agents selon leur temps de travail :

Temps de travail	Femme	Homme	Total général	% temps sur ensemble Femme	% temps sur ensemble Homme	% type temps sur Total
Temps complet et plein	197	282	479	82,59 %	90,97 %	82,6 %
temps non complet	38	26	64	11,03 %	8,39 %	11 %
Temps partiel	35	2	37	6,38 %	0,65 %	6,4 %
Total général	270	310	580	100 %	100 %	100 %

En 2024, la majorité des agents ont travaillé à temps complet et à temps plein, soit 83 %, contre 75 % en 2023.

Le taux de temps partiel représente 6,4 % des agents et il est en net diminution de - 13 % par rapport à 2023.

Concernant les temps partiels : 11 agents bénéficient d'un temps partiel de droit, 17 sur autorisation, et 9 le sont pour des raisons thérapeutiques.

Les postes à temps non complet concernent essentiellement les professeurs d'enseignement artistique de l'École des Beaux-Arts du Genevois (EBAG) et du Conservatoire. Ils représentent 11 % de l'effectif.

Au vu de l'organisation du temps de travail et des effectifs de la Collectivité présentés, il convient maintenant d'examiner en détails les rémunérations effectuées.

Equivalents Temps Plein Rémunérés (ETPR) - tous statuts confondus, par sexe hors élus (y compris heures supplémentaires) :

ETPR annuel moyen	F	M	Total général	% ETP collectivité
ASSAINISSEMENT	12,64	32,84	45,49	8,83 %
BUDGET PRINCIPAL	177,34	147,35	324,69	63,03 %
EAU	31,46	39,49	70,95	13,77 %
ORDURES MENAGERES	10,58	63,45	74,02	14,37 %
TOTAL	232,03	283,13	515,15	
	45,04 %	54,96 %		

Tableau Global d'Evolution de l'ETPR 2018 à 2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	taux variation 2023/2024
BP	265,78	274,84	274,71	306,11	329,43	324,21	324,69	0,15 %
EAU	60,34	60,7	56,07	58,95	62,35	68,9	70,95	2,98 %
OM	70,76	71,78	68,19	69,12	74,98	77,51	74,02	-4,5 %
ASST	48,88	48,75	48,41	49,04	48,69	41,88	45,49	8,62 %
TOTAL ETPR	445,76	456,07	447,38	483,22	515,44	512,5	515,15	0,52 %
		2,3 %	- 1,9 %	8 %	6,7 %	- 0,57 %		

En 2024, l'ETPR augmente légèrement par rapport à 2023 et revient à son niveau de 2022.

Pour rappel, en 2020 et 2021, l'effectif avait fortement augmenté du fait du transfert à la Collectivité du Conservatoire.

Les remplacements d'agents indisponibles avaient enregistré une baisse entre 2022 et 2023, passant de 21,83 ETP en moyenne à 18,21.

Il est de 13,94 ETP pour 2024.



Le télétravail :

Le télétravail régulier a été mis en œuvre à Annemasse Agglo en septembre 2021.

En 2024, l'extraction du logiciel du temps de travail révèle que 205 personnes différentes ont eu recours au télétravail :

- 5 220 jours ont été travaillés à domicile ;
- si l'on considère que l'ETPR 2024 correspond à 188 029 jours de travail, le télétravail représenterait par conséquent 2,77 % de l'activité ;
- 172 agents ont télé-travaillé de façon récurrente, soit 19 % de plus que l'an dernier pour un total de 4 574 jours ;
- le télétravail exceptionnel (raison médicale, soucis ponctuel de transport, besoin de travail au calme sur un dossier, formation à distance...) a représenté 646 jours et a concerné 155 personnes différentes au total, dont 33 ne télé-travaillant jamais.

Nb : Le télétravail étant déclaratif via l'outil "kélío", sa gestion est facilitée sur la nouvelle version.

Le recrutement :

Au titre de l'année 2024, il se caractérise comme suit :

- 3 139 candidatures sont parvenues à la Collectivité et ont été traitées dont 303 candidatures spontanées ;
- 222 demandes de ressources ont été présentées par les services (création de postes, demandes de remplacement, d'accroissement temporaire d'activité, etc...) ;
- 196 postes ont été approuvés sur l'ensemble des demandes présentées et ont fait l'objet d'une publication ;
- 204 jurys de recrutement ont été organisés ;
- 168 candidatures ont été retenues (dont 30 agents en interne, dans le cadre de renouvellements ou mobilités) ;
- 26 postes ont aussi été créés au tableau des emplois en 2024 :
 - 21 emplois permanents, dont 5 à temps non complet ;
 - 5 contrats de projet.

A titre indicatif, au 31 décembre 2024, 31 postes sont vacants, correspondant soit à des emplois permanents ou des contrats de projet, figurant au tableau des emplois, tenant compte des dernières mises à jour effectuées par la délibération CC_2024_0168 du Conseil, en date du 18 décembre 2024.

Concernant les mouvements au sein des effectifs, 95 personnes ont rejoint la Collectivité en 2024 sur des emplois permanents et contrats de projet (hors apprentis/ATA/remplacements/renouvellements) et 77 départs ont été décomptés.

Les avancements de grades et la promotion interne :

Sexe	Avancement échelon 2023	Avancement échelon 2024	Promotion interne 2023	Promotion interne 2024	Avancement grade 2023	Avancement grade 2024	Total 2024	Total 2023
Femmes	106	88	1	2	12	3	93	116
Hommes	105	96	2	3	21	10	109	121
Total	211	184	3	5	33	13	202	237

Les avancements d'échelon sont basés sur une durée unique d'avancement fixée par les grilles statutaires. La Collectivité ne peut qu'appliquer les textes.

En matière d'avancement de grade et de promotion interne, Annemasse Agglo peut nommer directement des agents méritants, selon des quotas et conditions d'ancienneté définis nationalement, et localement.

Le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la Fonction Publique Territoriale (FPT), a permis de nommer plus d'agents sur la campagne 2024 qu'en 2023 (+ 2).

Il rend en effet, les conditions d'ouverture de poste plus favorables, notamment en matière de quotas, puisque, désormais, 2 recrutements de fonctionnaires (au lieu de 3 précédemment) sont nécessaires pour permettre l'ouverture d'une possibilité de promotion interne.



L'absentéisme :

Année 2024	ASST		BP		EAU		OM		Total
Type d'indisponibilité	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Maladie Ordinaire	519	555	2827	768	601	258	216	1 175	6 919
Congé de longue maladie				365	363		176		904
Congé de longue durée			1 087	181	1 056			4	2 328
Accident du travail	1	318	585	154	20	117		474	1 669
Maladie professionnelle		91							91
Maternité			673				127		800
Congé de paternité				77		25			102
Total général année 2024	520	964	5 172	1 545	2 040	400	519	1 653	12 813
	1 484		6 717		2 440		2 172		
2023 Nb de jours total général	933		7 513		2 349		2 681		13 476
2022 Nb de jours total général	837		9 638		2 087		2 874		15 436
2021 Nb de jours total général	1 011		7 006		1 515		2 109		11 641
2020 Nb de jours total général	1 775		6 162		733		1 715		10 385
2019 Nb de jours total général	945		5 801		478		3 648		10 872
<i>ETP annuel absents par sexe</i>	11,3 %	8,0 %	8,0 %	2,9 %	17,8 %	2,8 %	13,4 %	7,1 %	6,81 %
Total ETP annuel absent par budget	8,94 %		5,67 %		9,42 %		8,04 %		6,81 %
<i>ETP annuel global par sexe</i>	12,64	32,84	177,34	147,35	31,46	39,49	10,58	63,45	515,15
Equivalents jours payés annuels calculés	4 613,6	11 986,6	64 729,1	53 782,75	11 482,9	14 413,85	38 61,7	231 59,25	188 029,8

Evolution de l'absentéisme :

Historique des taux d'absentéisme annuel (nbj total abs/équivalent jours payés annuels)					
Année	ASST	BP	EAU	OM	total
2024	8,94%	5,67%	9,42%	8,04%	6,81%
2023	6,10%	6,35%	9,34%	9,48%	7,20%
2022	5,17%	8,07%	9,00%	10,18%	8,21%
2021	5,65%	6,27%	7,04%	8,36%	6,60%
2020	10,04%	6,15%	3,58%	6,89%	6,42%
2019	5,31%	5,78%	2,16%	13,92%	6,53%
2018	10,04%	6,15%	3,58%	6,89%	6,42%

Type d'indisponibilité	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Evolution 2023- 2024
Maladie ordinaire	5 130	5 650	8 873	6 878	5 995	6 246	7 326	7 772	6 879	6 919	0,58 %
Congé de longue maladie	808	1 374	874	1 323	1 169	1 056	1 030	2 349	839	904	7,75 %
Congé de longue durée	1 258	894	723	1 118	1 026	1 089	732	1 749	2 752	2 328	-15,41 %
Accident du travail	1 038	712	1 159	1 054	768	456	1 161	1 544	1 288	1 669	29,58 %
Maladie professionnelle	0	0	154	362	513	182	155	342	275	91	-66,91 %
Maternité	1 095	788	1 219	1 465	1 317	1 402	1 196	1 568	1 358	800	-41,09 %
Congé de paternité	85	64	98	46	84	55	41	112	85	102	20 %
Total tous motifs confondus	9 414	9 482	13 100	12 246	10 872	10 486	11 641	15 436	13 476	12 813	-4,92 %
<i>ETPR Annuel payé</i>	383,52	382,88	411,88	445,75	456,07	447,3891	483,22	515,41	512,5	515,15	
<i>Equivalents jours payés annuels calculés selon ETP moyen annuel</i>	139 984,8	139 751,2	150 336,2	162 698,8	166 465,6	163 297	176 375,3	188 124,7	187 062,5	188 029,8	
<i>taux absentéisme annuel (nbj abs/équivalent annuel jours en etp)</i>	6,73 %	6,78 %	8,71 %	7,53 %	6,53 %	6,42 %	6,60%	8,21 %	7,20 %	6,81 %	

* L'équivalent temps plein calculé ici est basé sur 365 jours/an sur la base de l'ETPR moyen. En réalité, les absences pèsent un peu plus que ces valeurs : en effet, certaines absences se déroulent sur des jours ouvrés uniquement, mais le calcul est réalisé sur 365 jours (en jours calendaire). Il s'agit donc d'une tendance ici restituée.

Statistiques concernant l'évolution des indisponibilités physiques (exprimées en jour)

Le taux d'absentéisme présente pour la deuxième année consécutive, une tendance à la baisse, avec 0,4 point de moins en 2024 qu'en 2023, passant de 7,2 % à 6,81 %.

Il a essentiellement baissé sur le budget principal et plus accessoirement sur le budget ordures ménagères, alors qu'il a augmenté principalement sur les budgets eau et dans une moindre mesure, sur celui de l'assainissement.

La maladie ordinaire représente toujours la part la plus importante des absences (soit plus de 50 %).

Quant aux congés de longue durée qui avaient subi une forte évolution en 2023, ils connaissent une importante atténuation de - 15,41 % en 2024. Le travail porté par la DRH grâce à la mise en place d'une Cellule Santé qui se réunit 2 fois par mois, pour assurer notamment, le suivi de ces situations, porte ses fruits.

Le nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle a quant à lui baissé de plus moitié (- 66,67 %) en passant de 275 jours en 2023 à 91 en 2024.

La Cellule Santé travaille activement à la réintégration des agents dès qu'une perspective de reprise peut être envisagée, en analysant notamment les possibilités de mobilité internes, lorsqu'elles se présentent.

Les accidents du travail connaissent une augmentation notable sur les budgets assainissement et OM.

La prévention des risques et la sécurité au travail restent des axes forts de la politique des Ressources Humaines de la Collectivité, avec pour objectif de recruter dès 2025, un préventeur supplémentaire.

Le taux d'absentéisme d'Annemasse Agglo demeure néanmoins élevé et nécessite la poursuite des efforts de mise en œuvre des actions RH dédiées à sa diminution en poursuivant le déploiement d'actions au titre de son plan de prévention de l'usure physique et psychologique, ou encore d'une véritable politique du handicap et du maintien dans l'emploi.

La pyramide des âges, ainsi que l'absentéisme ont conduit la Collectivité à engager une réflexion relative au renforcement de la protection sociale de ses collaborateurs face aux risques de santé.

Le projet d'une participation de l'Employeur à la Prestation Sociale Complémentaire (PSC) a été conduit en 2024 pour une mise en œuvre dès janvier 2025.

Les autorisations spéciales d'absence - Motifs personnels :

Décès proche	Enfant malade	Mariage/PACS	maladie très grave	naissance	TOTAL
51	195	23	8	22	299

En conclusion, en ce qui concerne l'absentéisme, le nombre réel de jours d'absence s'élève à un total de 13 112 jours, soit l'équivalent de 35,92 ETP.

La rémunération des agents :

Budget	Brut	Somme de charges patronales	brut chargé	Dont NBI	dont SFT	dont Heures Suppl.	dont RIFSEEP IFSE CIA	dont Prime fin Année
ASSAINISSEMENT	1 678 402,60	616 078,10	2 294 480,70	6 581,33	10 731,59	25 026,81	312 715,43	91 892,53
BUDGET PRINCIPAL	12 565 358,22	4 764 211,80	17 329 570,02	42 300,06	103 304,60	163 609,43	2 383 724,40	625 260,12
EAU	2 453 111,63	885 948,23	3 339 059,86	12 739,65	20 709,24	61 389,29	423 473,63	123 264,26
ORDURES MENAGERES	2 503 393,74	913 330,99	3 416 724,73	9 090,96	44 989,74	19 174,68	436 084,67	139 514,10
	19 200 266,19	7 179 569,12	26 379 835,31	70 712,00	179 735,17	269 200,21	3 555 998,13	979 931,01

Evolution brut chargé	2021		2022		2023		2024		tx var brut ch	tv var ETPR
	brut chargé	ETPR	23/24	23/24						
ASSAINISSEMENT	2 142 189,14	49,04	2 206 341,52	48,69	1 973 555,13	41,88	2 294 480,70	45,49	16,26 %	8,62 %
BUDGET PRINCIPAL	14 477 827,60	306,11	15 763 263,50	329,43	16 234 967,18	324,21	17 329 570,02	324,69	6,74 %	0,15 %
EAU	2 447 573,60	58,95	2 698 138,42	62,35	3 098 025,86	68,90	3 339 059,86	70,95	7,78 %	2,98 %
ORDURES MENAGERES	2 760 253,46	69,12	3 119 975,90	74,98	3 325 822,64	77,51	3 416 724,73	74,02	2,73 %	- 4,50 %
Total	21 827 843,80	483,22	23 787 719,34	515,45	24 632 370,81	512,50	26 379 835,31	515,15	7,09 %	0,52 %
taux horaire moyen*	24,82		25,36		26,41		28,14			

* brut chargé / (ETPR moyen annuel x 1 820,04 h indemnisées)

Nb : L'ETP payé comprend les heures supplémentaires

Il est à constater que le taux de variation du brut chargé évolue plus vite que celui de l'ETPR moyen 2024. La conséquence en est une augmentation du taux horaire brut chargé moyen de la Collectivité.

Cette hausse s'explique notamment par plusieurs dispositions ayant impactées la rémunération des agents :

- la mise en œuvre de l'**indemnité de résidence** correspondant à 3 % du Traitement Brut Indiciaire (TBI) et de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) des agents, qui à elles seules représentent 420 300,47 € brut (non chargés), sur une année complète pour l'ensemble des budgets ; bien que son application était prévue à compter du 1^{er} décembre 2023, le paiement du mois de décembre a été appliqué sur la paie de janvier 2024, car le logiciel de paie n'étaient pas encore à jour des paramétrages règlementaires, ce qui a accentué cette hausse ;
- le versement de la **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** en février 2024 à 436 agents, pour un montant brut de 202 378,64 € ;
- la **revalorisation du CIA** et du **RIFSEEP** pour certains agents, avec effet rétroactif corrigeant les anomalies de cotation de leur poste ;
- les conséquences de l'augmentation des points d'indices en 2024 et l'effet report de la revalorisation du point d'indice de juillet 2023.

Les postes non permanents et les remplacements :

Nature de la dépense	Somme de brut	Somme de charges patronales	Total	ETPR moyen annuel
Saisonnier	20 653,17	8 786,47	29 439,64	0,62
Temporaire	426 366,00	182 732,65	609 098,65	13,94
Remplaçant	389 067,68	167 426,22	556 493,90	12,31

Cumul des plus hautes rémunérations :

Conformément à l'article 37 de la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, Annemasse Agglo publie la somme des 10 rémunérations les plus élevées de ses agents.

En 2024, le cumul des 10 plus hautes rémunérations s'élève à 998 016,87 € bruts chargés (soit + 4,59 %) pour 2 femmes et 8 hommes. La répartition entre hommes et femmes reste inchangée par rapport à 2023.

2/ Evolutions prévisionnelles impactant le budget 2025

Elles sont d'abord exogènes et incertaines, comme le précise le ROB au vu du contexte international, européen et national.

Concernant les mesures nationales qui s'annoncent pour les employeurs locaux, il est question d'une hausse des charges patronales et notamment en ce qui concerne le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux fixé à 34,65 % en 2025, puis à 37,65 % en 2026, et à 40,65 % en 2027, avant d'atteindre 43,65 % en 2028.

Elles sont aussi endogènes et spécifiques à Annemasse Agglo et résultent :

- de la revalorisation du RIFSEEP résultant des ajustements de cotations des postes ;
- de la participation de la Collectivité à la prévoyance mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025 jusqu'à 25 € par mois ;
- du maintien du régime indemnitaire en cas de Congé Longue Maladie ;
- de l'assurance statutaire dont le du taux de cotisation a été maintenu, mais des recettes à venir en diminution au vu de l'instauration d'une franchise de 25 % ;
- de l'impact des mesures prises déjà en 2024 concernant l'ajustement du RIFSEEP avec un effet report via l'effet report ;
- des potentielles créations de postes approuvées par le Conseil à l'issue de la préparation budgétaire en cours.

Evolution pluriannuelle des charges de personnel

Tableau n°1 : Budget principal

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Montant	16 687 606	16 472 356	18 182 588	17 597 869	18 583 942
Valeur	-	-	+ 1 494 982	-	+ 401 354
Evolution	-	-	9 %	-	2 %

Tableau n°2 : Budget OM

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Montant	3 502 150	3 439 926	3 798 658	3 526 745	3 902 483
Valeur	-	-	+ 296 508	-	+ 103 825
Evolution	-	-	8%	-	3 %

Tableau n°3 : Budget eau

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Montant	3 482 168	3 373 817	3 961 762	3 670 976	4 215 834
Valeur	-	-	+ 479 594	-	+ 254 072
Evolution	-	-	14 %	-	6 %

Tableau n°4 : Budget assainissement

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Montant	2 663 813	2 426 712	2 971 065	2 827 822	3 338 129
Valeur	-	-	+ 307 252	-	+ 367 064
Evolution	-	-	11 %	-	12 %

Budget BP : demandes de postes

Tableau n° 1 : Présentation des demandes de créations de postes pour 2025

Intitulé poste / Direction	Catégorie poste	Type de poste	Coût 2025	Coût 2026	Besoin
Chargée de mission Contrat Local de Santé (DCS)	A - Attaché territorial	Emploi permanent	0 € (ce poste était mutualisé avec la CCG et refacturé à Annemasse aggro)	20 408 € (4 mois)	Animation, coordination et impulsion d'une dynamique autour du dispositif de Contrat Local de Santé et mise en œuvre des actions prévues dans le CLS.
Chargée de développement des publics (DCJS / DC)	A - Attaché territorial	CDD d'un an (ATA)	15 306 € (3 mois)	15 306 € (3 mois)	Développement des publics et Communication pour l'Archipel Butor (40%), Château Bleu (40%) et Intermède (20%)

3/ Développement de l'Emploi et des Compétences

La formation des agents : en 2024, 1 717 jours de formation ont été effectués comme suit :

Direction	Total (jours de formation)	Nombre de personnes formées
DIAAG	39,5	11
DCP	40	11
DATEE	27	10
DC	2,5	3
DCJS	212	93
DCS	208	16
DEA	574,5	104
DFPE	14	5
DGD	121,5	31
DG	16	6
DH	38	13
DM	23	5
DPA	126	18
DRH	93	20
DSIUN	38,5	9
DST	142	22
TOTAL	1 717	377

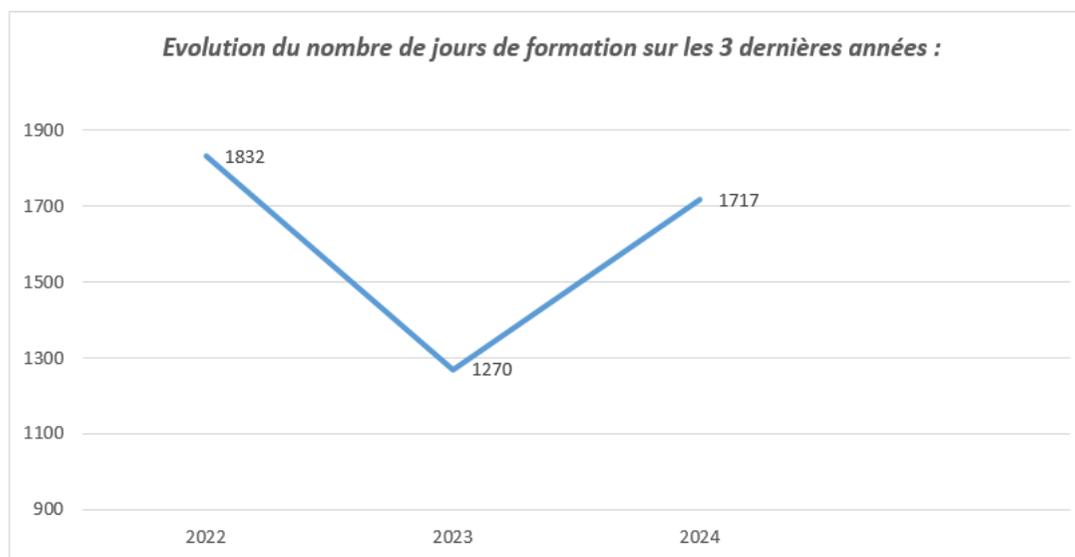


Statut	Somme (jours de formation)	Nombre de personnes formées
Titulaire (FPT)	1060.5	225
CONT – toutes catégories	300	76
Stagiaire	250.5	26
CONT - CDI	44.5	22
CONT - Emploi vacant	24.5	11
CONT - Temporaire	18	9
CONT - Remplaçant	9	4
Apprenti	10	4
TOTAL	1 717	377

genre	Somme (jours de formation)	Nombre de personnes formées
M	1004	192
F	713	185
Total	1 717	377

Par rapport à 2023 : augmentation de plus de 35 % des jours de formation (soit +447 jours) et près de 20% d'agents partis en formation (+ 62 agents).

filière	Somme (jours de formation)	Nombre de personnes formées
Filière technique	1 021	186
Filière administrative	377	121
Filière Sécurité (Police Municipale)	161,5	4
Filière culturelle	77	48
Filière sportive	36	8
Filière Sociale	33,5	6
Sans filière	11	4
TOTAL	1 717	377



L'apprentissage :

Pour rappel, donne son avis sur les conditions d'accueil et de formation des apprentis que les collectivités sont habilitées à accueillir. Le CST examine annuellement un rapport sur l'exécution des contrats d'apprentissage, conformément à l'article L6227-4 du Code du Travail.

Malgré une participation de l'Etat au financement des dossiers d'apprentissage en forte baisse, mais aussi une hausse des coûts de formation de la part des écoles, Annemasse Agglo reste très engagée dans l'accueil et la formation des jeunes en milieu professionnel.

Forte de son label de collectivité apprenante, Annemasse Agglo recrute tous les ans des apprenti.e.s et forme des maîtres d'apprentissage.

Cela répond à un double objectif :

- d'attractivité : nous pouvons recruter et former des jeunes professionnels sur certains métiers techniques en tension, notamment à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, à qui nous pouvons par la suite proposer une embauche en cas de réussite et de satisfaction ;
- et de fidélisation : les agents qui ont une expertise et une appétence pour la transmission de leurs savoirs peuvent être formés et devenir maître d'apprentissage. Ces personnes bénéficient d'une majoration mensuelle de de l'IFSE à hauteur de 90 Euros bruts.

Evolution du nombre d'apprenti.e.s accueilli.e.s au sein d'Annemasse Agglo :

2022	2023	2024
11	6	9

Données détaillés pour 2024 :

Recensement	Arbitrage	Recrutement
17 demandes	12 demandes acceptées	9 apprenti.e.s

8 jeunes ont été accueillis à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement et 1 à la DRH dont :

- 1 jeune en Bac Pro ;
- 4 en BTS ;
- 1 BUT ;
- 2 Licences Pro ;
- 1 Bachelor.

A souligner que 2 de nos apprenties ont été embauchées à Annemasse Agglo en septembre 2024 à l'issue de leur période d'apprentissage.

Pour garantir les meilleures conditions possibles pour nos apprenti.e.s, un temps de rencontre et d'échange leur a été proposé le 23 septembre 2024. Ils ont pu découvrir Annemasse Agglo en tant qu'employeur, mais aussi travailler sur leurs projets professionnels respectifs.

Ils ont également rencontré les 2 anciennes apprenties embauchées par Annemasse Agglo qui ont "témoigné" de leurs propres expériences et apporté des réponses aux questions des nouveaux.

Les apprenti.e.s ont également été conviés au temps de cohésion du 2^e semestre organisé le 19 décembre 2024 pour tous les nouveaux arrivants dans le cadre du nouveau parcours d'intégration.

Pour les maîtres d'apprentissage, nous avons également organisé le 24 septembre 2024, en un temps d'échanges sur les bonnes pratiques en matière d'accueil et de formation d'apprenti.e.s.

Concernant les autres actions externes dédiées à l'apprentissage et à la formation des jeunes sur le Territoire : Annemasse Agglo a signé en janvier 2024, une convention de partenariat avec le Lycée des Glières d'Annemasse. Annemasse Agglo est ainsi très présente sur les événements organisés par le Lycée (journée "objectif apprentissage", rencontres élèves/professionnels, tables rondes et conférences, stage dating, etc...).

C'est également dans ce cadre, qu'Annemasse Agglo participe, tout au long de l'année et en fonction des opportunités, à d'autres manifestations dédiées aux élèves et jeunes professionnels avec ses partenaires au travers :

- des ateliers à la Mission Locale ;
- des manifestation "patrons dans ma ville" à la Bulle d'Annemasse ;
- des "matinées pro" au Lycée Jean Monnet d'Annemasse ;
- des rencontres des professionnels à l'ISETA pour la recherche d'apprentissage ;
- de l'accueil d'élèves de l'ISETA dans un environnement professionnel à l'UDEP.

Perspectives 2025 : l'Etat a annoncé une nouvelle diminution de sa participation au financement de l'apprentissage : il prévoit 15 millions d'euros et France Compétences 5 millions d'euros. Il est déjà annoncé qu'en 2026, il n'y aura plus aucun co-financement.

Le CNFPT a aussi précisé que l'aide apporté sera limitée à 5 000 contrats maximum (contre 9 000 en 2024).

Pour cela, la liste des métiers en tension et des diplômes associés a été restreinte et de nouveaux critères de sélection sont mis en place : la priorité est donnée aux diplômés de niveau 3, 4, 5 (CAP à Bac+2). Les niveaux Licence et Master ne seront plus financés.

Annemasse Agglo souhaite poursuivre ses actions en faveur de l'apprentissage et va lancer début février, le recensement des demandes d'apprentissage auprès de l'ensemble des directions pour la rentrée scolaire de septembre 2025.

En fonction des demandes, la Direction Générale procédera à l'arbitrage nécessaire en tenant compte des possibilités de financement, mais aussi des besoins de recrutement sur nos propres métiers en tension, qui peuvent être différents de ceux listés par le CNFPT, notamment dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement.

Pour les maîtres d'apprentissage, une formation interne (en INTRA ou en UNION) a été demandée auprès du CNFPT afin d'appréhender la posture adaptée pour accompagner les jeunes dans leur parcours formatif et professionnel, mais aussi pour apprendre à évaluer le travail et repérer la progression de leurs compétences.

A noter que 2025 sera également l'année de renouvellement de notre label "Collectivité apprenante".



Le Compte Personnel de Formation (CPF) : les agents de la Fonction Publique Territoriale (FPT) bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, appelé *CPF*. Ces heures sont mobilisables à leur initiative. Elles permettent d'accomplir des formations visant l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion professionnelle).

Les demandes d'utilisation du CPF nécessitent l'accord de l'employeur quant à la nature, le calendrier et le financement de la formation souhaitée et les demandes doivent notamment préciser le projet d'évolution professionnelle visé.

Quant au financement, l'administration employeur prend en charge les frais pédagogiques liés aux formations acceptées, en fonction du plafond fixé par délibération.

Dans le cadre du règlement de formation, une enveloppe globale annuelle est prévue chaque année au titre du CPF pour les formations payantes. La Collectivité participe ainsi au financement de ces formations dans la limite d'un forfait déterminé par agent et en fonction de cette enveloppe globale.

Bilan 2024 :

- 2 campagnes dédiées au CPF ont été organisées, au printemps et à l'automne 2024 :
 - lors de la 1^{ère} campagne CPF, 4 demandes ont été présentées et la Commission d'attribution qui s'est réunie le 24 juin 2024 a donné un avis favorable aux 4 dossiers étudiés et l'enveloppe initialement prévue pour 2024 (soit 2 000 €) a ainsi été entièrement attribuée lors de cette première période ;
à l'occasion du CST du 3 octobre dernier, une enveloppe supplémentaire du même montant (2 000 €) a été demandée et octroyée afin d'anticiper la campagne d'automne 2024 ;
- ainsi pour la 2^{ème} campagne CPF, 5 demandes ont été présentées à la Commission d'attribution réunie le 13 décembre 2024, et qui a retenu 3 dossiers (un agent a retiré sa demande et une autre demande sera traitée au titre du plan de formation 2025, pour une prise en charge des frais pédagogiques à 100 %).

Perspectives 2025 : au regard des demandes croissantes d'utilisation des CPF des agents et compte tenu de nos obligations quant aux nouveaux dispositifs de formation au service de l'accompagnement des projets professionnels de nos agents, il est proposé pour l'année 2025 :

- d'attribuer une enveloppe de 10 000 € ;
- d'accentuer la promotion de ce dispositif auprès de l'ensemble des agents.

4/ Mesures en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La loi Sauvadet du 12 mars 2012 a prévu des dispositions nouvelles dans le domaine de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les 3 versants de la fonction publique a été signé le 8 mars 2013, entre le Gouvernement, l'ensemble des dix organisations syndicales siégeant au Conseil commun de la fonction publique, les Présidents de l'Association des maires de France, de l'Association des départements de France, de l'Association des régions de France et de la Fédération hospitalière de France.

Les orientations et les mesures présentées dans le protocole d'accord fixent les principes communs applicables à l'ensemble des employeurs publics.

Au-delà de l'enjeu éthique, promouvoir l'égalité professionnelle vise à :

- promouvoir le bien-être au travail pour tous les agents ;
- assurer un rôle d'exemplarité sur l'ensemble de la société par un effet de levier ;
- mettre en cohérence son action interne avec la vocation d'intérêt général dévolue aux politiques publiques ;
- moderniser la gestion des ressources humaines et donner une image positive de la Collectivité ;
- respecter les obligations légales et réglementaires ;

1. Le rôle du dialogue social dans la mise en œuvre de la politique d'égalité professionnelle

1.1 Rapport annuel sur l'égalité professionnelle

Chaque année, un rapport sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes est présenté aux membres du Comité Social Technique (CST). Ce rapport contient des statistiques et des actions permettant une meilleure visualisation de la situation. Ce rapport a été présenté lors du CST du 21 avril 2023 et lors de sa séance du 11 avril 2024, l'occasion pour ses membres d'être force de proposition en matière de plans d'actions à mener.

1.2 Représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des instances paritaires

Les listes présentées par les syndicats pour les élections des instances paritaires doivent respecter la proportionnalité des effectifs au 1^{er} janvier de l'année électorale.

L'année 2022 a été une année d'élections professionnelles. Une liste unique de candidats a été proposée, par la Confédération Générale du Travail (CGT). La répartition entre hommes et femmes de la liste présentée tenait compte d'une répartition de 45 % de femmes et de 55 % d'hommes, conformément à la répartition entre hommes et femmes des effectifs d'Annemasse Agglo.

Parallèlement, le collège des représentants de la Collectivité a été revu suite à la création du CST. Il a également été constitué de manière à respecter les règles de parité.

La répartition des représentants désignés au sein des instances paritaires d'Annemasse Agglo pour le nouveau mandat électif a été, suite aux élections, la suivante :

Instances	Collège des représentants du Personnel		Collège des représentants de la Collectivité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CST	4	4	4	4
FSSCT*	4	4	4	4

**Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail*

En 2024, certains représentants du Personnel ont été amenés à être remplacés (suite à démission ou décès). Tel que spécifié par le règlement intérieur du CST, lequel reprend la réglementation en vigueur en la matière, "en cas de vacance du siège d'un représentant titulaire du personnel, le siège est attribué à un représentant suppléant de la même liste ou en cas de vacance d'un siège d'un représentant suppléant du personnel, au 1^{er} candidat non élu de la même liste".

Il en résulte la répartition des membres du CST suivante :

Instances	Collège des représentants du Personnel		Collège des représentants de la collectivité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CST	6	2	4	4
FSSCT	6	2	4	4

Le 31 mars 2023, de nouvelles élections professionnelles ont été organisées de manière à élire les représentants du personnel siégeant au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commission Consultative Paritaire, instances créées suite à la désaffiliation d'Annemasse Agglo du Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74).

Seule la CAP C a bénéficié d'une liste déposée par une organisation syndicale. Pour les CAP B et A, un tirage au sort parmi les agents éligibles d'Annemasse Agglo a dû être réalisé pour pourvoir les sièges.

Il en résulte la composition ci-après :

Instance	Collège des représentants du Personnel		Collège des représentants de la Collectivité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CAP A	2	6	4	4
CAP B	3	5	4	4
CAP C	5	3	4	4

Il est précisé que les règles de parité et de respect de la proportionnalité des effectifs ne sont prévues que pour l'établissement d'une liste de représentants syndicaux. Elles ne concernent pas le tirage au sort.

En 2024, certains représentants du Personnel ont été amenés à être remplacés (suite à démission ou décès). Tel que spécifié par le règlement intérieur des CAP, lequel reprend la réglementation en vigueur en la matière, "en cas de vacance du siège d'un représentant titulaire du personnel, le siège est attribué à un représentant suppléant de la même liste ou en cas de vacance d'un siège d'un représentant suppléant du personnel, au 1^{er} candidat non élu de la même liste".

Il en résulte la composition ci-après :

Instance	Collège des représentants du Personnel		Collège des représentants de la Collectivité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CAP A	2	6	4	4
CAP B	4	4	4	4
CAP C	5	3	4	4

2. La mise en place d'une politique volontariste de suppression des inégalités salariales et d'accompagnement des femmes et des hommes dans leur parcours professionnel au sein de la fonction publique

Le respect du principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes relève de la responsabilité de chaque employeur public. Afin de passer d'une égalité statutaire à une égalité réelle, Annemasse Agglo met en œuvre toutes les mesures de nature à garantir l'équité salariale et l'égalité des droits dans le déroulement de la carrière des agents publics, quel que soit leur statut, titulaire ou contractuel.

A ce titre, il est toujours appliqué une politique volontariste visant à examiner l'ensemble des pratiques RH en veillant à éliminer tout stéréotype et toute démarche discriminatoire envers les femmes comme envers les hommes.

2.1 La suppression des inégalités salariales

La question des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes est centrale.

Annemasse Agglo porte une attention particulière aux disparités pouvant exister dans les parcours professionnels des femmes et des hommes et veille à ce que les procédures permettant d'apprécier la manière de servir (évaluation, réduction d'ancienneté, attribution des primes) ne pénalisent pas les agents concernés, du fait de l'absence liée à un congé.

Les congés liés à la maternité, à la famille ou à l'état de santé des agents ne doivent pas limiter les possibilités d'avancement des agents dans le cadre de leur déroulement de carrière. Ces congés ne doivent pas non plus avoir d'impact sur le montant de certaines primes attribuées en lien avec l'évaluation individuelle.

De même, Annemasse Agglo veille à ce que les agents à temps partiel et à temps non complet bénéficient d'une évolution de carrière comparable à celle des agents à temps plein, et porte une attention particulière à l'accès aux promotions et aux formations.

La mise en place du RIFSEEP en 2017, a permis de réduire les écarts de régime indemnitaire entre les filières, en tenant compte uniquement des responsabilités occupées et non plus du grade ni de l'ancienneté.

La refonte de la politique salariale et indemnitaire mise en œuvre en 2023 maintient les dispositions permettant de supprimer toutes inégalités salariales. Ainsi, l'exercice de nouvelle cotation des métiers de l'Agglo a été réalisé sur la base des fonctions occupées et des responsabilités inhérentes aux postes, sans prise en compte de la situation administrative de l'agent en poste (grade, filière).

Une revalorisation des métiers a été opérée, dans un souci d'attractivité, de manière à favoriser le recrutement et la fidélisation des collaborateurs. Cette revalorisation ne s'est basée que sur des critères liés au métier (métier en tension, technicité importante, compétences rares, etc..), sans aucune prise en compte de l'agent occupant le poste.

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), dont le montant a été revu dans le cadre de la refonte de la politique indemnitaire et salariale de 2023, a également fait l'objet d'une réflexion, portée par des groupes de travail composé d'agents volontaires, sur les critères à prendre en compte pour définir le montant attribué à chaque agent. Les critères définis (contribution au collectif de travail / autonomie / adaptabilité / implication dans la réalisation des objectifs / respect des obligations du fonctionnaire/ respect des modalités du temps de travail) sont des critères objectifs.

La nouvelle grille dédiée permet d'évaluer la manière de servir de chaque agent de la même façon, sur la base de critères identiques pour tous.

Les conditions d'éligibilité au CIA garantissent le maintien, sans proratisation, de cette prime individuelle, pour les agents ayant bénéficié d'un congé maternité ou paternité. Il en est de même en cas de congé maladie (sauf pour les congés de longue durée, qui ne permettent pas d'évaluer la manière de servir du collaborateur).

La politique salariale des contractuels, revue également dans le cadre de la refonte de la politique salariale et indemnitaire d'Annemasse Agglo, a mis en place un réexamen des conditions de rémunération tous les 3 ans pour ces collaborateurs.

Une grille d'évolution salariale a été établie pour chaque grade, et s'appuie sur les grilles indiciaires utilisées pour les fonctionnaires, de manière à garantir une certaine cohérence dans le parcours professionnel pour chacun de ces deux statuts de collaborateurs.

2.2 La lutte contre les stéréotypes et prévention des discriminations

Dans le domaine de la communication :

Les annonces de recrutements et les fiches de postes favorisent un égal accès à l'ensemble des emplois des femmes et des hommes. Afin que les recrutements puissent concerner indifféremment les hommes et les femmes, une attention particulière est portée pour ne pas favoriser le genre.

Il s'agit également d'objectiver les compétences requises et les conditions de fonctions. Ainsi, à titre d'exemple, les expressions "nombreux déplacements" et "grande disponibilité" sont, dans la mesure du possible, précisées.

Dans le cadre du déploiement de la Marque Employeur, inscrit dans le Plan Pluriannuel des Ressources Humaines (PPRH) 2024-2026, un travail est prévu pour enrichir la communication relative au recrutement de la Collectivité, en reconsidérant les offres d'emploi et une attention particulière sera portée à l'absence de tout contenu discriminant.

Dans le domaine du recrutement :

- pour garantir l'égalité à l'embauche, il est fortement encouragé de :
 - s'assurer de la mixité des jurys de recrutement chaque fois que cela est possible ;
 - mettre à la disposition des jurys un guide de recrutement comportant des exemples de questions à proscrire en entretien ;
 - d'analyser les fiches de poste pour déceler et supprimer toutes les dispositions qui peuvent s'avérer porteuses de discriminations liées au genre.
- pour féminiser les filières masculines et inversement :
 - afin de travailler à la féminisation/masculinisation de quelques métiers-cibles particulièrement genrés ;
 - objectiver les compétences requises afin que les métiers ne soient plus genrés et promouvoir ainsi les passerelles possibles ; le PPRH 2024-2026 prévoit à cet effet la construction d'un référentiel métier, permettant de cartographier les compétences présentes et utiles à Annemasse Agglo ;
- le PPRH 2024-2025, élaboré en lien avec les membres du Comité de Direction de la Collectivité, prévoit des chantiers en matière de lutte contre les discriminations afin de :
 - questionner en continu le rapport au travail, les mesures favorisant l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle ;
 - construire et afficher nos engagements en matière de lutte contre les discriminations ;
 - promouvoir diversité et égalité professionnelle ;
 - développer une véritable politique handicap et de maintien dans l'emploi pour un meilleur accompagnement des agents ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et des managers ;
- aménager les locaux (vestiaires, sanitaires) et adapter les outils de travail ;
- une charte de recrutement a été instaurée en 2018 en concertation avec les représentants du Personnel pour garantir l'égalité des chances et en faciliter la mise en pratique par les responsables de service. Cette charte a été complétée par une note interne sur les conditions de recrutement suite à la Loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019, et au décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, relatif à la procédure de recrutement, pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

En matière de formation professionnelle : tout est mis en œuvre pour en faciliter et encourager l'accès à l'ensemble des collaborateurs.

Ainsi, si une formation est organisée le jour habituel de repos ou de temps partiel de l'agent, sa journée d'absence est récupérée.

Par ailleurs, la formation constitue un axe stratégique du PPRH 2024-2026, et prévoit la mise en œuvre d'actions visant à assurer l'employabilité des collaborateurs et :

- accompagner les agents aux usages numériques ;
- déployer un plan de lutte contre l'illettrisme.

Concernant le déroulement de carrière : en matière d'avancement de grade et de promotion interne, depuis le 1^{er} janvier 2023, Annemasse Agglo est devenue une Collectivité non affiliée et est ainsi autonome en matière de promotion interne. Les critères en matière d'avancement de grade et de promotion interne propres à la Collectivité ont été établis, dans le cadre des lignes directrices de gestion. Les notions de parité et de non-discrimination, déjà présentes dans les critères d'avancements de grades ont été maintenues et intégrées pour la promotion interne.

Par ailleurs, Annemasse Agglo va participer à l'expérimentation du dispositif de promotion interne pour les bénéficiaires d'une RQTH, tel que cela est inscrit dans le PPRH 2024-2026. Ce dispositif expérimental, mis en place par la Loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019, vise à permettre l'accès à des fonctions de niveau supérieur aux fonctionnaires en situation de handicap. L'expérimentation est ouverte jusqu'au 31 décembre 2026. Le projet est inscrit au PPRH d'Annemasse Agglo pour la campagne de promotion interne de 2025.

Concernant les obligations en matière de recrutement et de promotion sur emploi fonctionnel : les régions, les départements, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 40 000 habitants sont soumis à des "quotas".

En effet, lorsque ces collectivités recrutent en externe ou qu'elles promeuvent en interne sur des postes fonctionnels, elles doivent respecter un pourcentage minimal de personnes de chaque sexe (40 %). A défaut, la collectivité encourt une pénalité financière par unité manquante de 90 000 €.

3. Un meilleur équilibre et partage entre vie professionnelle et vie personnelle

3.1 Les congés liés à la famille, les horaires de travail, les modes de garde des enfants, le logement, les transports sont autant d'éléments à prendre en compte

Lorsqu'un agent fait le choix de prendre un congé parental, un congé de solidarité familiale, un congé de présence parentale ou une disponibilité pour élever un enfant ou lorsqu'il souhaite bénéficier d'un temps partiel, il doit pouvoir appréhender l'incidence de sa décision sur les modalités de son retour, sa carrière, sa rémunération, ainsi que sur le montant de sa pension.

Aussi, la Collectivité informe les agents sur les règles applicables et les conséquences qui découlent des choix faits en matière de congés familiaux et de temps partiel, ainsi que sur les modalités de leur retour en poste. Ces informations données en amont, peuvent éclairer utilement les choix des agents. C'est pourquoi la DRH réalise régulièrement des simulations personnalisées, à la demande des agents concernés.

L'objectif à terme est qu'un entretien soit proposé à chaque agent, avant son départ et avant sa reprise de fonctions, afin de lui permettre de préparer au mieux son retour au travail.

Cet entretien pourrait être complété, en accord avec l'agent, d'une formation facilitant la reprise des fonctions dans les meilleures conditions.

La réorganisation du service Paie et Parcours Statutaire (PPS) de la DRH opérée en 2024, vise à faciliter l'accès à ces informations pour les collaborateurs. En effet, chaque conseiller RH dispose d'un portefeuille de directions, permettant ainsi aux agents concernés, d'identifier plus facilement la personne ressource à la DRH

La dématérialisation d'un certain nombre de pratiques et l'automatisation de certaines charges administratives ont été menées dans l'objectif de permettre aux conseillers de se consacrer davantage à l'accompagnement des collaborateurs dans la gestion de leur carrière.

3.2 Des dispositifs d'organisation du temps de travail visant à une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

- **Adapter le temps de travail aux contraintes professionnelles et personnelles :** le protocole de temps de travail de la Collectivité a été révisé le 25 février 2020, suivant les propositions d'un groupe de travail multi-services, intégrant les représentants du Personnel, et une réflexion menée pendant près d'un an et demi. Une attention particulière a été portée sur la nécessité de garantir au mieux l'équilibre vie professionnelle et personnelle des agents. C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 2021 a été mis en œuvre un nouveau protocole du temps de travail, qui a permis le déploiement de nouvelles organisations du temps de travail, telles que le travail de 36h30 sur 5 jours, permettant de réaliser des journées plus courtes que 36h30 sur 4,5 jours, et donc d'éviter un temps partiel, ou mieux combiner ses impératifs personnels. Quelques nouvelles répartitions de temps partiel ont été proposées.

Des assouplissements horaires ont également été instaurés pour les services Voirie et Garages, avec l'intégration de plages variables de travail les matins et soirs. Par ailleurs, depuis le 1^{er} mars 2020, les agents ont la possibilité d'octroyer et de bénéficier de dons de congés pour ceux d'entre eux ayant un proche en situation de maladie ou de perte d'autonomie conséquente.

Il a également été pris en compte des possibilités ponctuelles de dérogations aux plages fixes de travail, en cas de rendez-vous urgents, avec accord préalable de la hiérarchie.

Enfin, la Charte du télétravail régulier, mise en place en septembre 2021, permet à plus de 130 agents de télétravailler. Suite à une enquête interne menée auprès de ces agents sur le premier trimestre 2022, les règles ont été assouplies, permettant ainsi aux agents en télétravail de bénéficier de plus de flexibilité dans l'organisation de leur temps de travail à domicile.

Le PPRH 2024-2026 a prévu dans ses priorités également une réflexion sur une nouvelle flexibilisation du temps de travail, engagée par la mise en place de l'expérimentation des 4 jours précitée.

- **Rappeler des règles de bon sens relatives aux réunions et messages électroniques** : ce travail a été mis en place au sein de l'Agglomération, grâce à un groupe de travail sur la circulation de l'information. Ses travaux ont abouti à la rédaction d'un guide des bons usages des messages électroniques, diffusé dans les services au printemps 2021.
Une formalisation du droit à la déconnexion est également prévue dans le guide accompagnant la charte informatique mutualisation, mise en œuvre en 2021.
- **Améliorer la Qualité de Vie au Travail (QVT) et le bien être** : la démarche QVT a été amorcée depuis 2018, pour améliorer les conditions de travail et le bien être des agents et s'est poursuivie en 2024 avec pour objectif d'être développés d'ici 2025.
Parallèlement, Annemasse Agglo porte une attention toute particulière aux conditions de travail de ses collaborateurs, et diffuse une politique sécurité auprès de l'ensemble des agents, des managers, via notamment un réseau d'assistants de prévention dans les directions opérationnelles. Véritables relais de proximité pour les agents sur toutes les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité, et courroie de transmission de terrain vers la Conseillère de prévention placée auprès de la DRH, le réseau continue de s'étoffer, de manière à proposer une représentativité maximale de l'ensemble des directions et des métiers. Ainsi, les quart-d'heure sécurité se multiplient, avec pour objectif la réalisation de certains d'entre eux directement pas les assistants de prévention.
Les conditions de travail offertes aux collaborateurs constituent un véritable enjeu. C'est pourquoi, il constitue un des 5 axes stratégiques du PPRH 2024-2026, de manière à déployer des politiques RH permettant d'assurer des conditions de travail optimales aux agents, notamment au travers des projets suivants :
 - l'élaboration d'un plan d'actions QVCT en lien avec les attentes des collaborateurs, visant notamment à encourager le développement d'encore plus de convivialité dans les services ;
 - l'engagement de la Collectivité pour soutenir les collaborateurs dans l'adhésion à une d'une PSC, de manière à répondre aux obligations légales en la matière, prévues pour le 1^{er} janvier 2025, mais aussi pour protéger les agents face aux risques de perte financière en cas d'arrêt maladie de longue durée ;
 - l'établissement d'un plan de prévention de l'usure physique (TMS) et psychologique (RPS), plus que nécessaire au vue de la pyramide des âges vieillissante de la Collectivité et des métiers pénibles et à risques ;
 - la création d'un plan de lutte contre l'absentéisme
- **La communication interne** : largement déployée lors de la crise sanitaire, est devenue une thématique à part entière, prise en charge conjointement par les directions de la Communication et des Richesses Humaines. Les canaux mis en place (Facebook des agents, WhatsApp des agents, Newsletter) continuent d'être utilisés pour diffuser le plus d'informations possibles aux collaborateurs, s'étoffent et se professionnalisent encore davantage. La refonte de l'intranet, a permis le déploiement d'un nouvel outil depuis mars 2023.

Consciente des enjeux en matière de diffusion de l'information aux collaborateurs, le développement de la communication RH est inscrit dans les chantiers PPRH, et un demi-poste a été créé en 2024 à cet effet, pour renforcer l'équipe de la DRH.

4. Prévenir toutes les violences et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral

La Loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel fixe désormais une nouvelle définition du harcèlement sexuel dans le Code pénal, le Code du travail et la Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les FSSSCT et les acteurs opérationnels en matière d'hygiène et de sécurité (médecins de prévention, médecins du travail, assistants sociaux, psychologues du travail, etc...) sont mobilisés, chacun dans leur champ de compétences respectif, dans les démarches de prévention.

Une des missions de la FSSSCT consiste à contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité.

Par ailleurs, une convention a été signée avec le CDG74 pour mettre en place une démarche confidentielle de signalement des actes de violence, discrimination et harcèlement, conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020. Les signalements peuvent être faits par l'agent lui-même ou un collègue, pour des faits personnels ou professionnels. La démarche est confidentielle, le signalement se fait directement auprès du CDG, sans information préalable de la Collectivité. Le CDG enquête ensuite, le cas échéant, sur la situation, et intervient si nécessaire.

Des actions permettent d'aider les agents ayant besoin d'un accompagnement psychologique : ligne d'écoute psychologique externalisée et joignable 24/24h 7j/7 gratuitement, et en partenariat avec le CDG74 pour la mise en place d'une cellule psychologique et accompagnements spécifiques.

Enfin, plus généralement, Annemasse Agglo verse des subventions aux associations œuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et prônant la tolérance.

Au quotidien, les services d'Annemasse Agglo apportent également conseil et soutien à travers la Maison de Justice et du Droit et du Point d'Accès au Droit.

Annemasse Agglo participe également au financement du poste d'intervenant social en commissariat, qui constate des situations de violences faites aux femmes et des discriminations.

Enfin, des actions pédagogiques et éducatives qui encouragent l'égalité sont prévues dans les établissements scolaires et au Centre de Loisirs de "La Bergue". En effet, Annemasse Agglo dans le cadre de sa compétence "soutien aux projets pédagogiques des établissements du 2nd degré" est amenée à apporter un financement à des projets permettant de lutter contre tout type de violence / harcèlement et finance des projets portés par les collégiens et lycéens du Territoire.

Le Centre de Loisirs de la "Bergue", géré en délégation de service publique avec la Fédération des Œuvres Laïques 74 (FOL74), assure bon nombre d'animation et de manifestations, véhiculant les valeurs suivantes visant à :

- garantir l'égalité de tous face au service public et agir pour favoriser la mixité sociale ;
- faire vivre à tous les niveaux du Centre aéré, les valeurs de respect, d'égalité, de solidarité, de partage, de laïcité.

5/ Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux en 2024

Pour rappel, Monsieur Alain LETESSIER, 13^{ème} Vice-président en charges des Politiques des mobilités, a démissionné le 23 septembre dernier.

Le nombre de Vice-présidents a par conséquent été revu, passant de 15 à 14.

Quant à celui des Conseillers communautaires délégués, il est passé de 2 à 4, prenant en compte la nécessité de créer :

- un poste dédié au suivi des contrats de délégation de service public des transports, confié à Madame Marion BARGES DELATTRE ;
- un poste consacré au suivi des Ressources Humaines assuré par Madame Marie Jeanne MILLERET.

Par conséquent, le tableau recensant les indemnités perçues par les élus en 2024 et figurant ci-après, a été revu conformément à la délibération du Conseil CC_2024_0119 du 16 octobre dernier.

Il prend également en compte, les dispositions de la délibération du Conseil CC_2024_0121 du 16 octobre 2024, ajustant par conséquent, l'enveloppe indemnitaire annuelle maximale, en la ramenant à 271 294,56 € par an.

L'enveloppe totale des indemnités perçues par les élus est passée de 370 223, 06 € e, 2023 à 364 712,59 € en 2024.

Étiquettes de lignes	Somme de brut	Somme de charges patronales
Patrick ANTOINE	14 324,40	5 125,82
Marion BARGES DELATTRE	1 804,87	75,80
Antoine BLOUIN	14 324,40	6 496,58
Bernard BOCCARD	14 324,40	5 114,66
Jean Paul BOSLAND	14 324,40	5 125,82
Yves CHEMINAL	14 324,40	5 125,82
Gabriel DOUBLET	31 470,12	11 249,37
Christian DUPESSEY	21 269,52	9 640,17
Véronique FENEUL	14 324,40	5 125,82
Laurent GILET	14 324,40	5 125,82
Nadine JACQUIER	14 324,40	601,68
Dominique LACHENAL Ginette Raymonde	14 324,40	5 125,82
Alain LETESSIER	10 902,46	457,94
Ouiza LOUNIS	14 324,40	6 444,27
Denis MAIRE	14 324,40	5 125,82
Anny MARTIN	8 681,40	3 106,36
Guillaume MATHELIER	8 681,40	3 106,36
Marie Jeanne MILLERET	1 804,87	79,98
Pauline PLAGNAT	14 324,40	5 125,82
Jean-Luc SOULAT	14 324,40	6 501,02
Total	270 831,84	93 880,75
Total général		364 712,59

6/ Programme Pluriannuel des Ressources Humaines - bilan 2024

Thème	Objectifs	Réalisations	Perspectives
PILOTER	Construire et déployer une véritable culture managériale	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier au niveau du CODIR - Mise en œuvre du parcours de formation dédié aux managers (8 sessions, 15 jours de formation, 82 participants) - Atelier QVCT portant sur cette thématique mené auprès d'agents volontaires par le service SST 	- Amélioration continue du parcours management avec mise en place de nouveautés (cycle de formation plus complet pour certains managers, des nouvelles thématiques de formation mais aussi des nouveaux formats comme les ateliers)
	Se doter d'un logiciel de formation adapté à nos besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du cahier des charges et des spécificités techniques - Consultation auprès de plusieurs éditeurs de logiciels (démonstrations) - Réflexion et mise en œuvre d'une organisation interne ad hoc pour le suivi du projet : « détachement » d'une agente de ses missions opérationnelles de recrutement/formation pour se dédier à la réussite de ce projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du contrat avec le prestataire sélectionné - Lancement du projet pour une mise en œuvre en 2025 auprès de l'ensemble des agents utilisateurs
	Doter la DRH d'indicateurs de pilotage et les partager	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'une contrôleuse de gestion sociale début 2024 - Définition et mise en place d'indicateurs RH 	
FIDÉLISER	Travailler sur la question du logement en lien avec la direction de l'habitat		
	Construire une politique de mobilité interne et d'accompagnement au parcours professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - suivi des 17 agents ayant eu une mobilité interne (choisie ou subie) - mise en place d'une cellule santé dédiée aux mobilités internes subies (prise en compte des restrictions médicales, accompagnement reclassement, proposition de poste, suivi des immersions...) - travail avec les communes du territoire sur le sujet (groupe de travail spécifique issu des réunions RH des 12 communes relancées en 2024) - expérimentation de différents outils 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition et mise en place de l'offre d'accompagnement des agents en transition professionnelle - Déploiement des outils spécifiques et formalisation du process pour les agents

		d'accompagnement pour les agents concernés (bilan d'immersion, bilan parcours professionnel, plan individuel d'accompagnement...) - Formation et montée en compétence de l'équipe DEC sur cette thématique et création d'un 4 ^e poste de chargé du développement de l'emploi et des Compétences pour accompagner de façon qualitative et quantitative les agents en situation de mobilité (choisie ou subie)	
	Développer le lien entre les collaborateurs et la DRH	- Mise en place des « Matinales RH » : présences mensuelles des interlocuteurs RH (Développement de l'Emploi et des Compétences, Paie et Parcours Statutaire, Santé et Sécurité au Travail) sur les différents sites d'Annemasse Agglo pour rencontrer les agents travaillant en dehors de l'hôtel d'Agglo et répondre à leurs questions RH > organisation de 10 matinales en 2024	Evaluation du dispositif en cours avant d'envisager la reconduction de ces rencontres
	Développer la communication RH	- Recrutement d'une chargée de communication RH début 2024 - mise en œuvre d'un plan de communication RH interne annuel	
ATTIRER	Construire une véritable stratégie de communication recrutement	- travail sur la rédaction de nos offres d'emploi - création d'une fiche synthétique présentant nos atouts pour diffuser auprès des candidats (lors des salons ou forums de l'emploi) - Evaluation de l'expérience candidat (questionnaire de satisfaction)	- rédaction d'un CV inversé (marketing RH)
	Soigner l'intégration des nouveaux collaborateurs par la construction d'un véritable parcours d'intégration	Refonte complète de notre parcours d'intégration avec une matinée d'intégration mensuel, un accueil sécurité mensuel, un temps de cohésion semestriel et expérimentation du parrainage	Poursuite du parcours mis en place avec intégration possible de nouvelles thématiques (ex : courrier interne, environnement) et promotion du dispositif de parrainage
	Perfectionner, personnaliser et diversifier nos processus de recrutement	- accentuation des présences en externe (Forum de l'emploi d'avril avec la Ville d'Annemasse et salon de l'emploi en octobre avec France Travail + job datings dédiés aux métiers de l'eau et de l'assainissement avec France Travail) - développement de collaborations avec des cabinets	

		de recrutement pour certains postes - test du recrutement sans CV pour certains jurys	
PROTÉGER	Élaborer un plan d'action QVCT en lien avec les attentes et les besoins des collaborateurs	Projet et concertation portées en ateliers	Plan d'actions à mettre en oeuvre
	Doter les collaborateurs d'une protection sociale complémentaire efficace	Etude portée au cours de l'année	Mise en œuvre au 1 ^{er} janvier 2025 avec une contribution à hauteur de 25 € par mois et par agent
	Construire un plan de prévention de l'usure physique (TMS) et psychologique (RPS)		
	Développer une véritable politique handicap et maintien dans l'emploi pour un meilleur accompagnement des agents RQTH et des managers	Etude menée en 2024	Plan d'action à présenter et déployer en 2025
FAIRE PROGRESSER	Développer une véritable ingénierie de la formation à la DRH	- Réflexion et mise en œuvre d'une organisation interne ad hoc pour le suivi du projet : « détachement » d'une agente de ses missions opérationnelles de recrutement/formation pour se dédier à la réussite de ce projet - recensement des besoins de formation au moment des entretiens professionnels annuels	- Pilotage des formations UNION pour le territoire avec le CNFPT pour 2025 - Promotion des différents recensements prépa concours/examens, dispositifs tremplins C/compétences premières, - Recensement des formateurs internes actuels et à venir, - Actualisation de notre règlement de formation
	Perfectionner le processus de formation pour mieux accompagner la montée en compétences, par la création de parcours métiers "clés en main" incluant les formations obligatoires	- Prolongement de l'expérimentation de la plateforme Watura pour les métiers de l'eau et de l'assainissement pour les nouveaux agents et pour les apprentis ainsi que pour les besoins de formation en matière d'hygiène et sécurité	- Evaluation de l'utilisation et déploiement selon les retours d'expérience
	Accompagner les agents aux usages numériques en étudiant les opportunités de formation sur les compétences de base "numérique »	- Accompagnement « sur-mesure » des agents (testing, formation individuelle selon leurs besoins en bureautique), - Création du poste de technicien usages numériques fin 2024	- Définition des missions prioritaires avec les RH (Ville et Agglo) et la DSIUN pour assurer un accompagnement optimal des agents en matière numérique et informatique